

**BULLETIN COMMUNAL****GEMEENTEBLAD**

N°1

150<sup>eme</sup> ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van  
27 janvier - januari 2016

PRESIDENT - VOORZITTER  
**BERNARD CLERFAYT**  
Bourgmestre - Burgemeester

SOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERING**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP  
VERZOEK VAN INWONERS**

La circulation rue Fraikin (Demande de Monsieur Delcourt) -- Het verkeer in  
de Fraikinstraat (Verzoek van de heer Delcourt).....12

**SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS****Assemblées -- Vergaderingen**

Procès-verbal du Conseil communal du 16 décembre 2015 - Approbation --  
Notulen van de gemeenteraad van 16 december 2015 - Goedkeuring .....16

**FINANCES -- FINANCIËN****Enrôlement et règlement -- Inkohierungen en reglementen**

Règlement redevance sur les exhumations - Renouvellement - Approbation -  
= Retributiereglement op de ontgravingen - Hernieuwing - Goedkeuring .....16

**Recouvrement et cadastre -- Inning en kadaster**

Logements inoccupés - Convention 2016-2018 relative aux modalités de  
rétrocession de 85% du produit des amendes encaissées par la Région -  
Approbation -- Leegstaande woningen - Overeenkomst 2016-2018  
betreffende de modaliteiten voor de terugbetaling van 85 % van de  
opbrengst van de boetes die het Gewest geïnd heeft - Goedkeuring.....18

**Budget -- Begroting**

Plan triennal 2016-2017-2018 - Approbation -- Meerjarenplan 2016-2017-  
2018 - Goedkeuring.....18  
Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des  
communes de la Région de Bruxelles-Capitale - Subside pour la période  
2016-2018 - Pour information -- Ordonnantie van 19 juli 2007 tot  
verbetering van de budgettaire toestand van de gemeenten in het  
Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Toelage voor de periode 2016-2018 -  
Ter informatie.....34

C.P.A.S. - Budget pour l'exercice 2016 - Approbation ==- Ocmw - Begroting voor het dienstjaar 2016 - Goedkeuring.....	35
Budget de l'exercice 2016 - Dotation à la Zone de Police - Approbation ==- Begroting voor het dienstjaar 2016 - Dotatie aan de politiezone - Goedkeuring.....	52
Budget de l'exercice 2016 - Service Ordinaire et extraordinaire - Approbation ==- Begroting voor het dienstjaar 2016 - Gewone- en Buitengewone dienst - Goedkeuring.....	53

### **Contrôle et stratégie ==- Controle en strategie**

Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2016 - Aviser favorablement ==- Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2016 - Gunstig adviseren.....	54
ASBL Harmonisation Sociale de Schaerbeek - Convention - Approbation ==- VZW Harmonisation Sociale de Schaerbeek - Overeenkomst - Goedkeuring.....	55
ASBL Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Comptes 2014 - Prise d'acte - =- VZW Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Rekeningen 2014 - Akte nemen.....	55
SCRL " Intercommunale d'Inhumation " - Comptes 2014 - Prise d'acte ==- CVBA " Intercommunale d'Inhumation " - Rekeningen 2014 - Akte nemen.....	56
CPAS - Convention entre la commune et la Région relative à l'octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale - Approbation ==- OMCW - Overeenkomst tussen de Gemeente en het Gewest betreffende de toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het kader van bijzondere subsidies - Goedkeuring.....	57

### **DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE ==- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**

#### **Programme de prévention urbaine ==- Programma voor stadspreventie**

Plan Bruxellois de prévention et de proximité 2015 - Projet de convention - Approbation ==- Brusselse preventie- en buurtbeleidsplan voor het jaar 2015 - Overeenkomst - Goedkeuring.....	58
---	----

#### **PPU -Educatuers de rue ==- PSP - Straathoekwerkers**

Convention avec Esperanto asbl - Signature de la convention - Approbation - =- Overeenkomst met Esperanto vzw - Ondertekening van de overeenkomst - Goedkeuring.....	58
--	----

### **SERVICES GÉNÉRAUX ==- ALGEMENE ZAKEN**

#### **Gestion immobilière technique ==- Technisch vastgoedbeheer**

Maison des Femmes - Convention d'occupation avec l'ASBL Ciproc pour des cours de zumba - Avenant - Approbation ==- Huis van de Vrouwen - Bezettingsovereenkomst met de vzw Ciproc voor zumbalessen - Aanhangsel - Goedkeuring.....	59
--	----

### **INFRASTRUCTURES ==- INFRASTRUCTUUR**

#### **Architecture et Bâtiments ==- Architectuur en gebouwen**

Immeuble communal de patrimoine privé sis Rue des Palais 195 (3ème étage) - Remplacement de la chaudière individuelle au gaz - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- Gemeentegebouw behorende tot het privépatrimonium, gelegen Paleizenstraat 195 (3de verdieping) - Vervanging van de individuele gasstookketel - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie.....	60
---	----

Ecole 16 - Travaux de désamiantage - Enlèvement de plaques de Glasal - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- School 16 - Asbestverwijderingswerken - Verwijdering van Glasalplaten - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie .....	62
Hôtel communal - Placement de panneaux d'isolation acoustique dans la salle de réunion du 1er étage (local 1.11) ainsi que dans le réfectoire (local -1.01) - Mode de passation et conditions du marché de travaux - Pour information ==- Gemeentehuis - Plaatsing van akoestische isolatiepanelen in de vergaderzaal op de 1ste verdieping (lokaal 1.11) en in de refter (lokaal -1.01) – Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht – Ter informatie .....	63
Ecole La Vallée - Placement d'un système de parlophonie - Mode de passation et conditions du marché de travaux - Pour information ==- School 'La Vallée' - Plaatsing van een parlofoniesysteem – Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht – Ter informatie .....	64
Institut Frans Fischer Eenens - Travaux de sécurisation du hall d'entrée - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- Frans Fischer Instituut Eenens - Beveiligingswerken van de toegangshal - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie .....	66
Salle de sports rue Royale Sainte-Marie 92-94 - Adaptation de la grille latérale - Mode de passation, conditions du marché de travaux - Pour information ==- Sportzaal Koninklijke Sint-Mariastraat 92-94 - Aanpassing van het zijdelingse toegangshekken - Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie .....	67
Rue Gallait 94 - Construction de fondations pour serre didactique - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- Gallaitstraat 94 - Bouw van funderingen voor een didactische serre - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie .....	69
Divers bâtiments communaux - Travaux de mise en conformité des ascenseurs - Mode de passation et conditions du marché - Pour information ==- Verscheidene gemeentebouwen - Werken voor de inconformiteitstelling van de liften - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie .....	70
Lycée Emile Max, Section Haecht, chaussée d'Haecht 229-231 - Travaux d'extension - Mode de passation et conditions du marché - Approbation - =- Emile Max Lyceum, Afdeling Haacht, Haachtsesteenweg 229-231 - Uitbreidingswerken - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring .....	72

### **Voirie ==- Wegen**

Ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie - Procédure concernant la surveillance des chantiers en voirie - Pour information ==- Ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg - Procedure betreffende het toezicht op de bouwplaatsen op de openbare weg - Ter informatie .....	74
--	----

### **Rénovation urbaine - Cellule logements ==- Stedenbouwkundige renovatie - Woongegelegenheid**

Nouveau contrat de quartier durable à Schaerbeek - Mission d'étude préalable - Mode de passation et condition du marché - Pour information - =- Nieuw duurzaam wijkcontract in Schaarbeek - Voorafgaande studieopdracht - Wijze van gunnen en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie .....	75
--	----

**Equipement -- Uitrusting**

Informatique - Commande de travaux de câblage auprès du CIRB - Pour information -- Informatica - Bestelling van kablering bij de CIBG - Ter informatie.....	78
Maîtrise des processus - Commande de matériel informatique auprès du CIRB - Pour information -- Beheersing van de processen - Aankoop van informatica materiaal bij de CIBG - Ter informatie .....	79
Bibliothèque néerlandophone & enseignement néerlandophone - Achat de matériel informatique auprès du CIRB - Pour information -- Nederlandstalige bibliotheek & Nederlandstalig Onderwijs - Aankoop van informatica materiaal bij de CIBG - Ter informatie .....	80
Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours et passation de marchés par procédure négociée sans publicité constatée par une simple facture acceptée - Pour information. -- Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten en plaatsing van opdrachten bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur - Ter informatie .....	81
Enseignement Communal - Achat de matériel pour l'installation d'une nouvelle salle des fêtes « Berré » pour l'Athénée Fernand Blum Renan - Pour information -- Gemeentelijk Onderwijs - Aankoop van materiaal voor de installatie van een nieuwe feestzaal "Berré" voor het Atheneum Fernand Blum Renan - Ter informatie .....	83
Maîtrise des processus - Développement d'un message d'alerte dans Saphir - Pour information -- Beheer van processen - Ontwikkeling van een waarschuwing in Saphir - Ter informatie .....	84
Maîtrise des processus - Achat de la plateforme d'e-guichet avec intégration complète du back-office dans Saphir pour le service Population/Etat civil - Pour information -- Beheer van processen - Aankoop van het e-office platform met volledige integratie van back-office voor de dienst in Sapphire Bevolking / Burgerlijke dienst - Ter informatie.....	86
Service Maîtrise des Processus - Acquisition d'une solution de dématérialisation et circuit de validation (I.R.I.S. Solutions & Experts) pour le service Population - Via la centrale de marché du GIAL - Pour information -- Dienst Beheer van Processen - Aankoop van een oplossing voor de dematerialisatie en het valideringscircuit (I.R.I.S. Solutions & Experts) voor de dienst Bevolking - Via de opdrachtcentrale GIAL - Ter informatie.....	87
Services du Secrétaire communal - Equipement des bureaux du Secrétaire communal - Pour information -- Dienst Gemeentesecretaris - Uitrusting van de kantoren van de Gemeentesecretaris - Ter informatie .....	88
Schaerbeek Propreté et Espaces Verts - Achat de matériel de surveillance - Pour information -- Schaarbeek Netheid & Groene Ruimtes - Aankoop van bewakingsapparatuur - Ter informatie .....	89
PPU - Achat d'un logiciel "iMindMap Ultimate" - Pour information -- SPP - Aankoop van een software "iMindMap Ultimate" - Ter informatie .....	90
Fourniture d'articles de bureau - Marché par le biais d'une centrale de marchés par l'intermédiaire de l'Institut Bruxellois pour la gestion de l'Environnement (I.B.G.E.) - Fournitures complémentaires - Mode de passation et fixation des conditions pour les services complémentaires au marché - Pour information -- Levering van milieuvriendelijke kantoorbenodigheden - Opdracht door middel van het Brussels Instituut voor milieubeheer (BIM) - Aanvullende leveringen - Gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden voor de aanvullende leveringen van de opdracht – Ter informatie.....	92

Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un niveau laser et d'un niveau alu magnétique - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Département Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een niveau laser en van een magnetische waterpas alu - Gunningswijze en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie.....	93
--	----

**SERVICES ORDINAIRES À LA POPULATION -- GEWONE DIENSTEN VOOR DE BEVOLKING**

**Etat civil - Cimetière -- Burgerlijke Stand – Begraafplaats**

Délégation au Collège des Bourgmestre et Echevins pour les années 2016,2017,2018, du pouvoir d'octroyer des concessions de terrain pour sépultures dans le cimetière communal - Approbation -- De bevoegdheid tot het verlenen van grondvergunningen voor begravingen op de gemeentelijke begraafplaats over te dragen aan het College van Burgemeester en Schepenen voor de jaren 2016,2017,2018 - Goedkuring .....	94
--	----

**ENSEIGNEMENT COMMUNAL -- GEMEENTELIJK ONDERWIJS**

**Service du personnel enseignant -- Onderwijzend personeelsdienst**

Commission Paritaire Locale Enseignement - Réactualisation de la délégation du pouvoir organisateur - Approbation -- Plaatselijke Paritaire Commissie voor het Onderwijs - Nieuwe samenstelling van afvaardiging van de inrichtende macht - Goedkeuring .....	96
---	----

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**

**QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN**

Le réaménagement de la Rampe du Lion (Question de Madame Deborah LORENZINO) -- De herinrichting van de Leeuwenhelling (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO).....	99
L'aménagement et la destination de l'ancienne tribune nord du stade du Crossing (Question de Madame Deborah LORENZINO) -- De inrichting en de bestemming van de oude tribune aan de Noorder zijde van het Crossing Stadion (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO).....	99
L'application Mobile "1030 Schaerbeek" (Question de Monsieur Seydi SAG) - -- De Mobiele App "1030 Schaarbeek" (Vraag van de heer Seydi SAG) .....	99

**COMITÉ SECRET -- BESLOTEN VERGADERING**

**SERVICES GÉNÉRAUX -- ALGEMENE ZAKEN**

Confirmation d'un arrêté de fermeture à 22 hrs " Extravaganz" - Prise d'acte - -- Bevestiging van een sluitingsbevel om 22 u "Extravaganz " - Akte nemen.....	99
--	----

**Affaires juridiques -- Juridische Zaken**

Citation en dissolution de l'intercommunale Vivaqua par la commune de Kortenbergh - Autorisation d'agir en justice -- Dagvaarding in ontbinding van de intercommunale Vivaqua ingediend door de gemeente van Kortenbergh - Machtiging om in rechte op te treden.....	100
--	-----

Aff. c/ Monsieur Philippe BRANCKAERT - Taxe sur les immeubles inachevés ou laissés à l'abandon - Exercice 2010 (art. de rôle : 000036) - Autorisation d'interjeter appel du jugement rendu le 9 décembre 2010 -- Zaak t/ de Heer Philippe BRANCKAERT - Gemeentebelasting op de onafgewerkte en verwaarloosde gebouwen - Dienstjaar 2010 (kohierartikel : 000036) - Machtiging om een beroep tegen het ugesproken vonnis dd. 9 december 2015 .....100

### **Gestion immobilière technique -- Technisch vastgoedbeheer**

Maison des Arts - Chaussée de Haecht, 147 - Installation de deux ruches dans le cadre du projet "Happy-Cultivons" - Convention à titre précaire entre la Commune, la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs et un apiculteur, M. Alain Domicent - Approbation -- Huis der Kunsten - Haechtsesteenweg, 147 - Oprichten van twee bijenkorven in het kader van het project "Happy-Cultivons" - Overeenkomst ten tijdelijke titel tussen de Gemeente, de Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs en een imker, Mhr Alain Domicent - Goedkeuring .....100

### **RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES**

#### **Service du Personnel -- Personeelsdienst**

Désignation de Madame Karen STEVENS, secrétaire d'administration stagiaire, pour l'exercice des fonctions supérieures de directrice-adjointe du Service Equipement, pour une période de 6 mois, prenant cours le 1er janvier 2016 - Approbation -- Aanduiding van mevrouw Karen STEVENS, bestuurssecretaris op proef, voor de uitoefening van hogere functies van adjunct-directeur voor de Dienst Uitrusting, voor een periode van 6 maanden met ingang van 1 januari 2016 - Goedkeuring .....100

Renouvellement de la désignation de Monsieur Bernard ROYEN, coordinateur des service techniques à titre définitif, pour l'exercice des fonctions supérieures de directeur du Département Infrastructure, pour une nouvelle période de 6 mois, prenant cours le 1er fevrier 2016 - Approbation -- Hernieuwing van de aanduiding van de heer Bernard ROYEN, coördinator van de technische diensten in vast verband, voor de uitoefening van hogere functies van directeur voor het Departement Infrastructuur, voor een nieuwe periode van 6 maanden met ingang van 1 februari 2016 - Goedkeuring .....100

### **Traitements – Pensions -- Wedde – Pensioenen**

Fixation de la pension de retraite de Monsieur PHILIPPON Charles, adjoint technique chef - Approbation -- Vaststelling van het rustpensioen van de heer PHILIPPON Charles, technisch hoofdadjuant - Goedkeuring.....100

Fixation de la pension de retraite de Madame STERCKX Marie-Madeleine, adjointe administrative et répartition avec le CPAS de Schaerbeek et l'Administration communale de Watermael-Boitsfort (tous deux faisant partie du Pool ONSSAPL - Fonds de pension solidarisé) - Approbation -- Vaststelling van het rustpensioen van mevrouw STERCKX Marie-Madeleine, administratieve adjunct, en verdeling met het OCMW Schaerbeek en de Gemeente Watermaal-Bosvoorde (beide deel uitmakend van het DIBISS Pool - gesolidariseerd Pensioenfonds) - Goedkeuring .....100

Enseignement communal - Démission en vue de la mise à la pension de Monsieur VANDEWALLE Guy, adjoint technique - Approbation -- Gemeentelijk onderwijs - Ontslag met het oog op de oppensioenstelling van de heer VANDEWALLE Guy, technisch adjunct - Goedkeuring.....100

Enseignement communal - Démission en vue de la mise à la pension de Madame VANHAMME Marcelle, adjointe technique - Approbation -- Gemeentelijk onderwijs - Ontslag met het oog op de oppensioenstelling van mevrouw VANHAMME Marcelle, technisch adjunct - Goedkeuring .....100

**ENSEIGNEMENT COMMUNAL -- GEMEENTELIJK ONDERWIJS****Service du personnel enseignant -- Onderwijzend personeelsdienst**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE – Enseignement subventionné - Démission sous réserve d'une pension de retraite au 1er décembre 2015 de Madame Thérèse DELABY, chef d'école fondamentale à titre définitif. -- GEWOON BASIS ONDERWIJS – Betoelaagd onderwijs - Ontslag, onder voorbehoud van een rustpensioen op 1 december 2015 van Mevrouw Thérèse DELABY, directrice basisschool in vast verband. ....	101
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Emploi subventionné - Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite - Type I, accordée à Madame Nadine SCHMIT, directrice de l'école primaire n°17 à titre définitif. -- GEWOON LAGER ONDERWIJS - Betoelaagde Betrekking - Verzoek tot indisponibiliteitstelling wegens persoonlijke redenen voorafgaand de pensionering (type I) van Mevrouw Nadine SCHMIT, directrice van de lagere school nr 17 in vast verband. ....	101
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE – Emploi subventionné - Année Scolaire 2015-2016 - Demande de disponibilité pour convenances personnelles introduite par Madame Suad AGNEESSENS, institutrice primaire à titre définitif. -- GEWOON LAGER ONDERWIJS - Betoelaagde Betrekking - Schooljaar 2015-2016 - Verzoek tot indisponibiliteitstelling wegens persoonlijke redenen van Mevrouw Suad AGNEESSENS, lerares basis onderwijs. ....	101
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Emploi subventionné – Renoncement à la subvention-traitement d'attente de Monsieur Benoît GOOVAERTS, professeur à titre définitif – Année scolaire 2015-2016 -- KUNSTONDERWIJS - Gesubsidieerde baan - Opzegging van de subsidie-wachtbezoldiging van de heer Benoît GOOVAERTS, definitief leraar - Schooljaar 2015-2016. ....	101
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Emploi subventionné – Réaffectation de Monsieur René ROMBAUX, professeur à titre définitif – Année scolaire 2015-2016 -- KUNSTONDERWIJS - Gesubsidieerde baan - Heraanstelling van de heer René ROMBAUX, definitief leraar - Schooljaar 2015-2016. ....	101
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Emploi subventionné – Perte partielle de charge avec maintien de subvention-traitement d'attente de Monsieur Thierry CORSYN, professeur à titre définitif – Année scolaire 2015-2016. -- KUNSTONDERWIJS - Gesubsidieerde betrekking - Gedeeltelijk verlies van lasten met behoud van betoelaagde wachtgeld van de heer Thierry CORSYN, definitief leraar - Schooljaar 2015-2016. ....	101
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Année scolaire 2015-2016 – Désignation et ratification à titre temporaire de M. Alexandre PAPAZOGLAKIS – Emploi subventionné -- KUNSTONDERWIJS – Schooljaar 2015-2016 – Ratificatie van de tijdelijke benoemingen van de Heer Alexandre PAPAZOGLAKIS – Gesubsidieerde baan. ....	101
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – Emploi subventionnés - Année scolaire 2015-2016 – Désignations et ratification à titre temporaire en qualité de professeurs -- ONDERWIJS VAN SOCIALE PROMOTIE – Gesubsidieerde betrekkingen - Schooljaar 2015-2016 – Aanduidingen en bekrachtiging ten tijdelijken titel van leraren. ....	101

27.01.2016

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK**  
**GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2016**  
**VERGADERING VAN 27 JANUARI 2016**

**PRÉSENTS-AANWEZIG** : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Échevins-Schepenen; M.-h. Frederic Nimal, Echevin f.f.-Schepen wnd.; MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevins-Schepenen; M.-h. Georges Verzin, Mmes-mevr. Cécile Jodogne, Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Mahinur Ozdemir, Filiz Güles, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Yvan de Beaufort, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Yves Goldstein, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Döne Sönmez, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mme-mevr. Joëlle van Zuylen, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Barbara Trachte, M.-h. Bram Gilles, Mme-mevr. Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, M.-h. Eric Platteau, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

**ABSENTS-AFWEZIG** : M.-h. Halis Kökten, Mme-mevr. Jamila Sanhayi, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD** : MM.-hh. Jean-Pierre Van Gorp, Emin Ozkara, Mmes-mevr. Derya Alic, Berrin Saglam, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING** : M.-de h. Koyuncu, Mme-mevr. Sönmez, Mme-mevr. Güles, M.-de h. Kanfaoui, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**M. Clerfayt**, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 45 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.45 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **16/12/2015 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **16/12/2015 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

**Monsieur Vanhalewyn** est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal. **De heer Vanhalewyn** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

**Mme Decoux** assiste à la réunion.

**Mevr. Decoux** neemt deel aan de vergadering.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.  
De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

**COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN**

\* \* \* \*

**M. le Bourgmestre** : Je vais démarrer cette séance, si vous le voulez bien, en vous demandant d'observer une petite minute de silence pour Monsieur Roger Lozet. Roger Lozet a été membre du Conseil communal, il a été Président du CPAS de Schaerbeek entre 92 et 95 succédant à Francis Duriau. On gardera de lui l'image de quelqu'un de sympathique, de généreux, avec son accent wallon un peu rocailleux. Au CPAS on sait qu'il a voulu tenter de faire bouger les choses, ça n'a pas toujours été facile, certains se souviendront de ce contexte particulier. Il était à l'origine membre du FDF, il a été élu sur la liste du Bourgmestre, la liste Nols à l'époque et la liste du Bourgmestre ensuite et il est le père de Jean-Paul Lozet qui a longtemps dirigé le service de la culture française et qui vient de prendre sa pension. Voilà, je vous demande une minute de silence pour Roger Lozet.

\* \* \* \*

\* \* \* \*

**M. le Bourgmestre** : Ensuite vous trouverez sur vos bancs quelques, en bon français on dit des goodies aujourd'hui, à savoir un bic, un petit carnet, un peu de papier à lettre et dans une boîte un mug comme on dit aussi en bon français pour boire son thé ou son café, c'est cours de français ce soir, avec le nouveau logo de la commune de Schaerbeek qu'on a officiellement présenté au personnel communal lors des vœux début janvier. Le nouveau logo de la commune auquel vous avez participé, vous vous souvenez qu'on a fait les commissions spéciales du Conseil communal ici pour accompagner le bureau d'études qui a fait un long travail sur la perception de la commune, sur l'image de la commune, sur la manière de la mieux représentée et vos avis, comme ceux de toutes les autres personnes qui ont été recueillis, enfin qui ont donné leur avis lors de l'enquête, ont permis d'aboutir à ce que nous pensons être un résultat qui a finalement atteint les objectifs. Les thèmes du logo c'est évidemment de reprendre les dénominations Schaerbeek/Schaarbeek avec un lettrage particulièrement choisi, élégant, de type art-déco qui fait référence à la qualité patrimoniale de beaucoup de bâtiments et de l'architecture à Schaerbeek. De reprendre la dénomination 10-30 comme beaucoup de gens et surtout de jeunes s'identifient aujourd'hui, ces traits de jeunes comme langage 10-30. D'utiliser également la diversité des couleurs qui représentent la diversité de Schaerbeek, un peu le principe des United Colors dans Schaerbeek, mais ces couleurs qui sont mises de manière harmonieuse dans un cercle, dans un rond, toutes ces couleurs, ces diversités s'unissent ensemble dans une forme parfaite qui est le cercle et enfin ce 2<sup>ème</sup> zéro de 10-30 a repris la forme du Place ti B, le petit logo de Google ou d'autres que l'on trouve sur internet, qui est l'endroit qu'il faut aller voir, le Place to B, l'endroit à découvrir, l'endroit à mieux connaître parce que nous sommes fiers de Schaerbeek et nous sommes certains que tous ceux qui viennent ici à Schaerbeek découvrir quelque chose en repartent satisfaits. Il y a de nombreux blocs qui en disent du bien, il y a de nombreux Schaerbeekois qui en disent du bien et tout ça participent de cette volonté de mieux faire découvrir et connaître notre commune. Donc faites vivre notre nouveau logo. Vous avez sur vos bancs un petit document pour la commande de cartes de visite qui peuvent être imprimées pour les Conseillers communaux à votre demande et le Secrétaire communal me rappelle qu'il y a également un formulaire qu'on vous demande de remplir pour confirmer vos noms, prénom, date de naissance, profession, adresse, etc., pour que le site internet de la commune reprenne vos données complètes afin que des citoyens ou des groupes qui souhaitent envoyer un courrier aux Conseillers communaux aient accès à une information complète, elle sera mise à jour sur le site internet de la commune, voilà pour cette communication.

\* \* \* \*

\* \* \* \*

**M. Verzin** : je voudrais prendre la parole pour une motion d'ordre si vous le permettez. Par motion d'ordre, le groupe MR souhaite le report de l'examen du point 7 relatif au budget 2016 du CPAS au Conseil du mois de février, c'est-à-dire le mois prochain et ce pour 5 raisons. Primo : l'absence totale de transparence sur les coûts réels du déménagement du CPAS et les conditions plus que

douteuses dans lesquelles les décisions du déménagement ont été prises. Deuxièmement : les déclarations du Vice-président CDH reprises

**M. le Bourgmestre** : je veux bien qu'on fasse un débat très court sur l'ordre du jour, mais pas une longue interpellation, un débat très court sur l'ordre du jour, vous avez plusieurs raisons, 5 j'ai entendu, pour demander ce report, je me tourne vers le reste de la salle pour qu'on ait ce court débat mais pas une longue interpellation qui va durer une heure avant le débat de tout à l'heure

**M. Verzin** : c'est une demi page, ce n'est pas une demi-heure. Et donc les déclarations du Président CDH reprisent au comité de concertation qui désapprouve le fait qu'il n'y a en rien été associé à la négociation. La même chose en partie en provenance du Vice-président de la Liste du Bourgmestre et qui, je le cite, estime que sa confiance a été bafouée. C'est dans le PV du comité de concertation. Enfin et ce n'est pas la moindre des choses, le refus du Collège d'auditionner 2 fonctionnaires dirigeants du CPAS en comité secret de ce Conseil alors même qu'ils n'y sont pas obligés, ces personnes à mon sens peuvent en toute légalité être entendues après vérification auprès de juristes spécialisés en droit communal. Cette demande M. le Bourgmestre a été d'autant plus justifiée qu'hier soir la Présidente du CPAS a purement et simplement refusé à l'opposition socialiste et MR d'auditionner les plaignants en séance du Conseil de l'aide sociale, ce qui me semble-t-il est parfaitement en contradiction avec le prescrit légal. En conclusion je pense que le report s'impose d'évidence pour vous permettre M. le Président de prendre la mesure de ce qui se passe et y mettre bon ordre, je vous remercie.

**M. Goldstein** : sans vouloir prendre un air un peu trop solennellement dramatique, ce qui se passe à Schaerbeek par rapport au CPAS n'est pas très sérieux. Et on parle quand même, si on devait le comparer à un budget communal, à ce qui serait en termes de masse budgétaire gérée par une instance publique, la 5<sup>ème</sup> commune de Bruxelles avec son budget de 140 millions d'euros. Il y a dans les documents officiels, Georges en a cité dans les PV du comité de concertation CPAS/commune, des choses extrêmement interpellantes sur l'avenir budgétaire et la gestion du CPAS. Il y a, et il faut bien malheureusement devoir en parler ici en Conseil communal, mais c'est suite à un certain nombre de refus inacceptables, il y a un courrier, les numéros 2 et numéros 3 du CPAS accusant gravement tant la gestion budgétaire que managériale du CPAS. Georges l'a dit, il a été refusé au Conseil de l'action sociale d'entendre les 2, la n°2 et la n°3 du CPAS, par rapport au courrier envoyé à l'ensemble des Conseillers de l'aide sociale, ceci est totalement contraire à la Loi organique du CPAS, Articles 84 et 111. Par ailleurs votre Collège, hier, a refusé 2 interpellations : la mienne au nom du groupe PS, celle de Georges Verzin au nom du groupe MR, visant à interpellier l'autorité de Tutelle que constitue le Collège des Bourgmestre et Echevins sur le CPAS. En réponse à ces 2 interpellations, suite à la décision du Collège, j'ai reçu le message suivant : le Collège des Bourgmestre et Echevins vient de refuser d'inscrire votre interpellation pour le prochain Conseil pour le motif que les débats sur le CPAS relèvent de la pleine autonomie de gestion des organes du CPAS. Ceci est totalement faux au regard de la Loi communale et des questions posées dans cette interpellation qui ne relèvent pas de la question de la gestion et des organes internes du CPAS, mais de la Tutelle, de la Tutelle qu'exerce le Collège sur le CPAS. Nous vous demandons donc en point d'orgue d'inscrire nos 2 interpellations, en tous cas je demande au nom du groupe PS d'inscrire notre interpellation et nous soutenons mais nous aurons peut-être le débat tantôt parce que je pense qu'il est important de parler du fond et de dire ce qui doit être dit sur un certain nombre de coupes budgétaires totalement folles qui sont réalisées dans le budget du CPAS et qui le sont par incompétence et je m'en expliquerai tantôt, ici sans aucun problème. Et donc je demande le vote sur la prise en compte des interpellations déposées et nous soutenons la motion visant au report du point 2016, même si de toutes façons le point 5 relatif au plan triennal le permettra, nous aurons un débat sur le budget du CPAS.

**M. le Bourgmestre** : le Collège met à l'ordre du jour de ce Conseil communal le budget du CPAS pour l'année 2016 qui est accompagné de la note de politique générale et des documents, il inscrit également le plan triennal communal, le budget communal dans lequel se trouve l'inscription de la dépense de la dotation au CPAS. Ça vous permet donc d'avoir un débat général sur l'ensemble de la politique qui est menée par le CPAS. Donc il n'y a aucune volonté d'empêcher quelque débat que ce soit, c'est nous-mêmes qui mettons ce point à l'ordre du jour qui permettra tout à l'heure, vous l'avez annoncé, d'exprimer votre opinion sur les éléments du budget du CPAS. Et donc c'est bien la preuve d'une volonté de transparence et de respect intégral de la démocratie. Par contre, il ne serait pas sérieux M. Verzin de repousser ou reporter le vote du budget du CPAS car celui-ci doit avoir lieu avant le vote du budget communal

**M. Verzin** : il n'y a aucune obligation légale

**M. le Bourgmestre** : et donc par correction par rapport à cette exigence, nous souhaitons que le budget du CPAS soit bien voté avant le budget de la commune, ça nous semble correct et logique. Troisièmement : vous avez introduit des demandes d'interpellations sur un courrier qui a été envoyé par 2 membres du personnel dirigeant du CPAS qui porte une série de commentaires, d'appréciations, de critiques sur des éléments de fonctionnements du CPAS et aussi à l'égard d'autres, pas seulement des autorités du CPAS, mais d'autres membres et du personnel dirigeant du CPAS. Loin de nous l'envie de cacher quoi que ce soit, c'est dans la presse, c'est dans l'espace public. Simplement, ces problèmes de fonctionnements internes au CPAS, avec des problèmes de relations interpersonnelles ou d'organisations internes du CPAS que cela révèle ou révélerait, relève de la pleine autonomie de gestion du CPAS. Et le Collège a donc bien regardé sa Loi communale et interrogé les experts en matière de Lois communales. Je vous invite à aller lire sur le site de l'Association de la Ville et de la Commune un mémoire de M. Cédric Molitor sur la tutelle, qui parle de la tutelle de la Région sur les communes et aussi de la commune sur le CPAS. Il n'y a de tutelle de la commune sur le CPAS que sur un acte administratif et à la condition que celui-ci ait un impact financier sur les finances de la commune, c'est ce que dit clairement Maître Molitor, c'est ce que dit clairement Maître Molitor. Et la commune ne dispose dans ce cadre-là que d'une tutelle de suspension d'un acte, ici on ne discute pas d'un acte administratif quelconque, elle n'a pas tutelle d'annulation et n'a aucune tutelle de substitution. Seul le Collège réuni possède la tutelle de substitution et seule lui pourrait éventuellement prendre des mesures de gestion par substitution des organes du CPAS, la commune ne le peut pas. Mais, comme certains ont voulu s'assurer que cette lecture du texte de Maître Molitor était la bonne, le Collège a demandé avis au service juridique de l'AVCB et le service juridique de l'AVCB, l'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles nous a répondu par un commentaire un peu plus long que cela était la bonne interprétation des formes de tutelle que la commune pouvait exercer à l'égard du CPAS et que ces débats d'organisations, de relations interpersonnelles, aussi graves qu'elles puissent être, relève de la bonne organisation et de l'autonomie de gestion du CPAS. Et donc il est sain que ce débat ait lieu à l'intérieur des organes du CPAS et je crois savoir qu'une audition a été prévue, organisée, s'agissant de questions délicates entre des personnes je crois savoir que le CPAS a décidé d'organiser ça devant le bureau permanent du CPAS dans lequel l'opposition est représentée, donc il ne s'agit pas de la cacher par rapport à l'opposition cette audition, mais de la faire dans un cadre dépassionné parce qu'il s'agit de problèmes d'organisations, certes il peut y avoir un débat sur les modalités d'organisations du CPAS, mais aussi des problèmes interpersonnels qui sont complexes parce que comme vous avez lu ces courriers, un grand nombre de personnes sont citées et qu'il est souhaitable pour le bon fonctionnement du CPAS que cette affaire soit réglée avec sérénité et en tous cas c'est notre volonté. Il ne s'agit pas d'enflammer une situation qui paraît difficile entre des personnes mais au contraire de manière sereine de trouver les réponses à celles des questions qui paraissent pertinentes et qui doivent trouver une réponse dans le cadre de ce travail. Et donc le CPAS a prévu cette audition et je fais confiance dans le bureau permanent, je rappelle dans lequel votre groupe politique est représenté, pour faire ça de manière sereine et responsable et que sans doute que d'autres mesures devront être prises peut-être au CPAS, elles seront prises par les organes du CPAS, à savoir le bureau permanent, le Conseil de l'aide. Et si alors un acte administratif était posé et qu'il devait alors mettre en péril les finances de la commune, le Collège pourrait se pencher dessus avec la possibilité éventuellement de le suspendre parce que l'annulation relève du Collège réuni et la tutelle de substitution relève du Collège réuni et parce que la majorité, soyons clairs, à d'autres manières de résoudre ces problèmes-là à travers notamment les délégués qu'elle a envoyé, que le Conseil communal a envoyé au sein des organes du Conseil. Donc je vous indique que ce point ne peut pas être à l'ordre du jour, puisqu'on ne pourra pas répondre sur les questions d'organisations internes du CPAS. Par contre est bien à l'ordre du jour le budget du CPAS et donc tout l'engagement financier de la commune à l'égard du CPAS, la note de politique générale et on en débattera tout à l'heure lors du point 7.

**Mme Onkelinx** : quand il y a des problèmes d'organisations, c'est l'organe lui-même qui est chargé de le résoudre, ça je le comprends bien. Sauf que dans les courriers que nous avons reçus, il est question de problèmes entre personnes, des problèmes d'organisations mais avec une incidence sur le budget que nous devons voter ici. Et donc ce qui est un peu problématique, c'est que nous devons nous intéresser à un point à l'ordre du jour et le voter alors que des personnes à grande responsabilité au sein du CPAS nous disent qu'il y a des problèmes concernant ce budget-là et qu'il me semble dès lors qu'il fallut nous permettre d'interroger, ou même en comité secret ou que sais-je, d'entendre les personnes pour comprendre et en fonction de cela avoir une opinion éclairée lors de la discussion du budget. Moi j'ai demandé au plus grand

27.01.2016

CPAS de la Région un peu comment ça se passait, notamment à l'actuel Bourgmestre de Bruxelles, qui me dit qu'à plusieurs reprises au Conseil communal de Bruxelles, il a répondu à des interpellations concernant le CPAS. Et donc moi je comprends bien ce que vous avez dit

**M. le Bourgmestre** : le point est à l'ordre du jour

**Mme Onkelinx** : attendez, je comprends vraiment votre position quand vous dites : on ne va pas commencer à se mêler de tout ce qui se passe au CPAS, ça c'est vrai. Mais d'un autre côté quand on nous demande de voter un budget et que pour ce qui concerne ce budget les plus hautes autorités du CPAS nous disent il y a un problème, c'est normal que nous nous inquiétons de cela et que nous devions un peu être éclairé notamment par ces personnes.

**M. le Bourgmestre** : et bien je vous confirme qu'avant le vote du budget du CPAS, il y aura un débat sur le CPAS qui se fonde sur la note de politique générale et les documents qui l'accompagne, dans ce débat-là toutes les questions générales et quelconques d'organisations ou autres peuvent être posées. Et seront très certainement posées, vous avez déjà commencé et dans ce cadre-là la Présidente du CPAS qui est ici, je l'espère, pourra vous répondre. Et donc il n'y a aucune différence par rapport à ce qui se passe à la Ville de Bruxelles ou ailleurs, ces informations font parties sans doute et certainement du débat général, il y aura un débat général, ce point est mis à l'ordre du jour au point 7. Vous souhaitez qu'on en parle, M. Verzin souhaite qu'on n'en parle pas. Ce n'est pas très clair comme demande, moi je pense qu'il est sage et qu'il est sain de conserver, nous pensons qu'il est bon d'avoir ce débat tout à l'heure, dans 5 minutes, et de maintenir l'ordre du jour. Vous voulez que je fasse voter sur le maintien de l'ordre du jour ?

Vote à mains levées sur le report de la motion d'ordre -- Stemming met handopsteken op het verwerpen van de order motie :

26 voor, 9 tegen en 1 onthouding

La motion d'ordre est refusée -- De order motie word verworpen

\* \* \* \*

## SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1

### **La circulation rue Fraikin (Demande de Monsieur Delcourt)**

### **Het verkeer in de Fraikinstraat (Verzoek van de heer Delcourt)**

**M. le Bourgmestre** : j'invite le porte-parole des citoyens à venir nous rejoindre et prendre la parole. Je rappelle la procédure : il a normalement la parole pendant 5 minutes, ensuite le Collège répond et ensuite il y a un petit tour de piste avec une intervention par groupe politique et éventuellement le Collège y répond.

**M. Delcourt** : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, membres du Collège des Echevins et du Conseil communal de Schaerbeek, bonsoir. Vous n'êtes pas sans savoir que la rue Fraikin a été particulièrement touchée par un nouveau plan de circulation dans le quartier Masui, Pavillon, Verboekhoven et la qualité de vie des riverains très sérieusement mise à mal. Depuis la rue en sens unique de la rue Van Oost en octobre 2014, de nombreux habitants vivent un enfer. La déviation d'une bonne partie d'un trafic de transit que l'on sait agressif, dense dans cette petite rue, autrefois calme et paisible, l'on transformée en un bruyant exutoire routier. Fort heureusement quelques modifications ont été apportées à la première mouture de ce plan en réponse à nos très nombreuses plaintes et interpellations. Certes, notre rue n'a jamais retrouvé la quiétude qui était la sienne avant la phase test, mais nous reconnaissons que ces modifications ont permis quelques améliorations. Le répit cependant a été de courte durée. Depuis le mois de septembre, le trafic dans la rue a repris de plus belle. Les flux se sont densifiés, les nuisances ont explosé, défilé incessant de véhicules, coups de klaxon intempestifs, coups de freins brutaux, crissements de roues, vrombissements de moteur, vitesse excessive. Après une courte période de relative accalmie, tous les désagréments constatés au début de la première phase du plan sont de retour, signe que les mauvaises habitudes ont repris le dessus. Bref le cadre de vie des riverains se détériore à nouveau. En tout état de cause, la fermeture de la 1<sup>ère</sup> section de l'avenue

Voltaire n'a eu qu'un impact dérisoire sur la limitation de ces flux. En plus des graves nuisances générées par ce transit, nous souhaitons attirer ici une nouvelle fois l'attention sur les problèmes posés par le passage de nombreux poids lourds, camionnettes et véhicules utilitaires avec remorques dans cette petite rue étroite située si plus est sur un itinéraire cycliste régional. Dès l'aube, leurs conducteurs s'engouffrent dans la rue à vive allure et viennent percuter quelques dizaines de mètres plus loin le coussin berlinois dans un bruit assourdissant de ferrailles. Les plus lourds d'entrent-eux en bondissant sur le casse-vitesse génèrent de bruyantes ondes de choc qui se propagent aux bâtis environnant et ce jusque dans les chambres arrières des habitations. Des vibrations nuisibles pour la santé des habitants qui souvent se réveillent en sursaut dès les petites heures du matin et pour les bâtiments. On a ainsi constaté dernièrement des dégâts sur une façade. Le lien entre ces dégâts, la densification du trafic, le casse vitesse et les vibrations semblent évidentes. Répétons-le ici une fois encore, aucun de ces camions, mis à part ceux de ramassages, ne circulaient autrefois dans notre rue. Aujourd'hui ces passages sont récurrents du matin au soir. Comme prévu, la signalisation interdisant le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans la rue n'est pas respecté et de nombreux camions de Bruxelles-Propreté y transitent désormais, même tous les jours. Face au passage continu de ces poids lourds, le coussin berlinois ne sert strictement à rien, si ce n'est à aggraver les nuisances. La nuit la circulation est particulièrement pénible. Répétons encore ici d'autres problèmes sur lesquels nous souhaitons également attirer votre attention : les embouteillages devenus fréquents au croisement de l'avenue Foch et de la rue Fraikin depuis la fermeture du 1<sup>er</sup> tronçon de l'avenue Voltaire, les dépôts sauvages d'immondices dans ce tronçon depuis le parking depuis sa fermeture, l'aggravation des nuisances depuis le placement récent à cet angle du panneau « céder le passage », la persistance des stationnements en double file sur l'axe Pavillon/Verboekhoven, les stationnements sauvages sur les trottoirs de notre rue et plus largement l'incivilité au volant généralisé dans le quartier. Il s'agit là d'autant de problèmes sur lesquels nous avons déjà cherché à attirer l'attention des Autorités communales. Nous avons ici-même réalisé une 1<sup>ère</sup> interpellation. Des porte-paroles des différents partis avaient plaidés en faveur de notre rue. Bref, il était alors admis que le caractère local, résidentiel de cette rue devait être préservé. Force est pourtant de constater que la situation est loin de s'être améliorée. Voilà pourquoi nous réitérons nos demandes dans cette nouvelle interpellation : à savoir la mise en circulation locale effective de la rue, voire sa fermeture, seule manière de préserver sa vocation de rue locale, une intervention visant à faire respecter les signalisations routières de manière effective là-aussi, l'interdiction effective de la rue aux camions, camionnettes et véhicules utilitaires en transit, la suppression du triangle inversé autour de l'avenue Foch qui aggrave les nuisances et compte-tenu des graves désagréments occasionnés, le démantèlement du coussin berlinois et son remplacement par un autre système de limitation de vitesse. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, membres du Collège des Echevins du Conseil communal, les habitants de la rue Fraikin pâtissent de cette situation depuis plus d'un an maintenant. Depuis le lancement de ce plan, aucune de nos demandes et suggestions n'ont été retenues. Voilà pourquoi nous réclamons plus d'écoutes et de sollicitudes et surtout une véritable réponse à nos préoccupations et non plus des demi-mesures, je vous remercie.

**M. le Bourgmestre** : je vous remercie, le Collège vous répond par la voix de M. Grimberghs, Echevin de la mobilité.

**M. Grimberghs** : merci M. Delcourt de revenir interpellier le Conseil communal. Nous avons effectivement déjà été interpellés à quelques occasions ici au Conseil communal et même d'ailleurs en-dehors de cette enceinte puisque nous avons nous-mêmes organisé des séances publiques sur le nouveau plan de circulation dans ce quartier. Je dois peut-être d'abord rappeler quelques éléments de contexte avant de venir à des réponses précises par rapport aux questions que vous nous avez mis sur la table. La 1<sup>ère</sup> chose qu'il faut rappeler, c'est que ce plan de circulation a été mis en chantier à la demande de la Région et de la STIB pour, mais aussi à la demande des habitants de la rue Van Oost. Je rappelle qu'une étude avait été réalisée, le Conseil communal d'ailleurs a été interpellé aussi par les habitants de la rue Van Oost, une étude a été réalisée sur les nuisances sonores et vibratoires et l'état déplorable de la rue Van Oost par Bruxelles-Environnement qui avait bien indiqué qu'il y avait des travaux à y réaliser. La STIB a déposé un projet et nous avons réalisé effectivement un test par rapport à ce projet pour voir si les propositions de réorganisation du trafic pouvaient être mises en chantier. A la suite de quoi, une enquête publique a eu lieu sur le projet de réaménagement de la rue Van Oost et une commission de concertation a eu lieu fin juin sur ce projet, vous vous en souvenez. Un permis d'urbanisme a été délivré au mois de juillet pour les travaux de la rue Van Oost, qui ne nous semblait pas conforme aux engagements qui avaient été pris vis-à-vis des habitants. La commune a opéré un

recours sur ce permis d'urbanisme, recours qui a fait l'objet d'une décision favorable de la Région sur le recours introduit par la commune le 17 décembre dernier. Ceci explique qu'un certain nombre d'aménagements complémentaires, en raison des conséquences de ce que vous venez d'exposer, n'ont pas été prises plus tôt, à la fin du dernier trimestre 2015, parce que nous attendions la décision du Gouvernement Bruxellois sur notre recours. Une adaptation du plan de circulation, comme vous l'avez d'ailleurs dit, a bien eu lieu au mois de juillet dernier, au moment où on a approuvé les conclusions du test et marqué notre accord sur le permis d'urbanisme tel qu'il avait été déposé par la STIB. Ces aménagements ont conduit à une série de mesures dont nous pensions qu'elles étaient susceptibles d'améliorer la situation, la recherche d'une diminution du trafic dans la rue Fraikin et notamment la limitation d'usage de la rue Fraikin par les poids lourds. Parmi ces mesures, il y a effectivement l'interdiction d'utilisation sauf pour la circulation locale de la rue Fraikin aux poids lourds, il y a bien la mesure qui a été prise de limitation du trafic vers l'avenue Voltaire. Il faut bien dire que sur base des mesures qui ont été prises à ce moment-là, des comptages ont continué à être réalisés, tant par nos services d'ailleurs que par les services régionaux et nous avons donc effectivement bien dû nous rendre compte au mois de novembre, au mois de décembre, que la situation ne s'était pas améliorée, suffisamment du moins, et qu'il y avait même effectivement une détérioration par rapport à l'utilisation de la rue Fraikin par un certain nombre de véhicules utilitaires parmi lesquels, ce qui est quand même un peu gênant dans cette affaire, les véhicules de l'Agence Bruxelles-Propreté qui pourraient effectivement utiliser un autre circuit de trafic pour aller rejoindre l'incinérateur que la rue Fraikin, c'est le bon sens même. Le Collège, sur base donc de tous ces éléments, a examiné une solution alternative et a décidé hier d'une nouvelle proposition d'organisation du trafic qui aboutirait cette fois à mieux protéger votre rue, même si cela conduit à avoir un certain nombre d'inconvénients de nouveau pour avoir accès, en tous les cas en voiture, dans cette rue, mais cette limitation serait telle cette fois que nous pensons que seul le trafic de circulation locale acceptera les contraintes qui permettent effectivement de rentrer dans la rue. Il n'y aura plus beaucoup d'intérêt à utiliser la rue Fraikin, je vais vous exposer dans une minute les mesures qui sont proposées. Cette mesure est néanmoins conditionnée par 2 éléments : le 1<sup>er</sup> élément c'est que l'accord qui a été pris avec les Autorités Régionales soit respecté quant aux autres engagements et en particulier quand un engagement qui consistait à réorganiser les flux de circulations et les feux de signalisation au carrefour Lambermont/Navez. Nous avons l'engagement de Bruxelles-Mobilité que fin janvier il y aura effectivement une réorganisation des feux de signalisation, mais nous voulons être sûrs que ce sera bien réalisé parce qu'il faut bien évidemment que le trafic qui se trouve, qui arrive jusqu'à la place Pavillon puisse sortir de la place Pavillon. La sortie naturelle, c'est la rue Navez, mais évidemment il faut pouvoir sortir de la rue Navez avec des feux de signalisation adaptés au carrefour Lambermont, c'est ce que nous demandons. Bruxelles-Mobilité s'y est engagé, les équipes techniques y travaillent et donc nous espérons qu'effectivement, avant la fin de ce mois, donc dans les tout prochains jours, ce sera réalisé. La 2<sup>ème</sup> chose qui devra être réalisée dans les tout prochains jours aussi, c'est la collaboration entre les services techniques de la STIB, de la Région, de notre service voirie et le service de police pour la mise en œuvre effective de la solution que je vous présente à l'instant. Quelle est la solution préconisée ? La solution préconisée c'est que la rue Fraikin voit son accès limité exclusivement depuis la rue Van Oost. Donc le sens interdit qui est prévu dans l'accès de la rue Van Oost venant de Gallait sera avancé de telle sorte que il n'y ait plus la possibilité d'entrer dans cette portion de la place Pavillon et dans le début de la rue Van Oost et dès lors de prendre la rue Fraikin venant de la rue Gallait. Donc la seule solution d'entrée, c'est pour ça que ça consiste effectivement une petite contrainte pour les habitants de la rue Fraikin, la seule solution pour entrer dans la rue Fraikin c'est de faire le tour de la place Verboekhoven, de descendre la rue Van Oost et de prendre la rue Fraikin comme lieu de destination et pas comme lieu de transit. Voilà la solution qui est proposée par le Collège. Nous lèverons dans ce cas-là évidemment le verrou qui a été placé à l'avenue Voltaire, qui n'aurait plus de sens, et qui a effectivement, vous l'avez souligné, amené un certain nombre d'inconvénients que nous avons effectivement mesurés également. Il y a d'ailleurs également une pétition de plusieurs habitants de l'avenue Voltaire qui nous a été transmise et qui développe un certain nombre de désagréments liés à cet aménagement un peu exceptionnel et pas très conforme à la réalité même des voiries et des aménagements relativement récents qui avaient été réalisés dans les lieux. Donc il y aurait de nouveau la possibilité d'avoir accès à l'avenue Voltaire depuis l'avenue Maréchal Foch.

**M. Verzin** : M. le Président j'ai entendu avec beaucoup d'attention l'interpellation de M. Delcourt qui rejoint effectivement les préoccupations des habitants de la rue Fraikin, maintes fois répétées ici et ailleurs dans d'autres enceintes. J'ai entendu aussi la réponse de M. Grimberghs et je

voudrais commencer par remercier le Collège d'avoir été à l'écoute des plaintes des habitants en portant un certain nombre de mesures qui sont de nature, j'espère, à alléger les nuisances que subissent les habitants de la rue Fraikin mais aussi de l'avenue Voltaire. Et donc je pense que c'est un pas dans la bonne direction. Cela va-t-il suffire ? Nous verrons bien. Il n'en reste pas moins et c'est vraiment le seul point noir mais j'ajoute immédiatement que le Collège n'en est pas à mon sens immédiatement responsable, il n'en reste pas moins vrai que le fond du problème et depuis de début consiste évidemment à avoir mis la rue Van Oost en sens unique au lieu de la laisser en double sens. Tout le monde ici autour de la table, Bourgmestre en tête, nous savons combien la rue Van Oost a toujours été consacrée dans le plan communal de déplacement comme une liaison inter-quartiers, forcément les voiries les plus larges servent à permettre la circulation des habitants entre les différentes zones de Schaerbeek et non pas comme une déserte locale. Et donc le vice essentiel se retrouve là, le maintien par la STIB du sens unique évidemment débouche sur toute une série de mesures négatives pour l'ensemble des habitants du quartier. Alors aujourd'hui bravo au Collège d'avoir pris un certain nombre de contre-mesures qui atténuent les nuisances, il n'en reste pas moins vrai que c'est le double sens, la suppression du double sens Van Oost qui est effectivement la cause de tous les maux que subissent les habitants du quartier et je souhaite évidemment que ceux d'entre vous au sein du Collège qui siègent au Parlement Régional interpellent à ce niveau puisque c'est ce niveau-là qui est effectivement responsable de cette situation.

**Mme Lorenzino** : merci à M. Delcourt pour votre interpellation et nous y sommes bien évidemment très sensibles, nous comprenons bien tous les désagréments que vous et les habitants de votre rue subissez quotidiennement. Vous l'avez entendu et comme M. Verzin je rejoins M. Verzin et je remercie le Collège d'avoir été attentif et d'avoir pris les mesures afin d'essayer d'améliorer les choses. Je rappelle donc que le plan est toujours ici en phase de test et donc il est toujours possible de le modifier si des problèmes majeurs se présentent et on peut donc toujours l'améliorer. Mais le problème est ici donc bien plus global comme ça a été déjà dit et c'est votre quartier mais Schaerbeek toute entière était largement, toute la Région Bruxelloise qui souffre quotidiennement du nombre de voitures et là je pense qu'on est à plus de 250.000 véhicules en provenance des 2 régions qui viennent tous les jours à Bruxelles. Evidemment ce quartier-là est une porte d'entrée notamment au niveau du pont Van Praet et donc je pense que les choses doivent vraiment bouger à une plus grande échelle, notamment au niveau de Bruxelles-Mobilité qui doit prendre ses responsabilités. Je pense notamment à des mesures assez faciles à prendre comme par exemple réguler les feux de signalisations afin de ralentir les flux de voitures qui avancent dans les quartiers ou de dévier les voitures plus loin sur le pont et éviter ainsi leur passage dans Schaerbeek. La question de la mobilité évidemment ces jours-ci, la question plutôt le problème je devrais dire de la mobilité ces jours-ci au cœur de l'actualité avec ce qui se passe notamment au niveau des tunnels et donc c'est le moment ici de faire jouer le lobby Schaerbeekois dont on parle si souvent et vraiment de penser la mobilité dans le quartier mais à Schaerbeek et à Bruxelles autrement, merci.

**M. Bernard** : bon M. l'Echevin, je voulais quand même souligner qu'il y avait quand même un compromis qui était raisonnable, qui permettait aussi bien de trouver une solution pour la rue Fraikin mais aussi pour les habitants de la rue Van Oost qui je pense on va dans un sens où on essaye globalement de soulager l'ensemble de la circulation dans le quartier et je pense que ça va dans le bon sens.

**Mme Durant** : merci Monsieur pour votre interpellation et c'est donc la 2<sup>ème</sup> fois et j'espère, enfin je ne souhaite pas qu'il y en ait nécessairement une 3<sup>ème</sup> mais peut-être qu'il y aura une 3<sup>ème</sup> au moment où nous devrons aussi évaluer la solution proposée par le Collège. Je pense qu'elle est bonne, qu'elle va dans le bon sens, mais vous savez évidemment beaucoup mieux que moi puisque vous habitez là : d'une part vous avez compris la complexité entre les niveaux de pouvoirs, etc., c'est notre réalité, la commune n'a pas tous les leviers, elle essaye de les utiliser au mieux, j'espère que la solution proposée produira certains effets même si elle amène aussi à certains inconvénients qui sont la boucle qui vous sera quelque part assignée, mais je crois néanmoins que ce dialogue qu'on a engagé, c'est un peu comme si on travaillait par essais et erreurs en mettant en place des mesures et puis on compte sur vous pour les évaluer. Après on essaye de voir ce qui peut se produire, donc je crois qu'ici on nous amène une proposition, et je remercie le Collège, qui a du sens par rapport à ce que vous demandez, il faudra voir ensemble et peut-être vous reviendrez une 3<sup>ème</sup> fois pour évaluer cette solution-là mais croyez bien en tous cas qu'il y a une réelle volonté d'essayer de chercher dans le cadre de nos compétences et en pesant sur les niveaux où nous pouvons peser pour améliorer les choses sachant que par ailleurs : oui on est dans un quartier avec une densité de circulation énorme sur laquelle comme Schaerbeekois

on a un relatif pouvoir, j'ai beaucoup d'avis sur la question mais je ne vais pas vous les donner ici, ce n'est pas le lieu.

**M. Goldstein** : bravo M. Delcourt, vous venez de faire une extraordinaire démonstration au Conseil communal, il suffit de 2 interpellations citoyennes pour enfin faire bouger le Collège. Je trouve que vous venez de donner à l'ensemble des citoyens Schaerbeekoïses une extraordinaire leçon de démocratie participative, toutes mes félicitations. Parce que Georges, beaucoup le Collège, pour s'abriter derrière beaucoup de choses, mais la réalité quand on lit attentivement votre interpellation, à aucun moment vous ne demandez de revenir en arrière sur le sens unique de la rue Van Oost. Et les groupes peuvent faire de l'idéologie ou des logiques régions versus communes ou autres, la réalité c'est que vous considérez, en tant qu'habitant de ce quartier aussi, qu'il y a moyen d'aménager la mobilité éventuellement en maintenant ce type d'option qui permet de soulager tout un quartier. Alors évidemment il y a la question de la rue Fraikin. Je prends acte et nous verrons les résultats du projet proposé par le Collège. Au nom du groupe PS j'aurais proposé ici peut-être sans ce changement sur la rue Van Oost de permettre par exemple une expérience pilote d'amovibles, exclusivement amovibles et permettant seulement aux habitants de la rue de les bouger pour avoir eux seuls accès à la rue, plus les camions de Bruxelles-Propreté pour le ramassage, voire un certain nombre de dérogations pour des métiers nécessitant de passer par votre rue, mais pour avoir vraiment un contrôle de circulation limitée. On verra si la proposition qui est faite par le Collège amène réellement une diminution des nuisances pour votre rue, mais en tous cas nous sommes prêts éventuellement avec des alternatives s'il en faut encore, encore mes félicitations.

**M. le Bourgmestre** : merci, merci M. Delcourt

**M. Delcourt** : merci à vous

**M. le Bourgmestre** : à suivre, merci. Et merci aux habitants de la rue Fraikin qui sont là et qui l'accompagnaient.

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESecretaris

Assemblées -- Vergaderingen

Ordre du jour n°2 -- Agenda nr 2

#### **Procès-verbal du Conseil communal du 16 décembre 2015 - Approbation**

#### **Notulen van de gemeenteraad van 16 december 2015 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

FINANCES -- FINANCIËN

Enrôlement et règlement -- Inkohieringen en reglementen

Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3

#### **Règlement redevance sur les exhumations - Renouvellement - Approbation**

#### **Retributiereglement op de ontgravingen - Hernieuwing - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale et notamment l'article 117, alinéa 1 ;

Vu la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures et ses modifications subséquentes ;

Vu le règlement général sur la police des transports funèbres, inhumations et cimetière du 29 mars 1973 et ses modifications subséquentes ;

Revu sa délibération du 27 octobre 2010 votant la modification du règlement redevance sur les exhumations pour un terme de 5 ans ;

Considérant la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16 septembre 2008, de confier les exhumations à une firme privée, tout en maintenant la redevance, tant pour les sépultures en pleine terre, que pour les caveaux ou les columbariums ;

Vu le rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2016;

Vu la situation financière de la commune ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

**ARRETE :**

**Article 1**

Une redevance de 620 € est perçue lors de chaque exhumation d'une sépulture en pleine terre et en caveaux.

**Excepté :**

1. lorsqu'elle est ordonnée judiciairement, sauf pour contestation civile ;
2. lorsqu'elle concerne les restes de militaires ou de civils morts pour la patrie à rapatrier à leur lieu d'origine, ainsi que les restes militaires et civils à transférer en pelouse d'honneur ;
3. lorsqu'elle est ordonnée par l'autorité communale compétente.

Cette redevance comprend l'indemnité pour travail insalubre allouée au personnel du cimetière chargé de surveiller les opérations.

La redevance sera de 150 € pour l'exhumation d'une sépulture en columbarium.

**Article 2**

Les redevances réclamées conformément au présent règlement sont payables anticipativement, contre quittance, entre les mains du Receveur communal et de ses préposés ou des agents percepteurs désignés à cet effet.

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur le cinquième jour qui suit le jour de sa publication.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de nieuwe gemeentewet, namelijk artikel 117, alinea 1;

Gelet op de wet van 20 juli 1971 op de begraafplaatsen en lijkbezorging en zijn daaropvolgende wijzigingen;

Gelet op het algemeen politiereglement inzake lijkenvervoer, begravingen en begraafplaats van 29 maart 1973 en zijn daaropvolgende wijzigingen ;

Herziende zijn raadsbesluit van 27 oktober 2010, welk de wijziging van het retributiereglement op de ontgravingen stemt voor een termijn van 5 jaar;

Overwegende de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 16 september 2008, de ontgravingen toe te vertrouwen aan een private onderneming, met behoud van de retributie, voor zowel de teraardebestelling in volle grond, als bij grafkelders of columbariums;

Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2016;

Gelet op de financiële toestand van de gemeente;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,

**BESLUIT :**

**Artikel 1**

Er wordt een retributie geheven van 620€ bij elke ontgraving in volle grond of grafkelder.

**Uitgezonderd:**

1. wanneer ze rechterlijk bevolen werd, behalve in geval van burgerlijke betwisting;
2. wanneer het gaat om de overbrenging van het stoffelijke overschot van voor het vaderland gestorven militairen of burgers naar hun plaats van herkomst alsook om het overbrengen van het stoffelijke overschot van militairen en burgers naar het ereperk;
3. wanneer ze door de bevoegde gemeentelijke overheid bevolen werd.

Deze retributie omvat ook de vergoeding die aan het personeel van de begraafplaats toegekend wordt voor ongezond werk.

De retributie zal 150 € bedragen voor een ontgraving in een columbarium.

**Artikel 2**

De retributie aangerekend overeenkomstig onderhavig reglement dient vooraf, tegen ontvangstbewijs, betaald te worden in handen van de gemeenteontvanger, zijn aangestelden of de bedienden die met de inning van de bedragen belast zijn

**Artikel 3**

Onderhavig reglement wordt van kracht op de vijfde dag volgend op de dag van publicatie.

**Recouvrement et cadastre ==- Inning en kadaster**

**Ordre du jour n°4 ==- Agenda nr 4**

**Logements inoccupés - Convention 2016-2018 relative aux modalités de rétrocession de 85% du produit des amendes encaissées par la Région - Approbation**

**Leegstaande woningen - Overeenkomst 2016-2018 betreffende de modaliteiten voor de terugbetaling van 85 % van de opbrengst van de boetes die het Gewest geïnd heeft - Goedkeuring**

**DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi communale;

Vu l'article 23 de l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 19 janvier 2016,

DECIDE :

d'approuver la convention liant la commune et la Région de Bruxelles-Capitale portant règlement sur les modalités de rétrocession de quatre-vingt-cinq pour cent du produit des amendes encaissées par la Région.

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op artikel 23 van de ordonnantie van 17 juli 2003 houdende de Brusselse Huisvestingscode;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2016,

BESLUIT :

de overeenkomst tussen de gemeente en het Brusselse Gewest houdende de modaliteiten voor de terugbetaling van vijftientig procent van de opbrengst van de boetes die het Gewest geïnd heeft goed te keuren

**Budget ==- Begroting**

**Ordre du jour n°5 ==- Agenda nr 5**

**Plan triennal 2016-2017-2018 - Approbation**

**Meerjarenplan 2016-2017-2018 - Goedkeuring**

**M. le Bourgmestre** : on a eu une commission réunie ce lundi soir qui a exposé tous les documents budgétaires, le plan triennal, le budget de la commune, le budget du CPAS, donc nous espérons que les Conseillers sont convenablement informés. M. De Herde va dire un petit mot.

**M. De Herde** : je vous propose de faire une introduction qui sera valable pour les points 5-6-8 et 9. Voilà M. le Bourgmestre, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil, incertitude, rigueur, investissement, rétribution : voilà les 4 mots-clefs qui caractérisent le plan de

gestion 2016-2017-2018 et le budget communal 2016 qui vous sont présentés ce soir. Jamais l'élaboration d'un plan triennal de gestion n'a été accompagnée d'autant d'incertitudes. J'en veux pour preuves 8 inconnues. Le 1<sup>ère</sup> est relative au financement par le Pouvoir Fédéral des zones de police et de notre zone de police en particulier, c'est-à-dire : quelle est la part des 400 millions annoncés par le Gouvernement Fédéral après les attentats de Paris et le niveau d'alerte 4 qui seront effectivement distribués aux zones de police. Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse. Il en est de même pour les compléments de financements par l'Etat Fédéral des CPAS en général et du nôtre en particulier afin de compenser les exclusions du chômage et d'accompagner l'accueil des réfugiés. Un 3<sup>ème</sup> point nous inquiète : c'est la régularité ou l'irrégularité des versements des additionnels communaux au précompte immobilier et nous connaissons la question des dégrèvements opaques opérés par le Ministère Fédéral des Finances qui amputent nos recettes. Il en va de même à l'impôt des personnes physiques, la pesse en a largement parlé, ça touche beaucoup de communes et la Région de Bruxelles-Capitale a d'ailleurs pris l'initiative de mettre cette question à l'ordre du jour du comité de concertation Fédéral/Entités Fédérées et nous espérons que les retards rencontrés ces derniers mois se résorberont bien vite. Et sachez même pour l'anecdote que même les additionnels qui reviennent à la commune sur la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, pour la première fois en 2015 subit des retards alors que c'est une taxe extrêmement simple à enrôler et à redistribuer. En outre, la conformité entre les montants annoncés et ceux réellement versés se vérifient de moins en moins. Nous sommes donc en droit de nous demander à quel jeu joue le Fédéral et si celui-ci ne fait pas de rétention sur les sommes qui nous sont dues. J'ajouterai à cela que les communes sont toujours en attente d'une communication claire du Ministère des Finances Fédéral sur l'impact à terme de ce qu'il est convenu d'appeler le Tax Shift Fédéral. En ce qui concerne la Région, nous sommes en attente de la nouvelle répartition de la dotation régionale visant à améliorer la situation budgétaire des communes et celle-ci nous est annoncée pour septembre 2016. De même, est annoncé par le même Gouvernement Régional, pour 2017 une révision du mécanisme de la dotation générale aux communes et nous ne manquerons pas de rappeler à qui de droit que nous estimons que la commune de Schaerbeek est traitée de manière inéquitable et bien de façon moins généreuse que certaines communes qui ont pourtant un profil socio-économique plus avantageux que celui de notre commune. La 7<sup>ème</sup> incertitude concerne l'évolution future du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et équivalent dans les mois et les années qui viennent. Et enfin, je rappelle que nous attendons aussi la mesure exacte de l'impact ou des impacts de l'essor démographique attendu. Mesdames, Messieurs, cette liste démontre que nous sommes dans un environnement incertain et qu'une série de variables nous échappent, ce qui rend l'avenir difficilement prévisible. Cette mise en garde faite, je veux vous parler de rigueur. Le résultat budgétaire qui est inscrit dans ce plan pour les 3 années est chaque année d'un déficit de 1,9 millions. Cependant, dès la décision du Gouvernement Régional relative à la nouvelle répartition de la dotation visant à améliorer la situation budgétaire des communes, le plan et le budget seront adaptés pour parvenir quoi qu'il arrive à l'équilibre budgétaire. En effet, selon les instructions régionales, le plan ne pouvait contenir que 50% du montant reçu en 2015, c'est-à-dire 50% de 3,8 millions, ce qui correspond bien à 1,9 millions. Cette remarque méthodologique étant je l'espère claire, je vous annonce que le budget de la commune de Schaerbeek se chiffrera en 2016 à 244 millions. En recettes, il est attendu comme grosse contribution un montant de 43,5 millions provenant de la dotation générale aux communes, une croissance attendue de 3% par rapport à 2015. Toujours en recettes, la pression fiscale sera inchangée pendant 3 ans : pour 2016 il est attendu 50 millions des centimes additionnels au précompte immobilier, ce qui est une prévision prudente et 22 millions de centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques. Du côté des dépenses, ce qui est remarquable ce sont les dépenses de personnel qui se chiffreront au total à 69 millions, qui sont majorées par rapport à 2015 afin de procéder à des recrutements ciblés et aussi afin de récompenser chaque membre du personnel communal pour ses efforts en matière de productivité en leur octroyant un éco-chèque de 150€. Il est bien-entendu que les membres du Collège des Bourgmestres et Echevins ne sont pas visés par cette mesure. Par ailleurs, la gestion dynamique du fonds de réserves des pensions qui se monte aujourd'hui à 62 millions permettra de stabiliser, voire de diminuer la charge annuelle des pensions. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnements, notre volonté est de les maintenir inchangées pendant 3 ans, c'est-à-dire à 15,7 millions, c'est donc un effort très clair en matière de rigueur. La dotation pour notre CPAS se montera à 35,5 millions en 2016 et il est prévu qu'elle augmente de 2% par an, c'est le même pourcentage qui sera appliqué à la zone de police qui démarrera 2016 avec une dotation communale de 37,5 millions. Un effort particulier sera aussi fourni en matière de propreté publique grâce notamment à une majoration d'un subside régional spécifique afin d'augmenter la fréquence

de balayage des rues. Bien-entendu, par mesure de prudence, des crédits budgétaires ont été prévus afin de faire face aux conséquences de l'essor démographique pour les crèches en 2016 et pour les matières générales en 2017 pour 700.000€ et de 1,1 millions en 2018. Enfin pour 2017 et 2018 : 1 million d'euros a été budgété pour une prime à l'habitation, j'y reviendrai dans un instant. Avant cela, il est de mon devoir d'exposer au Conseil communal l'ampleur du déficit qui se dresse devant notre commune. A titre d'illustration et cette réflexion n'engage que moi, je voudrais vous parler un instant de la pauvreté qui continue à frapper notre commune. A Schaerbeek, dernière statistique disponible, le revenu moyen par habitant pour l'année 2013 était de 11.196€. Ce chiffre place malheureusement la commune en 3<sup>ème</sup> position dans le classement des revenus moyens belges les plus faibles. En ce qui concerne le revenu des déclarations fiscales des contribuables de Schaerbeek, il était en 2013 de 35.273€. Ce montant est inférieur de plus de 13.000€ par rapport à la moyenne nationale et de plus de 8.000€ par rapport à la moyenne régionale Bruxelloise. Et même s'il baisse, le taux de chômage de la population Bruxelloise est plus de 2 fois plus élevé que la moyenne nationale. La Région comptait en 2015 : 16,5% de demandeurs d'emplois alors que ce taux était de 8,2% sur l'ensemble de la Belgique. La proportion relative des demandeurs d'emplois présents à Schaerbeek par rapport au nombre total en Région de Bruxelles-Capitale correspond à une moyenne de 13,45% alors que notre population ne représente que 11,31%. Il y a donc une représentation plus importante de demandeurs d'emplois à Schaerbeek que dans d'autres communes Bruxelloises. Parallèlement Mesdames, Messieurs, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou équivalent a augmenté de 70%, je dis bien de 70% entre 2005 et 2014. On ne dénombrerait pas moins de 6.789 bénéficiaires de l'aide du CPAS à la fin de l'année 2015. Dans un scénario qui peut encore aujourd'hui, mais pour combien de temps encore, être qualifié de fiction, il est à craindre si les tendances observées ces dernières années se confirment qu'un jour le nombre de bénéficiaires du RIS ou équivalent délivré par le CPAS dépasse le nombre de chômeurs et que le budget du CPAS qui atteint aujourd'hui 140 millions dépasse un jour le budget communal de 244 millions. Ce serait le monde à l'envers. En effet, je rappelle que la Loi de 1976 sur les CPAS, qui fête cette année son 40<sup>ème</sup> anniversaire, envisageait le RIS comme un régime accessoire et résiduel pour les personnes ne disposant pas de revenu du travail ou de revenu de remplacement issu de la sécurité sociale. En arriver à ce qu'un régime résiduel soit plus sollicité que le régime principal de sécurité sociale démontre que la Loi de 76 doit être revue en profondeur. Pour les distraits, nous attirons votre attention sur le fait que les systèmes principaux de la sécurité sociale, tel que le chômage ou la pension, sont des systèmes de solidarité au niveau Fédéral et que ni les communes ni les CPAS n'interviennent dans leurs financements. En revanche pour le RIS, 30% de leur montant est à charge des communes ainsi qu'une très grande partie des coûts d'investissements de personnels et de fonctionnements. Et il est particulièrement injuste que les communes pauvres doivent financer sur fonds propres une partie de l'aide sociale destinée aux plus démunis. Autrement dit, plus il y a de pauvres dans une commune plus le rendement des impôts locaux est faible et plus il faut financer d'aides sociales, alors que c'est l'inverse dans les communes aisées. A titre d'illustration, 35 millions de dotations communales au CPAS représentent 50% du rendement des additionnels communaux à l'IPP et au PRI. Ce pourcentage démontre à lui seul combien le défi de l'équilibre de finances locales est grand. Il serait donc opportun que l'Etat Fédéral principalement et la commission communautaire commune accessoirement réévaluent en profondeur la Loi de 76 relative aux CPAS afin de rendre plus équitable et plus juste les efforts financiers de chaque pouvoir public en faveur des plus pauvres de nos citoyens. Dans le cas contraire, il est à craindre que la solidarité ne soit plus qu'un mot vide de sens lorsque nous parlons de la pauvreté et des CPAS de ce pays. J'arrête ici cette digression. Le 3<sup>ème</sup> mot clef est investissement : le programme d'investissements pour les 3 prochaines années vous a été largement présenté en commission lundi soir, c'est 104 millions d'euros qu'il est prévu d'investir en 3 années. Nous sommes convaincus que l'avenir de notre commune, 6<sup>ème</sup> entité du Royaume en nombre d'habitants, est conditionnée par des investissements ciblés : crèches, écoles, seniories, espaces publics, sécurité, propreté, I gouvernance, sports, parc Josaphat, parkings souterrains, etc., qui tous, espérons-le, amélioreront la qualité de la vie des habitants. De même, la volonté d'assurer des services performants au public reste présente. Et l'objectif de bonne gestion budgétaire, équilibre des budgets, endettements faibles, gestions dynamiques des provisions et des fonds de réserves restent une marque de fabrique Schaerbeekoise pour une commune jeune, la 2<sup>ème</sup> plus jeune du Royaume, et peu aisée : antépénultième du classement. Je vous passerai donc, sauf s'il y a des questions tout à l'heure, la liste très, très longue des investissements que nous comptons faire en matière de crèches, en matière d'écoles, pour la maison des Arts, en matière de propreté publique

au parc Josaphat, nous allons investir dans un système de tiers payants pour les panneaux solaires, nous allons lancer les études au parking souterrain de la place Lehon, nous allons rénover la séniorie Brems, nous allons participer aux travaux de rénovations du Neptunium à côté de Beliris, nous allons rénover le terrain de sports de Terdelt, nous allons entamer les études pour la tribune Nord, nous allons rénover l'avenue Louis Bertrand, lancer les études pour Huart Hamoir, nous continuons le plan trottoirs, nous continuons le plan asphaltage et bien entendu, et nous remercions la Région à ce propos, vous savez que la commune vient de se voir attribuer un 10<sup>ème</sup> contrat de quartier par la Région, ce qui permettra de continuer cette politique essentielle de rénovation urbaine en bonne entente avec la Région. Enfin 4<sup>ème</sup> mot clef : rétribution : depuis des années, Schaerbeek tient à remercier ses habitants en leur rétrocédant de manière ciblée une partie des impôts et taxes collectés. Rappelez-vous, l'existence d'une série de primes accordées directement aux habitants et qui ont été voté par ce Conseil : les chèques-sports, les primes à l'embellissement des façades, les primes à l'acquisition d'une compostière, la prime aux primo-accédants à la propriété, la prime d'accompagnement social pour les propriétaires aux revenus modestes et aussi la diminution progressive des centimes additionnels à l'IPP qui a été ramené de 2013 à 20105 de 6,8 à 6,5%. A partir de 2017, plutôt que d'envisager de baisser les centimes additionnels au PRI, ce qui bénéficierait indistinctement aux propriétaires Schaerbeekois, aux propriétaires domiciliés hors territoire, aux sociétés propriétaires de bureaux et/ou d'ensembles commerciaux, il sera instauré une prime à l'habitation réservée aux propriétaires Schaerbeekois d'unité de logement et domiciliés à Schaerbeek. 1 million d'euros a été prévu à cet effet dans les prévisions budgétaires 2017 et 2018. C'est une nouvelle décision en faveur des contribuables Schaerbeekois qui permet d'allier la rigueur et la rétribution des efforts des citoyens. En conclusion Mesdames et Messieurs, malgré l'incertitude Schaerbeek garde le cap budgétaire en visant l'équilibre. Malgré tout, nous gardons la volonté d'investir et de maintenir la qualité des services au public. Puisse 2016 être une nouvelle année de progrès pour notre commune et quelle que soit notre place aux différents niveaux de pouvoirs, espérons que chacun agisse en faveur de nos habitants. Pour la majorité, nous nous y engageons.

**M. Verzin** : M. le Président, je dois avouer que le contraste est flagrant entre la qualité du travail accompli par l'administration communale et principalement le service du budget, l'Echevin du budget que je remercie et le Collège avec ce qui va nous être présenté dans un instant par le CPAS. En effet, ce budget nous est présenté en équilibre si l'on tient compte de la non-inscription de 50% d'aides de la Région commune en difficultés. Des menaces me semble-t-il pèsent toutefois encore sur les recettes qui ont été inscrites, quand bien même tant en PRI qu'en IPP, quand bien même vous avez été me semble-t-il particulièrement prudent dans leur évaluation. Je suis en effet inquiet, inquiet pour l'avenir de nos recettes communales et pour une raison que certains d'entre vous ont peut-être pu découvrir ce matin en lisant la Libre Belgique. En effet, le Bourgmestre de la commune voisine de Woluwé-Saint-Lambert vient d'introduire un recours contre les critères de répartition de la dotation générale aux communes. Je vous rappelle M. le Président que c'est votre Président de parti. Qui a conduit certaines communes, dont Schaerbeek, à recevoir semble-t-il des subventions surévaluées alors que d'autres, dont Woluwé-Saint-Lambert semble-t-il, ont été depuis longtemps sous-évaluées. Et donc la répétition de l'indice si cette affaire devait se clôturer en faveur de Woluwé-Saint-Lambert pourrait amener notre commune à des remboursements de plusieurs millions d'euros, ce qui rendrait encore plus difficile le nécessaire équilibre de notre budget. Donc je crois que nous serions prudents de provisionner des montants dans les années qui viennent pour le cas où malheureusement la Région ne trouverait pas dans la révision de la DGC les moyens suffisants que pour compenser cet éventuel état de chose.

**M. le Bourgmestre** : un fonds de solidarité avec M. Maingain

**M. Verzin** : on s'en occupe M. Goldstein, on le fait notamment pour les CPAS. Si vous permettez je vais peut-être continuer ? Il ne faut surtout pas se leurrer comme Michel De Herde l'a annoncé, l'équilibre tient évidemment aux aides que la Région nous apporte pour compenser notre faible capacité fiscale, mais aussi et je dirais surtout à la pression fiscale qui pèse sur nos concitoyens tant en PRI qu'en IPP. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que c'est précisément cette pression fiscale jointe aux problèmes de mobilités, on en a encore parlé tout à l'heure, et de stationnements, qui fait fuir nos concitoyens de la classe moyenne. J'en veux pour preuve le fait que malgré le boom démographique annoncé à Bruxelles, l'Echevin de l'Etat civil et de la Population, M. Guillaume, nous a annoncé avoir perdu 1.000 habitants en 2014 mais encore plus de 2.500 en 2015, ça fait 3.500 habitants en moins. Et que l'on voit en parallèle, M. De Herde l'a souligné, diminuer nos recettes en IPP. Ce qui veut dire effectivement que je pense que notre commune continue à s'appauvrir, tant la classe moyenne dont nous avons pourtant le plus urgent besoin et vous l'avez-

vous-même souligné, est entrain de quitter non seulement Schaerbeek mais probablement d'autres communes Bruxelloises pour émigrer sous d'autres cieux, plus cléments notamment dans ces matières mais aussi en matière de mobilité et d'environnement. C'est la raison pour laquelle le groupe MR vous proposera tout à l'heure d'anticiper en 2016 la diminution certes symbolique mais psychologiquement importante de l'IPP et du PRI que vous annoncé pour 2017, dont nous prenons bonne note et dont je crois effectivement que nous pouvons nous réjouir. Mais pourquoi attendre donc 2017 alors qu'on pourrait le faire déjà en 2016. Cette opération me semble-t-il pourrait être rendue possible et si on diminue la dotation communale au CPAS au niveau, au niveau et vous m'écoutez bien, au niveau de la dotation adoptée dans les dernières modifications budgétaires 2015, conformément à l'accord écrit du CPAS de se conformer aux injonctions de la commune de bloquer en 2016 en tous cas la dotation communale à son niveau de 2015. Hors c'est exi expressis verbis dans la convention qui a été signée lors de la location de l'immeuble. Ne dites pas non M. Grimberghs, c'est noir sur blanc, l'engagement du CPAS de respecter, l'engagement du CPAS de respecter en 2016 le même niveau de dotation qu'il a obtenu en 2015 situe la dotation à 35.100.000 euros et non pas à 35.450.000 euros. C'est donc un delta qu'il y a lieu je pense de compenser et il n'y a aucune raison de participer, mais on aura l'occasion d'en parler tout à l'heure, au financement des travaux liés à ce déménagement au Silver Building à concurrence de 465 millions d'euros également, 1.000 euros pardon, soit quelques 700.000 euros qui auraient pu être affectés à la diminution fiscale. M. le Président, s'il est quasi à l'équilibre, espérons que ce budget ne vous remplit pas d'enthousiasme. Certes, les missions essentielles de la commune sont assurées en matière de police, nous avons d'ailleurs soutenu au Conseil de police le budget d'évolué à la zone. La propreté publique est assurée par un service compétent, les espaces verts sont aussi entretenus par un excellent service, la commune est citée en exemple pour sa politique d'activation des demandeurs d'emplois à travers la mission locale JST et l'ALE, les services Etat civil/Population fonctionnement me semble-t-il de manière optimale, même si on pourrait souhaiter une plus grande décentralisation que celle qui existe à ce jour. Vous l'avez dit M. l'Echevin, un nouveau contrat de quartier est annoncé. Tout cela est évidemment réjouissant, mais il n'en reste pas moins que notre commune continue à souffrir d'un déficit d'images, malgré l'ouverture du Musée du Train et que finalement nous remplissons certes nos missions essentielles mais nous manquons cruellement de projets novateurs susceptibles de réveiller l'enthousiasme de nos concitoyens comme nous manquons aussi cruellement en cette période marquée par le terrorisme de projets ambitieux qui donneraient à tous nos enfants de pouvoir bénéficier de chances égales en matière d'éducation qui compense les écarts que par hasard, que le hasard de leur naissance ou de leur origine ont malheureusement créés. Nous devons investir, et je voudrais insister sur ce point, non seulement dans les cours d'éducation citoyenne dès le plus jeune âge, mais aussi et surtout renforcer sur fonds propres nos équipes pédagogiques pour lutter contre les décrochages et l'échec scolaire au-delà des mesures intéressantes que vous avez prises déjà M. l'Echevin de l'Instruction Publique. C'est très bien de poursuivre l'important travail de rénovation urbaine que vous avez entrepris depuis plus de 15 ans avec l'aide de la Région, mais il nous faut à présent si nous voulons réussir Schaerbeek investir me semble-t-il prioritairement dans l'humain. Il est impératif bien-sûr de lancer, comme vous l'avez fait avec M. Vanhalewyn, un parcours d'intégration obligatoire pour les nouveaux arrivants. Mais il faut impérativement faire percoler aujourd'hui les valeurs universelles qui sont le fondement même de nos sociétés démocratiques à travers toutes les couches de notre population pour les y faire adhérer. C'est là M. l'Echevin de la Culture tout le rôle de l'action culturelle. Celle-ci ne peut pas rester le parent pauvre du budget communal. D'autres pays autour de nous, à commencer par la France, ont donné l'exemple : la culture est le moteur de l'ouverture au monde, c'est le meilleur outil pour lutter contre les replis identitaires et ça constitue le meilleur moyen de renforcer la cohésion sociale au sein de toute notre population. Je sais M. le Président combien vous n'êtes pas un Bourgmestre heureux, fort de voir notre commune porter ces projets à l'image d'une commune que vous voulez tous, vous et moi, ben écoutez moi je suis très heureux de faire le métier que je fais et je suis très heureux de vivre à Schaerbeek sachez-le, mais je sais tellement, tellement, tellement je pense que le potentiel de notre commune est important et tellement je sais aussi et vous l'avez répété récemment dans des cénacles plus restreints combien votre majorité manque de ces projets-là. Nous ne pourrons pas approuver, vous comprendrez bien, ce budget mais nous espérons que vous trouverez en vous dans les mois et les années prochaines les ressources suffisantes pour rendre possible ce qui est nécessaire, à savoir à donner à un plus grand nombre de nos citoyens la capacité de développer leur propre projet de vie dans le respect des valeurs universelles et de leurs convictions personnelles dans leurs sphères privées, je vous remercie.

**M. Goldstein** : je constate entre parenthèse avant de commencer mon intervention ce nouveau jeu qui consiste à ne pas lever sa main tout de suite pour se mettre dans un ordre différencié de prise de parole, je trouve qu'il faudrait réglementer la prise de parole en faisant alterner les groupes qui prennent la parole en premier, en 2<sup>ème</sup>, en 3<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup>, en 5<sup>ème</sup>.

**M. le Bourgmestre** : vous voulez que je donne la parole à un autre groupe maintenant ?

**M. Goldstein** : non, non, pas du tout, je faisais une petite digression

**M. le Bourgmestre** : si vous souhaitez, j'ai voulu respecter, j'ai posé la question pour le 1<sup>er</sup> tour de parole tout à l'heure pour savoir si on préférerait, oui, oui, il y a des règles à la Chambre, il y a des règles à la Région, il y a des règles, voilà, je voudrais que la règle ici soit surtout la courtoisie et si le PS voulait parler plus tard, M. Goldstein : vous continuez ? Vous continuez ?

**M. Goldstein** : tout-à-fait. Je remercie vraiment l'Echevin De Herde pour sa présentation qui a de manière comme il en a l'habitude extrêmement habile mêle plan triennal, le budget 2016 ordinaire, parfois extraordinaire puisque je le remercie vraiment d'avoir détaillé lui l'ensemble des investissements que le budget extraordinaire feront, alors c'est vrai que ce sont des points éparses à l'ordre du jour, plan triennal au point 5, budget ordinaire et extraordinaire au point 9, mais je crois comprendre que nous nous lançons dans un débat généralisé sur l'ensemble. Mais il y a peut-être quand même, pour un peu de forme, parler de choses dans leur ordre. Le budget 2016, qui est le point central in fine en termes de fonctionnements de notre commune à très court terme et à moyen terme, le plus important acte que nous posons. C'est peut-être la seule chose sur laquelle je rejoindrai Georges, c'est que c'est vrai qu'avant tout, c'est-à-dire avant investissements, rigueurs, incertitudes, rétributions, c'est avant tout un peu à l'image du Collège un budget qui ronronne, qui ronronne comme un petit moteur qui avance bonnant/mallant sans véritablement porter un projet ambitieux pour Schaerbeek. Ceci étant dit, le budget 2016 que vous présentez habilement avec un déficit d'1,9 millions histoire, c'est peut-être des reliquats du passé qui restent encore dans quelques petits gênes de la majorité, un besoin de montrer que c'est à cause ou grâce ou malgré le 50% des 3,8 millions et donc à cause ou grâce la Région qu'on sera en déficit d'1,9 millions ou à l'équilibre. Je prends bonne note du maintien de ces petites fixations de quelques personnes au sein du Collège. Pour le reste, ce budget 2016 et je l'ai dit en commission réunie lundi a effectivement une épée de Damoclès que le Collège reconnaît qui est principalement l'épée de Damoclès des recettes fiscales, pas de compétences communales ni de compétences régionales, mais les recettes fiscales de compétences Fédérales, à savoir le précompte immobilier et l'IPP, en tous cas en ce qui concernent les recettes réellement versées à la commune. Je fais une petite incise à ce moment-ci de mon intervention pour quand même, puisque Georges est revenu s'asseoir j'attendais ce moment avec impatience, je trouve assez caustique sa capacité à dire que le MR est inquiet des recettes communales et ensuite se lancer dans un long développement sur ce qui se passe à Woluwé-Saint-Lambert, on leur expliquera la Loi et la lecture réelle de l'Ordonnance qui fait que cette demande n'a strictement aucune chance d'aboutir d'une quelconque manière à mon sens, mais la réalité derrière cet écran de fumée Georges, c'est que l'hypothèque pour les finances communales de Schaerbeek comme les autres communes Bruxelloises pèse sur la politique du Fédéral aujourd'hui et que je trouve que le Collège a été fort gentil, mais j'y reviendrai ça posera d'autres questions pour le plan pluriannuel 2017/2018, pas pour 2016, a été fort gentil de dire qu'il ne connaissait pas ou qu'il ne voulait pas encore inscrire la somme des conséquences du Shift fiscal du Gouvernement Fédéral sur les recettes communales de Schaerbeek, je les ai devant moi, elles sont d'1,1 millions sur les 2 années, 2017/2018, suite à un courrier envoyé par le SPF-Finances à la commune de Schaerbeek. Mais ce montant-là n'est pas inscrit dans les projections pluriannuelles du Collège, puisque Michel l'a dit en introduction, ils ont pointés un certain nombre d'incertitudes et ça a été dit clairement en commission, sans les impacter à ce stade d'une quelconque manière tant en recettes qu'en dépenses dans le plan pluriannuel. Et donc il faut bien pouvoir le souligner, aujourd'hui et malheureusement la double ligne que nous devons inscrire dans le budget 2016 en matière d'IPP avec une somme de base et une somme de rattrapage entre guillemets des perceptions retardées du SPF-Finances qui comme par hasard sont principalement sur Bruxelles et la Wallonie sans qu'il n'y ait 1 euro de problématique pour les communes flamandes. Non, non bien sûr, on parle de l'IPP, ça c'est la même chose pour tout le pays. Et donc il y a là la réelle épée de Damoclès sur le plan pluriannuel des années à venir des finances communales. Pour le reste, par rapport au plan pluriannuel et par rapport à ce budget 2016, et ce n'est pas le langage que nous avons toujours tenu au niveau du groupe PS dans ce Conseil communal, nous pouvons souligner le sérieux et la rigueur des propositions budgétaires qui y sont globalement faites. Mais en opposition complète à Georges, mais alors là complète, qui propose d'anticiper le million de cadeau fiscal que le Collège croit bon de devoir offrir à ses électeurs un an avant les élections,

tout en maintenant le niveau du précompte immobilier, le plus élevé de la Région à 3.390 points. Je voudrais trouver d'une part d'une rigueur et vu toutes les inquiétudes et toutes les incertitudes misent en avant par l'Echevin de ne pas à ce stade annoncer ni même programmer cette dépense qui sera certainement trop forte par rapport aux nouvelles en termes de recettes que la commune risque de connaître sur les années 2017/2018 et si le Collège voulait néanmoins, et c'est de bonne guerre à un an des élections, faire une action intelligente en matière de soutien aux logements ou à l'habitabilité ou à l'accès au logement à Schaerbeek, il aurait mieux valu investir ces 2 millions en construction de logements publiques et de logements sociales, vous citez le chiffre de 19.000 propriétaires, ça signifie qu'il y a plus de 25.000 locataires qui vivent dans notre commune et ceci mérite autant si pas plus d'intention des pouvoirs publics et donc bien loin de nous l'idée évidemment reprise par Georges qui confond de s'attaquer à la gestion et au budget du CPAS, et s'attaque parfois à l'institution du CPAS, nous considérons qu'il ne fallait et certainement pas diminuer le budget et nous y reviendrons tantôt dans le débat plus particulier sur le budget du CPAS, et qu'au contraire certes la rigueur a été du côté communal mais le manque de préparation et la priorisation des dépenses du CPAS de demain sont le fait de la gestion du CPAS et non pas de la tutelle communale qui s'applique sur le CPAS. Je terminerai en vous disant sur ce budget, sur ce plan triennal que j'y vois de la rigueur, vous l'avez dit, vous soupesez à mon avis les incertitudes, mais il serait faux de dire qu'en matière de gestion tant des frais de fonctionnements que des frais de personnels la commune n'a pas mis les choses sous contrôle, ça n'avait pas été le cas entre les années 2006 et 2012 et c'est aujourd'hui un travail qui est fait beaucoup plus sérieusement que par le passé. Il y a néanmoins encore du chemin à faire évidemment. Mais les choses vont dans le bon sens en termes de gestions sérieuses des deniers publics, en tous cas au niveau communal, j'y reviendrai tantôt pour le CPAS, mais je répète cette dépense de 2 millions en 2017 et 2018 n'est pas sérieuse et pour terminer, ce qui n'est pas sérieux non plus, c'est je pense le chiffre que vous avez cité des totaux des investissements à l'extraordinaire que vous envisagez pour les années 2016, 2017 et 2018, je l'ai dit en commission et entre-autres comme par hasard en 2017, une année magique dans les cycles communaux, les cycles économiques communaux connaissent comme ça des, partout, il n'y a pas d'accusation particulière à Schaerbeek, néanmoins en terme de réalisme prévoir une dépense à l'extraordinaire de 20 millions en 2018 mais de 45 millions, de près de 46 millions en 2017, entre-autres en ayant une enveloppe d'incertitudes de 20 millions de financements puisqu'ils devraient venir pour 11 millions d'une demande, mais qui n'a jamais été encore à ce stade-ci ni actée ni négociée d'une quelconque manière au niveau Régional et de la vente de patrimoines privés, publics de la commune vers le privé et donc peut-être plus que sur le reste du budget communal, il y a là une épée de Damoclès qui est plutôt liée à une gestion mieux répartie sur les 6 années de la législature des investissements à l'extraordinaire.

**Mme Querton** : tout simplement je souligne ici, même si tous les groupes n'ont pas encore parlé, on peut déjà souligner que les groupes qui ont parlé, le MR et le PS, soulignent la rigueur du travail qui a été accompli en terme de cette élaboration du budget. Malgré cette période d'incertitude, cette élaboration de budget on l'imagine a été difficile et certainement pas seulement pour Schaerbeek mais pour toutes les communes. La majorité aujourd'hui présente un budget équilibré avec des capacités d'investissements qui sont garantis et une pression fiscale gelée pour les 3 prochaines années. Je ne vais pas revenir sur chaque détail du budget, l'Echevin a fait une présentation qui m'a semblée très complète. Alors force est de constater que malgré cet océan d'incertitudes, malgré le fait que Schaerbeek est la 6<sup>ème</sup> ville de Belgique en nombre d'habitants, qu'elle est la 2<sup>ème</sup> ville la plus jeune et malheureusement l'une des moins aidée, malgré tout ça la majorité à Schaerbeek reste déterminée et elle réussit le tour de force de continuer les investissements, de répondre aux défis démographiques et de maintenir la qualité de ses services aux citoyens. Au sein de la LB, on se réjouit également de la création d'une prime à l'habitation même si elle arrive en 2017 qui est une excellente nouvelle pour les propriétaires Schaerbeekois, le montant de cette prime je le rappelle s'élève à 1 million d'euros et sera d'application l'année prochaine. Je termine simplement en remerciant au nom de la Liste du Bourgmestre tous les gens, tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce budget car on le sait ce fut un exercice difficile mais néanmoins réussi.

**Mme Durant** : alors c'est vrai que ce plan triennal qui nous est présenté et que M. De Herde nous a résumé, évidemment nous rappelle que le plan triennal 13-14 et 15 était un plan à l'époque qui avait surtout pour but d'essayer de, si je peux le dire ainsi, sortir du rouge et nous faire prendre des décisions assez courageuses et pas très faciles dans ces années-là, qui ont malgré tout toujours préservés la qualité des services offerts aux Schaerbeekois mais que cette fois-ci pour le plan triennal des 3 années qui viennent, on se lance comme l'a dit M. De Herde dans un plan qui

cumule les 4 adjectifs, les 4 substantifs dont j'ai oublié l'ordre, mais que vous avez tous retenus. Malgré cette situation compliquée, malgré comme ça a été rappelé par l'Echevin et par d'autres avant moi la question de la crise économique et financière, l'augmentation de la pauvreté, la paupérisation, les décisions des autres niveaux de pouvoirs, si je peux rappeler tout de même qu'on a 400 RIS en plus en 2015, entre-autres liées aux exclusions du chômage, on a la taxation des intercommunales, on a la réforme des pensions des administrations locales, on a les normes, une série de problèmes qui pèsent sur les recettes et les dépenses communales, j'en passe d'ailleurs et des meilleures, l'Echevin a également cité les inconnues qui pèsent : alors les inconnues elles sont certes nombreuses, on en a citées quelques-unes, mais en même temps les inconnues elles font partie de la politique, elles nous obligent aussi à ne pas regarder un budget uniquement année par année, mais de faire une projection à plusieurs années, c'est sain, c'est normal et moi je me réjouis qu'on travaille aussi sur une logique pluriannuelle et pas seulement sur la logique d'un budget annuel. Alors c'est vrai toutes les communes sont concernées par ces problèmes et ces inconnues, mais évidemment elles sont diversement frappées si je peux dire en tenant d'une série de problèmes que vous avez rappelé, comme par exemple le taux de rendement à l'IPP qui fait qu'1% à l'IPP rapporte 2 fois plus à Woluwé-Saint-Pierre, Boitsfort, Uccle ou Auderghem que chez nous, bon, ça c'est quand même aussi quelque chose qui touche plus certaines communes que d'autres et nous sommes évidemment assez ciblés si je peux dire. Malgré ça, bon le budget est en équilibre et c'est un tour de force et je ne crois pas que ce soit une fixation, une petite fixation comme vous dites M. Goldstein, qu'on rappelle que certes il y a moins 1,9 millions parce que la Région exige de n'indiquer que la moitié des 3,8 millions, ce n'est pas une fixation, c'est une réalité de le signaler dans le cadre de ce budget. Une gestion prudente des dépenses, c'est vrai, il n'y a pas de coupe sociale dans notre projet de budget, dans notre projet pluriannuel et c'est extrêmement important. Et aussi, et je l'assume pleinement, une promesse tenue en matière de PRI. Il avait été dit au début de la législature qu'en effet si on était contraint dans le 1<sup>er</sup> plan triennal de faire une légère augmentation du PRI, nous demandions un effort aux Schaerbeekoïses, aux propriétaires Schaerbeekoïses, que nous tenterions et aujourd'hui on le budgétise pour 2017 de leur ristourner si je peux dire une part de l'effort qu'ils ont consenti, je pense que ça aussi ça fait partie des promesses tenues, des engagements pris dans une majorité, c'est important et c'est important vis-à-vis des propriétaires Schaerbeekoïses qui ont été un peu malgré eux si je peux dire solidaires de l'effort pour sortir du rouge, enfin du rouge budgétaire veux-je dire. Et donc cette contrepartie était annoncée, il est normal qu'elle soit mise en œuvre et je ne partage évidemment pas du tout la vision de M. Verzin qui consisterait à dire qu'il faudrait aller prendre dans le budget du CPAS pour avancer d'un an cette provision budgétaire pour faire la prime aux habitants, aux propriétaires Schaerbeekoïses dès 2016, je pense que c'est assez déraisonnable mais bon ça traduit une différence de point de vue et voilà, vous avez votre point de vue comme MR, j'ai le mien partageant les ambitions de cette majorité Schaerbeekoïse. Enfin en ce qui concerne la question du CPAS sur lequel certains ont envie d'un peu s'acharner, on viendra par après sur le budget du CPAS en tant que tel, oui il y a quelques problèmes de management pour le moment, personne ne le nie et j'ai totale confiance dans la majorité pour gérer au mieux les intérêts à la fois des travailleurs, des bénéficiaires et de l'institution elle-même, ces problèmes de management qui appartiennent au CPAS lui-même. C'est en cours, c'est entrain d'être fait et cela se poursuivra en ce sens. Mais quand j'entends certains cris d'orfraie aujourd'hui ou dans les jours qui ont précédé, ça illustre bien aussi certaines stratégies qui veulent dire : argument faible, parlons fort, crions fort, je pense qu'il ne faut pas se tromper et il ne faut pas de se tromper de débat, s'il y a un débat au sein du CPAS et du management du CPAS, n'utilisons pas s'il vous plaît un problème de management pour en faire une attaque à l'institution, une attaque au CPAS, une attaque à cette majorité ou à sa Présidente, allez, allez, allez, terminons s'il vous plaît, je pense que le CPAS s'il était ce que vous dites, si mal en point, si mal géré, il ne serait pas en situation de la faire comme depuis des années, c'est-à-dire de respecter tout simplement son plan de gestion. Vous avez déjà vu M. Verzin, vous avez déjà vu M. Verzin, vous avez déjà vu une institution qui doit comme le CPAS augmenter, voit augmenter autour d'elle les contraintes, les pressions, les difficultés de financements, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de façon spectaculaire et qui devrait, qui ne serait pas confrontée à un moment donné à un problème management. Je pense que c'est complètement normal, c'est en voie d'être géré et votre attaque est une attaque beaucoup plus politicienne qu'une attaque de fond. Enfin, je pense que le CPAS, comme je l'ai dit, a toujours respecté son plan de gestion et pour cause, il est sous plan de gestion, il n'a d'ailleurs pas beaucoup le choix et il le respecte année après année de façon extrêmement claire. Regardez M. Verzin, M. Goldstein, la part communal de dotations, la part de budget communal dans la dotation du CPAS, cette part d'ailleurs reste très constante dans

toutes les années qui ont précédées et il ne s'agit ici aucunement d'une manière de faire de façon exagérée cette fois-ci. Je pense donc que nous avons un plan triennal qui tient la route, un plan triennal qui respecte les besoins du CPAS en termes d'aides sociales, en termes d'attentions à ces personnes précarisées et l'Echevin rappelait à quel point l'augmentation de la pauvreté sur laquelle nous avons relativement peu de prises comme commune est un élément à prendre en considération. Je pense donc qu'avec ce plan triennal, nous avons de quoi programmer en effet non seulement un budget 2016 mais pour les années à venir une projection qui est sérieuse, qui est responsable, qui est rigoureuse et je pense qu'aujourd'hui nous devons au contraire tous être derrière une bonne gestion et j'espère que ça se manifestera par les votes de chacun.

**M. Sag** : je vais essayer de faire vite pour qu'on arrive au budget du CPAS tant attendu. Voilà, le plan de gestion pour les 3 années à venir et le budget 2016 constituent une bonne occasion de faire le point sur la santé financière de la commune et sur les perspectives à moyen terme. La 1<sup>ère</sup> bonne nouvelle, c'est que la commune n'envisage nullement d'augmenter sa fiscalité. Il est même prévu en 2017 et 2018 une mesure d'accompagnement du Tax Shift : concrètement c'est 1 million d'euros qui sera redistribué aux propriétaires domiciliés à Schaerbeek selon des modalités qui seront précisées à l'occasion de l'adoption du budget 2017. En cohérence avec notre politique de soutien à l'acquisition du logement familial, le CDH estime légitime d'aider les propriétaires occupants à faire face à l'augmentation de la fiscalité immobilière décidée au niveau Régional et Fédéral. Ne polémiquons pas trop sur cette opération, elle aurait pu avoir plus d'ampleur si la commune avait plus de moyens et comme l'Echevin des Finances l'a dit : si nous avions au terme d'un débat constructif avec le Ministère Fédéral des Finances la possibilité d'acter des recettes meilleures au PRI. Les efforts pour la maîtrise des dépenses publiques se poursuivent, tant pour les charges de fonctionnements des services communaux que pour les charges de personnels. Dans ces 2 catégories de dépenses, Schaerbeek est la commune qui dépense le moins par habitant à Bruxelles. Et l'évolution des dotations octroyées au CPAS et à la zone de police ont été fixées d'une telle manière que ces 2 institutions devront aussi faire des efforts pour maîtriser leurs coûts, tout en poursuivant leurs tâches qui sont indéniablement d'une grande utilité publique en matière de sécurité et d'aide sociale. Par ailleurs, les dépenses d'investissements doivent se poursuivre pour faire face à la nécessité d'adapter nos équipements publics face au boom démographique. C'est bien ce que le Collège nous propose et le CDH ne peut que le soutenir dans cette volonté de poursuivre et cette politique d'investissements, d'entretiens et de modernisations des équipements communaux. Schaerbeek continuera à être aidée par la Région comme d'autres communes, notamment pour couvrir une partie des conséquences du fait que Schaerbeek est une des communes du Royaume où le revenu par habitant est le moins élevé. Il est donc légitime que la Région compense cette situation au moins autant qu'elle le fait pour d'autres communes Bruxelloises. Le CDH veillera à défendre Schaerbeek à ce niveau, nous le faisons sans esprit revanchard ni polémique avec un niveau de pouvoirs où on le sait les majorités ne sont pas identiques. Mais nous attendons de tous les Schaerbeekois qu'ils soient ici, dans l'opposition ou dans la majorité, qu'ils aient la même volonté de défendre Schaerbeek et les Schaerbeekois. Je termine simplement en revenant à ce qui a été dit par M. Goldstein qui aurait préféré évidemment que la commune investisse 2 millions d'euros dans la construction de logement social, je suis assez d'accord avec lui dans le sens que sur notre commune on a besoin de plus de logements sociaux, plus de logements publics, mais en même temps je tiens quand même à préciser, à remercier le Collège pour les 200.000 euros de subsides consacrés pour le Foyer Schaerbeekois qui permettent chaque année de rénover un certain nombre de logements, merci.

**M. Bernard** : 200.000 pour le Foyer Schaerbeekois, 2 millions pour les propriétaires, bon. Mes Chers Collègues, on nous a présenté un budget 2016 et un plan triennal pour les 3 prochaines années sous le signe d'une certaine inquiétude, une inquiétude par rapport aux effets des mesures Fédérales, décisions des chômeurs, de l'absence vraiment de plan pour faire face à l'accueil nécessaire des demandeurs d'asile, une inquiétude quant à l'impact qu'aura le Tax Shift Fédéral sur les finances communales, une inquiétude par rapport à l'essor démographique, une inquiétude par rapport à la paupérisation de notre population, une inquiétude aussi par rapport à la dotation Régionale future. Mes Chers Collègues, je partage vos inquiétudes et j'aimerais que ce soit l'occasion pour toutes nos formations politiques de défendre le plus fermement possible à tous les niveaux de pouvoirs dans lesquels nous siégeons une politique redistributive la plus juste possible. Une politique qui cesse ses cadeaux toujours plus grands aux plus riches, aux plus nantis, aux multinationales, alors qu'on tape toujours sur les plus faibles et on en sent très fort les conséquences ici à Schaerbeek. Donc je partage vos inquiétudes mais je voulais aussi lancer le signal qu'en aucun cas nous ne devons accepter que ce soit la population Schaerbeekoise qui

paie le prix de ces politiques ultra libérales menées ailleurs dans le pays. Parce que je pense qu'on est un peu à l'os. J'ai fait un rapide bilan comme on est à mi-mandat de l'évolution de quelques postes-clefs du budget depuis 2012. 2012-2016, 3 années sont passées, au niveau des taxes purement communales, on est passé d'un montant de 19 millions en 2012 à plus de 26 millions cette année. Alors on me dira que dans ces 27 millions, une partie de cette augmentation est supportée par les grandes surfaces, les banques, les opérateurs GSM, tant mieux évidemment, mais les simples citoyens eux, les simples citoyens propriétaires ou non ne sont pas à l'abri. Tous les services communaux augmentent, le coût des passeports, cartes d'identité, documents administratifs, documents liés à l'urbanisme, tous ces documents ont augmentés en 3 ans. Rappelons également qu'entre 2012 et maintenant stationner dans notre commune coûte aux Schaerbeekois, coûtait en 2012 un peu moins d'1 million d'euros, coûte aujourd'hui presque 2 millions d'euros. L'intervention des parents dans les repas scolaires est passée de 282.000 euros à 2012 à 350.000 euros aujourd'hui. En 2012 les parents 562.000 euros de frais de garderies dans l'enseignement primaire francophone, pour 2016 les parents paieront le double, plus d'1 million d'euros. C'est votre budget M. De Herde, je suis désolé, c'est votre budget. Je continue, presque tous les subsides communaux accordés à la société Schaerbeekoise, à ses ASBL qui apportent quotidiennement de l'aide pour trouver un emploi, pour soutenir scolairement, pour soutenir sportivement, pour donner accès à la culture, toutes ces associations-là eux n'ont pas connus d'augmentations, c'est la stagnation, même chose pour le CPAS, on y viendra. Ces stagnations, c'est la stagnation pour eux alors que les besoins eux grandissent. Pire, en 2012, 276.000 euros étaient investis pour soutenir les associations actives dans la formation de la jeunesse, aujourd'hui ce budget n'est plus que de 154.000 euros. En 2012, 735.000 euros étaient investis pour soutenir les services actifs dans la prévention urbaine, la prévention urbaine, il y a même eu un pic en 2013 au-delà d'1 million d'euros, aujourd'hui ce montant est retombé à 711.000 euros. Ces chiffres m'interpellent au moment où une partie de notre jeunesse se trouve dans un désarroi évident, on a encore vu le débat il y a 2 mois dans ce Conseil et je pense que ces chiffres on ne peut plus les accepter. J'aimerais aussi m'inquiéter de certains choix qui sont à la base de votre budget et du plan triennal que vous nous demandez de voter. Depuis 2012 on a élevé les additionnels communaux du précompte immobilier, on est passé de 29 millions en 2012 à aujourd'hui plus de 50 millions en 2016 et on va même aller vers 52 millions en 2018, donc il y a clairement une politique orientée pour faire payer les propriétaires de biens immobiliers dans notre commune, même si la majorité essaye d'atténuer les effets de sa politique avec la prime d'accompagnement social depuis un certain nombre d'années. Pour les propriétaires qui habitent leur bien et qui ont des difficultés financières, il y a 266.000 euros qui y seront versés en 2016, 266.000 euros sur 50 millions. Mais la grande nouveauté pour les prochaines années, c'est que les propriétaires qui habitent la commune se verront accorder une nouvelle prime, celle à l'habitat, un nouveau million par an seront dégagés à partir de 2017 à cette fin et là j'ai quand même 2 grosses remarques à vous formuler. La 1<sup>ère</sup> c'est que cette politique fiscale touche plus lourdement les propriétaires qui n'habitent pas la commune que ceux qui y habitent. Il y a peut-être quelque chose de positif là-dedans mais il y a aussi un effet pervers, c'est que c'est donc essentiellement les propriétaires bailleurs qui vont être touchés par la taxe. Ça veut dire qu'il y a quand même une crainte qui n'est pas négligeable à ce que cette taxe, cette hausse de taxe soit répercutée sur les locataires et c'était une des raisons de la hausse exponentielle des loyers qu'on voit chaque année. Alors pour éviter cet effet pervers, je voudrais relayer qu'il y a aujourd'hui un enjeu important pour qu'on encadre les loyers et donc je vais vous poser la question M. le Bourgmestre : n'y a-t-il pas aujourd'hui des initiatives à prendre en la matière et à tout le moins de relayer au moins ce message auprès des autorités régionales compétentes. 2<sup>ème</sup> remarque par rapport à ce million d'euros qu'on va donner aux propriétaires Schaerbeekois, je m'interroge sur cette prime, le sens politique de cette prime. Il y a déjà la prime d'accompagnement social pour les propriétaires qui connaissent des difficultés financières. Quel est le sens de cette politique de redistribution d'1 million d'euros à des gens qui en fait n'en ont peut-être pas spécialement besoin puisqu'il y a la prime d'accompagnement social. On va donner 1 million d'euros aux Schaerbeekois propriétaires alors qu'on refuse de baisser l'impôt pour les personnes physiques, ce qui aurait pu bénéficier à tous les Schaerbeekois. On va donner 1 million d'euros aux propriétaires Schaerbeekois alors que notre commune refuse de mettre le moindre sou dans la création de nouveaux logements publics ou de nouveaux logements sociaux, pas le moindre euro, tout vient de la Région, rien au niveau de la commune. Ces 2 raisons, ces choix sont inacceptables aussi à ce niveau-là. Alors à la lecture du budget 2016, j'ai encore 2 petites questions et je vais clôturer par là. D'abord comme chaque année, un montant important va être versé à la Cité VOB pour l'exploitation de la salle communale du Kinetix, 380.000 euros cette

année. Alors j'aimerais avoir le détail de ce que couvre cette subvention, quels sont les frais de gestion qui nécessitent un tel paiement et pourquoi je la pose cette année ? Parce qu'on est arrivé si vous voulez à l'année charnière où si on cumule les montants qu'on a payés chaque année, on arrive au prix de construction du Kinetix, donc on va payer à partir de 2016 au-delà de ce que ça a coûté pour construire le lieu et donc je m'interroge sur finalement est-ce que ce PPP qui avait été négocié en 2007 est tellement avantageux ? 2<sup>ème</sup> question : c'est un petit montant M. le Bourgmestre, c'est un petit montant, c'est 250 euros et c'est une petite pique, 250 euros qui est attribuée dans le budget au lavage des véhicules Collège. Alors je n'ose pas imaginer que c'est autre chose que les véhicules des membres du Collège, en tous cas si c'était le cas, j'aurais trouvé ça très désobligeant pour les Schaarbeekois qui doivent payer et se serrent la ceinture tous les jours.

**M. van den Hove** : Sterk inzetten op verbinden van mensen, culturen samen laten leven, daar gaat eigenlijk 50% van de begroting naartoe, door het bouwen van een nieuwe crèche, het heropwaarderen van aftandse scholen, de renovatie van het Neptunium zwembad en een degelijk stadrenovatie plan. Schaarbeek is niet zo maar 'The place to be' geworden. Met investeringen die we in 2016 gaan doen, geven we deze vernieuwingen nog eens een extra duw in de rug. Ook staan we nog verdere rationalisering van diensten en inzet van personeel alsook E-Government centraal. Als liberaal kan ik me daarover verheugen dat we globaal een begroting in evenwicht hebben. Bovendien komt er inde toekomst een extra woonpremie ... une prime et donc pas une taxe ... voor de eigenaars van woningen in Schaarbeek die ook zelf in Schaarbeek wonen. Dat is belangrijk om de midden klasse, die hier willen investeren, aan te trekken en ook hier te houden. Maar we kunnen nog verder gaan, nog ambitieuzer zijn ... et je sais M. le Président que vous aimez les défis ... sommige lokale besturen zowel in het buitenland als in België zetten zich sinds enkele jaren volop in op de burgerbegroting. Een burgerbegroting is wat het zegt, burgers die samen een begroting opstellen. Dit kan vele vormen aannemen, van online bevraging, tot directe inspraak in de begroting van het bestuur, namelijk begrotingsparticipatie. Dit hoeft uiteraard niet over de totale begroting te gaan maar wel over een deel ervan. Waarom de burger niet betrekken? De reden is eenvoudig, niemand kent de noden van de bevolking beter dan de bevolking zelf, al wonen we allen, of toch de meerderheid ervan, in deze gemeente. Misschien is er eigenlijk geen nood aan bepaalde evenementen georganiseerd door de gemeente en ik denk bijvoorbeeld aan het familiefeest, de openingsceremonies bij renovaties, maar is er bijvoorbeeld meer nood aan een skatepark, of materiële ondersteuning voor wijkcomités en wijkfeesten. Waarom treden we in Schaarbeek niet in dialoog met de bevolking voor een deel van de begroting, met de bedoeling op het einde van het jaar terug te koppelen met de Schaarbekenaren en de burgerbegroting samen te evalueren en bij te sturen? Waarom niet in Schaarbeek? Want Schaarbeek is 'The place to be'. Daarom, laat ons nog wat ambitieuzer zijn.

**Mme Onkelinx** : d'abord je voudrais vous dire que j'étais un peu choquée par les leçons de morale de Mme Durant concernant le CPAS. Ecolo donne toujours des leçons sur la bonne gouvernance nécessaire, quand on voit ce qui se passe au CPAS il y a de quoi s'inquiéter. Généralement Ecolo a beaucoup de sollicitudes pour les travailleurs, là on voit dans quel état ils sont suite aux problèmes de gestion dénoncés par les Directrices qui nous ont transmis leurs doléances et Ecolo en général demande beaucoup de choses à tous les niveaux de pouvoirs pour plus de transparences mais manifestement nous n'avons pas la même traduction de la glasnost. Cela étant dit, moi ce qui m'intéresse c'est de venir au point à l'ordre du jour, parce qu'on n'était pas encore au budget du CPAS, je ne sais pas pourquoi Mme Durant s'est lancée là-dedans à l'occasion du plan triennal, bien. Simplement 2 réflexions sur ce plan triennal : la 1<sup>ère</sup> concerne les moyens, donc 1 million d'euros pour les propriétaires Schaarbeekois. Je ne mets pas en cause la volonté du Collège de soutenir en quelque sorte la classe moyenne pour qu'elle s'installe et qu'elle reste à Schaarbeek, ça je comprends parfaitement bien d'autant plus que si on réussit dans cette politique-là ça profite à tout le monde et ça permet notamment au niveau des recettes de la commune de pouvoir mieux gérer l'ensemble des besoins, donc ça je comprends très bien et je ne mets pas ça en cause. Je me demande simplement, j'en sais rien, on y reviendra, puisque c'est le principe ici, sur les modalités vous reviendrez, si c'est la bonne modalité, il faut vraiment y réfléchir puisque 1 million d'euros en même temps c'est beaucoup et en même temps pas beaucoup, on risque d'avoir beaucoup de saupoudrages et on risque de donner parfois des primes de 50 ou 80 euros à des personnes pour qui c'est de la rigolade. Donc je pense qu'il faut bien réfléchir, vous avez défini un montant, ce montant est important et je dis et je répète que nous avons besoin d'une bonne classe moyenne évidemment à Schaarbeek et je ne suis pas sûre que ce que vous proposez soit le bon chemin, on en rediscutera. 2<sup>ème</sup> réflexion que j'ai, c'est que lorsque vous êtes intervenu M. De Herde vous avez imaginé un scénario un petit peu catastrophe

qui verrait le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale évoluer de manière à ce point inquiétant. Je vous ai écouté attentivement. Vous exposez la Maison des dispositions légales en vigueur et la doctrine, à savoir que par exemple le budget du CPAS pourrait dépasser le budget de la ville, c'est un petit peu ce que vous avez dit. Evidemment c'est inquiétant. Alors simplement je voulais dire que j'engage le Collège avec toutes les forces vives à travailler je crois main dans la main avec la Région pour essayer d'empêcher ce phénomène-là. Par exemple au niveau de la Région, le Ministre de l'Emploi en 2016 va lancer vous le savez, après la garantie jeune, les contrats d'insertions, ça marche ou ça ne marche pas aussi en fonction de l'implication des institutions publiques et des entreprises privées. Alors c'est des institutions régionales mais au niveau local, nous avons une responsabilité avec l'Echevinat de l'emploi, des affaires économiques, etc., pour que des places de stages, de formations, des contrats d'insertions puissent être proposés, parce que c'est comme cela qu'on évitera ce genre de scénario catastrophe. J'engage vraiment à ce qu'on ait une réflexion générale à partir de votre constat, qui est un constat effrayant tout de même, pour que dans chacun des départements du Collège on voit comment prendre au mieux ce qui peut exister au Fédéral même si là pour le moment ce n'est pas terrible. Il y a quand même quelques petits éléments, notamment le soutien aux PME et j'ai dit au niveau Fédéral que je soutenais ça, la diminution de les cotisations sociales donc ça c'est très bien. Pour le reste je pense que c'est une politique sociale tout-à-fait catastrophique, mais enfin, travailler aussi avec tout le plan Régional pour que notre commune puisse éviter le scénario évoqué par l'Echevin du Budget.

**Mme Trachte** : c'est plus une réaction qu'une intervention par rapport aux critiques qui ont été émises. J'ai entendu à l'encontre de la mesure qui vise à octroyer une prime aux propriétaires Schaerbeekois habitants, mesure qui correspond à un engagement que nous avons pris lorsque nous avons augmenté le précompte immobilier. Je pense que chacun se souvient du débat qu'on a eu lors de cette augmentation ici au sein de ce Conseil communal et je pense que chacun se souvient également du vote contre cette augmentation du précompte immobilier de l'ensemble de l'opposition. Alors même qu'on le sait, le précompte immobilier pour une commune est la seule manière de taxer le capital. On se souvient du débat et on se souvient des arguments qui avaient été avancés en faveur de la défense des petits propriétaires habitants Schaerbeekois qui avait d'ailleurs motivé notre nécessité d'octroi, enfin je veux dire d'accompagnement social pour ces petits propriétaires habitants. Mais donc je me serais attendue, suite à ce débat-là et aux arguments qui avaient été avancés à l'époque, à obtenir un soutien plus franc par rapport à la mesure que nous proposons aujourd'hui qui vise précisément à protéger ces propriétaires habitants de l'augmentation du PRI. Si nous avons décidé d'augmenter, de diminuer de manière linéaire le PRI à tous les propriétaires d'un bien à Schaerbeek, mais nous diminuerions également le PRI par exemple pour les grands propriétaires ou les propriétaires de bureaux. Donc je m'étonne un petit peu du manque de soutien par rapport à cette mesure que nous vous proposons aujourd'hui, donc aujourd'hui le principe de cette mesure. Et par rapport à l'option qui nous serait proposée de réduire linéairement l'IPP plutôt que de proposer la mesure que nous proposons aujourd'hui. Je voudrais simplement rappeler que les plus précarisés dans notre commune ne payent pas l'IPP, donc je ne suis pas complètement sûre que ce type de mesure nous aiderait à faire contribuer plus ceux qui devraient contribuer le plus aux finances de notre commune, c'est-à-dire les personnes les plus fortunées.

**M. le Bourgmestre** : merci pour toutes vos interventions dans ce débat. Le débat budgétaire est toujours l'occasion d'aborder un grand ensemble de sujets et de discuter de tous les enjeux de gestion de la commune et c'est toujours très intéressant. Bien-sûr tout le monde ne partage pas les opinions de tout le monde, c'est ça qui fait la richesse de la démocratie. Je voudrais, avant de donner la parole aux Echevins qui vont répondre sur une série de questions précises que vous avez données, en tous cas au nom du Collège on l'a déjà dit mais remercier à la fois le Collège qui a fait du travail sérieusement, l'administration qui a fait ce budget de manière exceptionnellement sérieuse et remarquable avec les documents qui l'accompagnent et aussi remercier les partenaires de la commune qui ont fait ce travail budgétaire avec sérieux, je pense à la zone de police, aussi au CPAS et aux autres partenaires à qui la commune a demandé de faire des efforts. On n'a pas parlé une seule seconde du budget de la zone de police, mais je me permets de le dire ici : le budget de police est en progression de seulement 1,8%, ce qui est très faible sur base historique parce que la zone de police a fait un gigantesque effort d'économie dans une série de postes alors même que cette année-ci elle a encore le dernier saut de cotisations de pension de la Loi Daerden qui font 3 à 4% de croissances à eux seuls de la zone de police, donc si on a seulement 1,8% c'est que les moyens de police sont en réduction réelle avec un réel effort d'économie et je regrette simplement que mon Collègue d'Evere et la

délégation d'Evere se soit abstenu sur le budget de police, c'était à mon avis pas judicieux dans le contexte actuel mais ça relevait des choix budgétaires de la commune d'Evere. Deuxièmement, dans le grand tour de table ou le grand tour d'opinion qu'on a entendu, moi j'ai entendu en tous cas des opinions très différentes, mais j'ai entendu une chose de commune dans le discours introductif de M. De Herde et dans celui qui finissait le 1<sup>er</sup> tour politique de M. Bernard. J'ai entendu une chose qui était commune, c'est le besoin de solidarité qu'exprime Schaerbeek. Schaerbeek est face à des défis que vous connaissez tous et que Michel a rappelé : 2<sup>ème</sup> commune la plus jeune, 3<sup>ème</sup> la plus pauvre et que la solidarité ce n'est pas les pauvres qui aident les pauvres, c'est évidemment les instances un peu plus riches, même si elles sont en difficultés elles-aussi, qui ont aussi du mal à faire leurs budgets, si leurs projections de recettes IPP sont aussi fragiles, si elles ont aussi à assumer la crise des réfugiés, tout le monde est dans ce contexte-là, mais dans ce contexte-là la solidarité c'est que les communes qui ont plus de besoins que les autres et Schaerbeek en est, je rappelle sans cesse que le niveau de revenu moyen par habitant est à Schaerbeek plus faible qu'à Charleroi, Schaerbeek est la 3<sup>ème</sup> commune la plus pauvre sur le plan fiscal de Belgique. Et donc cet appel à la solidarité au bénéfice de Schaerbeek pour qu'à son tour elle puisse mener les politiques sociales, les politiques de réponses aux réalités sociales qu'elle rencontre et qu'elle connaît et faire face aux défis qui sont les siens, cela c'est important. Et j'ai entendu ça en tous cas de commun dans beaucoup d'interventions. Mais je voudrais dire aussi qu'on n'est pas aveugles, on n'est pas sourds, on observe aussi ce qui se passe ailleurs. Il y a des éléments de contextes que Michel a rappelés qui sont partout dans toutes les communes. Je viens d'observer qu'une commune voisine et j'en suis fier et très heureux pour elle, notre commune voisine d'Evere, est aussi en difficultés, enfin je suis malheureux qu'ils soient en difficultés, mais je suis heureux qu'elle ait pu recevoir une aide du Gouvernement. La commune d'Evere a introduit, enfin l'année passée, une demande d'accès au Fonds Régional de Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales. Elle est elle-même en difficultés, elle a elle-même été solliciter l'aide de la Région et elle l'a eu et c'est une bonne chose et je m'en réjouis. Mais même une commune comme Evere qui est dans la moyenne des communes Bruxelloises, à niveau de revenu moyen par rapport à Bruxelles, un taux de chômage moyen par rapport à Bruxelles, un taux de minimisés moyen par rapport à Bruxelles, dans la moyenne par rapport à Schaerbeek en relative meilleure situation. Elle aussi est en difficultés, elle aussi a eu accès à l'aide Régionale. Et ça nous donne espoir quand Michel dit qu'on peut donc espérer que la Région nous aide un peu plus, ça nous donne espoir qu'Evere ait pu accéder ainsi au Fonds Régional de Financement des Trésoreries Communales. Schaerbeek y est depuis 15 ans et Schaerbeek a reçu en 15 ans de la Région 18 millions en refinancements pour nos 130.000 habitants. Et bien je suis heureux qu'Evere, pour ses 38.000 habitants, vienne de recevoir une aide de 6,5 millions, le rapport est de 1 à 3. Et donc Evere a pu être aidé autant, un petit peu plus si on fait les calculs, autant que Schaerbeek, c'est magnifique. Alors même qu'à Evere le taux de taxation à l'IPP est plus faible qu'à Schaerbeek et qu'à Evere le taux de taxation PRI est plus faible qu'à Schaerbeek. Et bien je voudrais que les Schaerbeekois bénéficient des mêmes, du même élan de solidarité que celui dont Evere a bénéficié et je m'en réjouis pour Evere et je m'en réjouirai pour les Bruxellois, parce que la solidarité ça compte, la solidarité c'est important, la solidarité c'est nécessaire et nous en avons besoin pour continuer à mener les politiques que nous menons. On va réintroduire un nouveau dossier, je peux comprendre qu'il traite dossier par dossier, on va réintroduire un nouveau dossier.

**M. De Herde** : voilà Mesdames, Messieurs, je voudrais vous remercier pour les remerciements nombreux que vous avez adressés au service et je voudrais dire ici publiquement toute ma reconnaissance à une toute nouvelle fonctionnaire, Directrice adjointe du service budget, j'ai cité Mme Gauthier qui se cache-là, mais vraiment elle a fait un travail remarquable en quelques mois. Et une bonne nouvelle ne venant jamais seule, elle a pu déjà engranger en ce début d'année 2 recrutements, 2 jeunes adultes qui se trouvent là et on est sûr et certain qu'on sera tout-à-fait aidé dans nos travaux futurs. Ceci dit, bien-entendu Mesdames, Messieurs, le plan encore plus qu'un budget est une prévision. Vous l'avez bien compris et ça a été dit je crois par l'un ou l'autre, la priorité du Collège c'est de maîtriser et de contrôler nos dépenses et ça nous pensons que nous y arrivons même si on peut toujours faire mieux. Ensuite, nous nous attachons à ce que les recettes qui soient strictement communales, qui demandent des enrôlements de la part de nos services des finances, de nos services Etat civil/Population, etc., soient bien réels et je peux vous dire que depuis plusieurs années c'est le cas. Mais en revanche pour les recettes additionnelles venant du Fédéral, je confirme ce que plusieurs d'entre vous ont dit : je suis inquiet, nous sommes inquiets, tous mes Collègues Echevins des Budgets des 19 communes sont inquiets de voir s'il y a de la rétention, est-ce que c'est du retard, est-ce que ces politiques de dégrèvements opaques vont se

poursuivre, est-ce que le fait qu'on joue avec la trésorerie des communes Bruxelloises est temporaire ou définitif. A ce sujet M. Goldstein, je vous fais remarquer que les instructions Régionales reçues pour l'élaboration du plan ne prévoyaient pas d'inscrire l'impact du Tax Shift Fédéral dans le plan des années 2017 et 2018. Je n'ai pas compris que vous aviez fait un reproche, je complète ce qui a été dit tout à l'heure. Néanmoins, une fois que l'impact réel sera connu, parce qu'entre les prévisions à 2-3 ans et les documents réguliers qu'on reçoit du SPF-Finances année après année, nous nous attendons évidemment à ce que les recettes d'IPP demain soient moins importantes qu'hier. Et il appartiendra notamment dans ces cercles tels que ceux de la Conférence des Bourgmestres, mais aussi dans un dialogue constructif avec la Région et ici au Conseil communal, comment nous pourrions compenser. En tous cas, notre volonté, notre volonté c'est de maintenir l'équilibre budgétaire. Et s'il faut compenser, nous nous remettons au travail tous ensemble pour trouver les meilleures solutions. Permettez-moi de vous dire que j'ai quand même un peu souri à certains moments dans des interventions, parce qu'il me semble qu'on ne peut pas à la fois dénoncer le fait que la commune de Schaerbeek a le taux facial de centimes additionnels au PRI le plus important de la Région et en même temps critiquer une mesure qui a pour intention de diminuer la facture d'impôts des propriétaires Schaerbeekoises. A un moment, il faut choisir l'un ou l'autre, mais mon Collègue M. Grimberghs je pense vous répondra tout à l'heure Mme Onkelinx sur la façon dont nous envisageons la mise en œuvre de cette prime. Je ne résisterai pas quand même à remettre quelques petites choses au point par rapport à l'intervention du PTB. Sur les garderies : 1 million d'euros : on vous l'a expliqué déjà, c'est le résultat de 2 années de recettes cumulées et c'est la résorption des retards. Pour le Kinetix : ça a déjà été expliqué ici, M. Bouhjar était un spécialiste de cette question, la décision à l'époque qui a été prise pour la gestion du Kinetix, c'est que la commune ne s'en occupait pas M. Bernard et le sous-traitait au privé : c'est-à-dire il n'y a pas d'ouvriers communaux dans cette salle, il n'y a pas de gardiens communaux, il n'y a pas de nettoyages, il n'y a pas de factures d'eau, il n'y a pas de facture d'électricité, il n'y a pas de facture de chauffage qui arrivent à la commune : tout est payé par cette société que nous dédommageons pour cela et comme je l'avais déjà fait avec M. Bouhjar à l'époque, je vous invite à faire le calcul de savoir combien ça reviendrait en gestion communale propre, avec les barèmes, les heures supplémentaires, les statuts du personnel, le soir, le week-end et vous verrez que ça coûterait plus cher que si nous le confions au privé. J'ai pas du tout aimé votre allusion sur les voitures, j'ai pas du tout : 250€ c'est le prix des car-wash quand on emmène les 2 voitures de fonction, 2, de l'ensemble qui sert aux Hauts Fonctionnaires et au Collège, le car-wash du coin pour faire nettoyer les voitures. Vous avez oublié aussi M. Bernard que même s'il y a eu des augmentations à gauche, à droite, on a par exemple instauré les chèques-sports et on a instauré les études dirigées gratuites dans les écoles. Sur les logements communaux, vous vous trompez : chaque année, dans tous les contrats de quartier et c'est l'objectif principal des contrats de quartier, nous produisons des logements et nous les rénovons avec l'aide de la Région et c'est chaque fois des logements qui sont soit à tarif social soit à tarif moyen contrôlé. Ne dites pas que la commune ne produit pas de logements, ne rénovent pas de logements, c'est tout-à-fait faux. Et j'ai envie de vous dire M. Bernard, j'ai envie de vous dire après vous avoir écouté, que si vraiment le PTB veut être crédible en matière budgétaire, mais je vous invite à déposer des amendements, je vous invite à déposer un budget alternatif parce qu'à la fois dire que les recettes qui sont prélevées sont trop importantes, mais dire que les dépenses ne sont pas élevées et en même temps dire qu'il faut être à l'équilibre, il y a quelque chose qui ne va pas dans votre raisonnement et je serais curieux de voir un budget alternatif qui vient de votre service d'étude. Pour le reste, nous en reparlerons lors des modifications budgétaires. Nous avons la volonté de travailler avec toutes les autorités, le mieux que nous pouvons et nous visons le maintien de l'équilibre budgétaire et le maintien de nos services publics.

**M. Grimberghs** : on reviendra tout à l'heure au CPAS, mais juste sur le début de l'intervention de M. Verzin en ce qui concerne la hauteur de la dotation dans le budget 2016 du CPAS. Contrairement à ce que vous avez dit M. Verzin, vous faites état d'un document qui aurait été signé au mois de juillet, il n'y a eu à ce moment-là aucun document signé, il y a eu des paroles claires échangées entre gens responsables, ça a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'aide sociale probablement et le Collège pour sa part a pris effectivement les engagements qui le concernent en la matière, notamment au moment où l'acte a été posé de louer ce bâtiment. Mais je pense que vous n'avez sans doute pas bien interprété ce qui était prévu, ce qui était prévu c'est que le budget 2016 du CPAS, pour la raison du déménagement, ne pouvait pas augmenter et pour le reste devait rester dans une enveloppe qui soit conforme au plan de gestion. Au plan de gestion qui existait précédemment et surtout aux plans de gestion futurs et je vais vous faire une

confiance qui explique probablement ce que vous ressentez comme étant parfois une difficulté entre la commune et le CPAS et ce que vous avez pu lire notamment dans le cadre de la préparation du budget 2016 du CPAS dans les réunions du comité de concertation : oui, la commune a demandé au CPAS de faire un effort supplémentaire à l'effort qu'elle imaginait faire dans le cadre du budget 2016. Le CPAS est parti du principe que, puisque le plan 2013-2014-2015 était fini, et bien ils allaient pouvoir avoir en 2016 une augmentation plus importante que ce qu'ils avaient connu entre 14 et 15. Et qu'est-ce qui s'est passé si vous regardez les chiffres ? Et bien l'augmentation qu'ils ont obtenue en 16, elle est moins importante que ce qu'ils avaient obtenu entre 14 et 15. Donc ne dites pas : on a augmenté le budget du CPAS pour faire face notamment aux dépenses du déménagement, il a plutôt objectivement pour la dotation communale diminué un peu puisqu'on a demandé au CPAS de faire comme d'autres entités un effort plus important que l'effort qu'il avait fait jusqu'à présent pour effectivement se maintenir dans une dotation communale et la dotation communale dans le budget 2016 de la commune, elle augmente d'1,5% et elle suit linéairement d'ailleurs une augmentation de la sorte en 2017 et en 2018, nonobstant les charges effectivement plus lourdes, qui pèsent sur le CPAS, mais c'est notamment, on y viendra tout à l'heure, parce que nous nous battons, avec tous j'espère, pour que tous les niveaux de pouvoirs prennent leurs responsabilités et qu'il y ait effectivement des moyens supplémentaires qui viennent du Fédéral pour couvrir les charges qui pèsent sur notre CPAS. Deuxième chose que je voudrais dire, cette fois à M. Goldstein, M. De Herde l'a déjà dit, je n'accepte pas l'idée que nous n'aurions pas été prévoyants en ce qui concerne l'effet des Tax Shift sur l'IPP. Nous avons suivi, pour ce qui concerne l'élaboration du plan de gestion M. Goldstein, pas le budget 2016, le plan 16-17-18, la circulaire à la lettre en ce qui concerne l'IPP. On nous a dit : vous faites comme ça, on a fait comme ça et d'ailleurs nous n'avons reçu aucune remarque des collaborateurs Régionaux sur ce qui est inscrit dans le budget régional en ce qui concerne les recettes de l'IPP. En ce qui concerne le PRI, c'est peut-être bien important, j'imagine que tout le monde a vu, contrairement d'ailleurs à ce que M. Bernard a compris, nous avons diminué les recettes au PRI, les recettes effectives dans notre budget, tant par rapport au budget 2015 initial que par rapport au budget 2015 modification budgétaire où nous avons déjà diminué d'1 million, nous diminuons encore d'1 million dans le budget 2016, ça fait mal, parce qu'effectivement on aurait pu s'attendre à ce que les recettes annoncées du Ministère des Finances nous permettent d'avoir 2 millions de plus de disponibles dans notre budget. Nous avons estimé, avec la Région d'ailleurs, qu'il n'était pas raisonnable d'escompter ces recettes qui n'arrivent pas, donc il y aura peut-être des bonnes nouvelles sur le PRI, moi je ne désespère pas et M. Goldstein, vous moins qu'un autre vous ne deviez désespérer qu'au PRI à un moment donné il n'y ait pas de bonnes nouvelles puisqu'à partir de 2017 la Région va prendre ses responsabilités sur cet impôt, dont je vous rappelle qu'il est un impôt Régional déjà depuis de nombreuses années. Il est perçu à l'intervention du Ministère des Finances, mais il y a très longtemps que nous attendons, vous comme nous, que la Région la percevra elle-même. Ce sera le cas à partir de 2017. Donc dans le courant de ce plan de gestion, nous pourrions avoir, je l'espère en tous les cas et je pense que ce serait juste pour Schaerbeek, des recettes supérieures au PRI qui permettraient d'ailleurs ce que nous avons toujours comme espoir un jour de pouvoir abaisser le taux. Aujourd'hui on doit maintenir un taux très élevé parce que manifestement les recettes ne sont pas suffisantes, en tous les cas plus élevés qu'à Evere ou dans d'autres communes dans lesquelles il y a des interventions Régionales pour aider à l'équilibre des finances de ces communes. Un mot sur l'opération effectivement retour quelque part qui est un peu liée, tout le monde l'a dit ce soir, à l'augmentation du taux du PRI qui a été réalisé en début de législature, l'opération 1 million de retours pour les propriétaires Schaerbeekoïses qui interviendra et que nous avons prévu à partir de 2017 et encore en 2018 dans notre plan. D'abord oui Mme Onkelinx, nous aurons des débats entre nous et je pense qu'il faut être ouvert à toutes les formules en cette matière pour ne pas créer quelque chose de trop compliqué. Moi j'espère toujours d'ailleurs que nous pourrions nous calquer et peut-être même prévoir une forme d'additionnels par rapport à la mesure que la Région elle-même a prévue. Donc nous pourrions dire : mais dans le fond, la Région a prévu 120€, nous pourrions y ajouter quelque chose. Si l'Ordonnance permettait de le faire, je pense que ce serait une bonne solution parce que ça coûtera moins cher en frais administratifs, donc voilà, y compris imaginer peut-être cette solution-là parce que ça permettrait d'avoir un ajout Schaerbeekoïse dans ce dispositif, c'est une des choses nous sommes ouverts à la réflexion effectivement pour y arriver. Mais je pense que Mme Trachte a eu la bonne intervention en rappelant quand même la cohérence des interventions précédentes des uns et des autres. On ne peut pas dire tout et son contraire. On a trop monté le PRI mais on va faire des cadeaux à certains propriétaires. On devrait baisser l'IPP parce que

baisser l'IPP ça ça permettrait réellement de soutenir les plus pauvres. Je trouve que ça c'est quand même, je vais dire il faudrait quand même un tout petit peu examiner la logique de la redistribution fiscale pour tenir des propos cohérents en cette matière. Je pense sincèrement, nous avons corrigé l'IPP, on l'a fait, beaucoup dans cette commune, on a fait le Tax Shift avant les autres, je pense qu'à un moment donné effectivement alors que nous sommes à la moyenne Régionale sur l'IPP, il était raisonnable de ne plus continuer à baisser l'IPP, ce qui a des effets, il faut quand même le souligner, aussi pour les rares très gros revenus dans notre commune, donc à un moment donné on ne doit pas aller trop loin dans cet ajustement fiscal et je pense qu'aujourd'hui il était légitime et c'est ce que nous allons faire ensemble, de tenter de trouver une solution pour soutenir davantage les propriétaires qui sont effectivement domiciliés à Schaerbeek, ce qui ne veut pas dire là-aussi je pense que ça méritera qu'on y travaille ensemble, mais ça ne veut pas dire que ça ne vise que les propriétaires occupants pour leur logement. Donc quand vous dites qu'il faut viser également les propriétaires bailleurs pour les répercussions sur les loyers, il y a un certain nombre de propriétaires qui sont propriétaires à Schaerbeek et qui sont néanmoins bailleurs, il faut quand même bien le souligner également.

**M. le Bourgmestre** : bien, on a parlé un petit peu de mesures en matière d'emploi, M. Noël vous voulez dire un mot.

**M. Noël** : non, je suis bien d'accord avec Mme Onkelinx qu'il faut inscrire dans les mesures du Gouvernement actuel et effectivement élargir le panel de nos capacités d'engager, notamment des stagiaires, la garantie jeune et nous sommes en contact dans ce sens-là.

**M. le Bourgmestre** : et un mot sur le budget extraordinaire M. Vanhalewyn

**M. Vanhalewyn** : un peu pour répondre à ce qu'aux insinuations de M. Goldstein qui tente vers à croire que nous présentons un plan triennal extraordinaire avec un montant important, plus important que les autres années en 2017 et que nous le ferions pour des raisons électoralistes si je suis bien son raisonnement jusqu'au bout. Il n'en est évidemment pas question de ça : 2017 sera en effet une année où nos investissements seront plus importants, non pas que nous allons là présenter avant les élections des dépenses de prestiges ou des dépenses électoralistes ou superflues, mais tout simplement parce que le cycle des investissements communaux, et en tous cas le cycle de nos investissements et la manière dont nous voulons traduire nos engagements que nous avons faits, il est le suivant : 2013 : ce Collège s'installe, produit un certain nombre de plans, plans qui pour une fois ne tombent pas dans les oubliettes mais seront traduits dans les faits. 2013 on fait les plans, 2014 on lance les études, 2015 et 2016 toute la période nécessaire aux permis et puis nous lançons les travaux en 2017. Tout ça c'est parce que nous allons lancer, vous le voyez dans le pluriannuel, ces investissements en 2017 c'est quoi ? C'est de l'enseignement et c'est de l'espace public, ce sont la conséquence des grands plans que nous faisons. Quand vous nous invitez à avoir une politique d'investissements plus lisse pour tout ce qui est des dépenses récurrentes extraordinaires, c'est-à-dire l'entretien classique de notre patrimoine ou de notre espace public, le plan trottoirs, le plan asphalte, l'entretien de nos chaudières, les mises en conformité de nos ascenseurs, nous avons le plan climat, nous avons pour toutes ces politiques une logique et une pluriabilité tout-à-fait lisse dans nos investissements. 2017 sera juste non pas pour lancer de nouvelles idées qu'on verra plus tard comment on les paye, 2017 sera l'année de concrétisation de nos engagements que nous avons pris devant vous ici lorsque nous avons constitué la majorité.

**M. le Bourgmestre** : parfait, merci de ces réponses. Commentaires ?

**M. Goldstein** : comme sur 4 points par rapport à la réaction du Collège sur des points particuliers. Par rapport à ce qui a été dit sur le budget du CPAS, en tous cas en ce qui concerne le groupe PS, la question ne s'est pas posée sur la question de la dotation communale vers le CPAS. D'ailleurs si cette commune était gérée partiellement ou totalement par le PS, nous renverserions cet état de fait qui veut que dans cette commune la dotation à la zone de police est plus élevée que la dotation au CPAS et ça c'est une autre question. Ce que nous disons sur le CPAS

**M. le Bourgmestre** : vous supprimeriez les services de police ?

**M. Goldstein** : ce que nous disons sur le CPAS,

**M. le Bourgmestre** : expliquez-moi un peu parce que c'est quand même intéressant

**M. Goldstein** : c'est le budget du CPAS lui-même, nous y reviendrons. Sur l'effet du Tax Shift pour que les choses soient très claires pour les casquettes des uns et des autres, je n'ai jamais reproché que ça n'ait pas été impacté, je dis que connaissant cette incertitude et connaissant le chiffre de cette incertitude qui est de plus d'1 million d'euros, il est en partie irresponsable de promettre des nouvelles dépenses en 2017 et en 2018. Sur l'idée, je pense qu'elle est intéressante, du soustractionnel supplémentaire éventuel au précompte immobilier, ça éviterait cette usine à gaz que proposait, que j'ai entendu en commissions réunies, de la part du Collège

27.01.2016

d'une sorte de courrier à remplir et à renvoyer par la personne qui le demanderait, néanmoins je reste persuadé, comme ça a été dit, qu'au-delà des contrats de quartier et donc au-delà des projets subsidiés, il n'y a pas de volonté politique dans cette majorité pour construire du logement public et du logement social en particulier. Dernier élément : par rapport au budget extraordinaire, moi je n'insinue rien, vous tirez les conclusions que vous voulez, mais par contre ce que vous m'avez dit M. l'Echevin m'inquiète encore plus, puisque vous dites que tout ce sicle est planifié et planifié de manière très intelligente, on étudie en 13, on a des conclusions en 14, en 15 on a les permis, en 16 on investis, en 17 et en 18 on dépense tout, je suis extrêmement inquiet que si alors c'est ça la stratégie globale depuis si longtemps du Collège qu'il y ait encore autant d'incertitudes sur le financement de ces investissements en 2017. Si vous savez depuis 2013 que tous ces investissements en 2017, la colonne des subsides devrait être de 10 millions supplémentaires parce que vous auriez dû mettre sur toutes les 4 dernières années à aller en chercher.

**M. le Bourgmestre** : bien, je clos donc le débat sur les points 5-6-8 et 9 et nous allons nous pencher au point 7 sur le budget du CPAS. Pour une question de logique, je ne vais pas voter maintenant sur les points que je viens de citer. On va faire le débat au débat CPAS et puis on votera sur l'ensemble de ces points budgétaires collectivement.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté*

Vu l'article 242 bis de la Nouvelle loi communale;  
Vu la directive européenne 2011/85;  
Vu la circulaire régionale 2015/10;  
Sur proposition du Collège es Bourgmestre et Echevins,  
DECIDE :  
d'approuver le plan triennal 2016-2017-2018 de la commune

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd*

Gelet op artikel 242 bis van de Nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op de Europese richtlijn 2011/85; gewestelijke omzendbrief  
Gelet op de gewestelijke omzendbrief 2015/10;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,  
BESLUIT :  
het meerjarenplan 2016-2017-2018 van de gemeente goed te keuren

\* \* \*

**Monsieur Koyuncu, Madame Sönmez, Madame Güles et Monsieur Kanfaoui entrent en séance. Monsieur Dönmez quitte la séance. -- De heer Koyuncu, Mevrouw Sönmez, Mevrouw Güles en de heer Kanfaoui treden ter vergadering. De heer Dönmez verlaat de vergadering**

\* \* \*

Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6

**Ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale - Subside pour la période 2016-2018 - Pour information**

27.01.2016

**Ordonnantie van 19 juli 2007 tot verbetering van de budgettaire toestand van de gemeenten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Toelage voor de periode 2016-2018 - Ter informatie**

Point débattu lors de l'exposé du point 5

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté*

Vu l'article 242 bis de la Nouvelle loi communale;

Vu la directive européenne 2011/85;

Vu la circulaire régionale 2015/9, 2015/10 et 2015/13

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

PREND POUR INFORMATON

le dossier de candidature visant la réception d'un subside (période 2016-2018) mentionné dans l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd*

Gelet op artikel 242 bis van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de Europese richtlijn 2011/85;

Gelet op de gewestelijke omzendbrief 2015/9, 2015/10 et 2015/13;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,

NEEMT TER INFORMATIE

het aanvraagdossier in verband met de subsidies (periode 2016-2018) van de Ordonnantie van 19 juli 2007 tot verbetering van de budgettaire toestand van de gemeenten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

**Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7**

**C.P.A.S. - Budget pour l'exercice 2016 - Approbation**

**Ocmw - Begroting voor het dienstjaar 2016 - Goedkeuring**

**M. le Bourgmestre** : j'accueille la Présidente ici à mes côtés. Le budget a été exposé déjà lundi soir dans les détails avec un power point qui a été transmis à tout le monde hier, on l'a transmis à tous les Conseillers communaux tel que demandé les documents qui avaient été exposés lundi soir. Je cède la parole à Mme Decoux.

**Mme Decoux** : je ne vais effectivement pas revenir sur les chiffres qui ont été exposés en commission lundi et que je vais simplement exposer les projets du CPAS puis vous aurez tout le loisir de faire des choix de poser toutes les questions supplémentaires que vous jugerez opportunes. Donc l'année 2016 est, comme les années passées, une année pleine de défis, pour la commune c'est certainement mais aussi certainement pour le CPAS, Michel De Herde et Denis Grimberghs l'ont dit en suffisance. Le contexte économique belge et bruxellois en particulier évidemment est de plus en plus, rend la vie de plus en plus compliquée et de plus en plus difficile pour des franchises de plus en plus larges de la population qui doivent s'adresser au CPAS pour répondre à leurs besoins existentiels. Ça sera évidemment la 1<sup>ère</sup> chose, on voit effectivement que cette année-ci le nombre de demandes de CPAS a augmenté de 380 unités, ce qui est énorme par rapport à ce que nous avons observé les 3 dernières années où le nombre de demandes s'était relativement stabilisé. Donc 2015 a été une année où le nombre de demandes est de nouveau reparti fortement à la hausse. Principale cause de cette remontée spectaculaire à la hausse, ce sont les effets des limitations du droit au chômage qui visent non pas seulement les fins de rôle, les exclusions du droit au chômage, mais aussi le nonaccès au chômage des moins

de 22 ans qui n'ont pas fini leurs études secondaires ou les plus de 25 ans qui, enfin les étudiants de plus de 25 ans qui ont terminé leurs études. Pour dire qu'on n'était pas tout-à-fait sot en 2015, c'est que vous-même vous avez transmis le chiffre suivant : 763 chômeurs à Schaerbeek devaient subir une exclusion du chômage, nous avons effectivement, compte-tenu du nombre précis que nous avons en terme de catégories, c'est-à-dire chef de ménage, isolé et cohabitant, estimé que sur ces 763 chômeurs entre 480 et 500 nouvelles demandes devraient arriver au CPAS. 397 demandes sont arrivées, donc 100 en moins que celles prévues et sur ces 397 demandes, 330 revenus d'intégration ou équivalents ont été accordés. Tous les CPAS du pays, parce que le même phénomène est observé partout, se demandent, sont étonnés du moindre nombre de demandes que celles prévues par les différents CPAS que ce soit en Wallonie, en Flandre ou à Bruxelles. Une grande question que se pose tous les Présidents de CPAS de tout le pays, c'est où sont passés ces chômeurs puisqu'on sait que dans un grand nombre d'entre eux, ils sont chefs de ménage ou isolés et ne se sont pas adressés à nous, donc c'est une inquiétude. Est-ce qu'ils ont des revenus par ailleurs, c'est une hypothèse que certains font, mais d'autres se disent : il y a peut-être encore une gêne à s'adresser au CPAS pour une partie de la population qui effectivement alors n'a pas encore poussé notre porte mais qui pourrait le faire dans les mois à venir s'il s'avérait que leur épargne était complètement mangée par ces situations particulièrement difficiles. Quelque chose que nous allons devoir prévoir aussi en 2016, c'est l'arrivée des candidats réfugiés, nous avons commencé à en recevoir à Schaerbeek, quelques-uns, on attend les résultats du plan de répartition que nous prépare le Gouvernement Fédéral, combien devront être accueillis par notre commune. Il y a un chiffre qui circule mais il n'est pas encore arrêté complètement. Ça voudrait dire évidemment un effort important de la commune et du CPAS en particulier, puisque vous savez que ce sont les CPAS qui sont chargés d'organiser l'accueil de ces candidats-réfugiés, même si au niveau du coût, l'Etat Fédéral rembourse une partie non négligeable des frais engagés par le CPAS pour accueillir ces réfugiés. Et puis quand les candidats-réfugiés recevront leur titre de séjour, nous aurons des réfugiés et là effectivement tout porte à croire qu'un nombre important de réfugiés auront tendances à s'installer dans les communes Bruxelloises, parce que Bruxelles accueille de toute éternité un nombre important de migrants et on comprend effectivement bien pourquoi. Donc il n'y a pas de raison non plus de penser qu'un nombre significatif de ces réfugiés qui s'installeraient à Bruxelles ne s'installeraient pas aussi dans notre commune, un certain nombre d'entre eux évidemment trouveront relativement rapidement du travail, on peut imaginer pas tous, ce sera donc, il y aura donc un impact sur l'activité de notre centre. Et puis enfin pour 2016, de nombreux défis organisationnels : le déménagement, j'y viendrai, est évidemment un énorme chantier pour 2016, la modernisation informatique qui suivra un audit en cours et aussi quand même déjà le travail sur la future maison de l'action sociale du CPAS puisque la solution actuelle est une solution temporaire. Donc je vais quand même dire quelques mots sur le déménagement qui a causé pas mal d'émois chez certains d'entre nous. Je rappelle quand même, parce que je m'associe à l'assemblée M. le Bourgmestre, vous me permettez. Quand je suis arrivée au CPAS de Schaerbeek, fin 2003, il y avait 2.700 revenus intégration et équivalents. Chiffre arrêté d'octobre 2015 : 6.641 demandes. Evidemment on n'est pas resté vous imaginez bien avec le même nombre de personnel, on a engagé, malheureusement pas en conséquence puisque les moyens ne s'y prêtaient pas mais quand même de manière très significative le personnel a quasi doublé entre 2003 et maintenant. A peu près depuis 2004-2005, nous sommes en recherche constante confronté de manière permanente à la problématique des locaux et vaillait que vaillait on a trouvé des solutions, un bâtiment par ci, un bâtiment par là, un renforcement de l'accueil par ci, un renforcement du travail par là, ce qui fait qu'on est arrivé finalement à une explosion du CPAS sur 5 sites. Ce n'est pas finalement quelque chose, l'évolution ne nous a pas permis de faire une décentralisation pensée puisque nous n'avions pas les moyens de le faire pour toutes sortes de raisons, nous en étions arrivés à une situation où finalement les services étaient d'une part en incapacité de travailler correctement vu cette dispersion et aussi malgré tout, dans certains de ces sites les travailleurs étaient extrêmement mal logés et c'était une souffrance importante d'ailleurs, une source importante de mal-être au travail, l'étude des risques psychosociaux d'ailleurs que nous avons faite ces quelques dernières années montrait effectivement que ces conditions d'occupations des locaux par les travailleurs étaient une source importante de mal-être au travail. Il y avait donc urgence à trouver une solution en tous cas au moins provisoire pour répondre à ce mal-être, à cette désorganisation. Donc c'est un chantier important pour 2016 qui va apporter des choses importantes au centre et aux travailleurs. C'est une véritable opportunité qui va rencontrer à mon avis un certain nombre, qui vont avoir un certain nombre d'effets positifs. D'abord et c'est positif en matière d'accompagnement social. D'abord que le fait que tous les services soient rassemblés

dans un même site, tous les services sociaux rassemblés dans un même site va favoriser évidemment le travail d'accompagnement social des citoyens bénéficiaires puisque les travailleurs pourront, des différentes équipes, pourront travailler beaucoup plus ensembles de manière articulée, pourront se voir autour d'une personne et de préférence même avec la personne autour de sa situation. Donc le parcours de l'usager citoyen bénéficiaire qui est au cœur de notre politique sociale depuis des années va effectivement physiquement pouvoir se déployer plus efficacement. En matière d'organisation du travail ensuite, aujourd'hui il y a un temps insensé dépensé en temps de transports des différentes équipes d'un site à l'autre d'abord et puisqu'on en est encore à l'ère papier, la modernisation de l'informatisation, on perd un temps fou en échange, en retard de transmission de documents, pire que ça on perd un certain nombre de documents dans le transport entre différents sites. Donc au niveau de l'efficacité organisationnelle, l'éparpillement des sites posait un gros problème. Donc tant au niveau organisationnel qu'au niveau de la qualité de l'accompagnement social, que du respect des citoyens bénéficiaires qui ne seront plus transbahutés d'un site à l'autre, ce n'est aussi pas agréable, je pense que le CPAS a tout à gagner et va gagner énormément dans cette recentralisation. Le déménagement avait évidemment un coût, les équipes ont fait un travail extraordinaire pour comprimer ces coûts, pour compenser ces coûts de telle sorte que ça n'ait pas d'impact négatif sur la dotation et je peux même vous dire que par rapport à l'année 2015, les frais de fonctionnements 2016 du CPAS ont diminués de 1%. Donc on ne peut en aucun cas dire que le déménagement au Silver Building va faire exploser le coût de fonctionnement du CPAS. Le dire c'est tronquer la réalité, les chiffres nous montrent le contraire. Donc le déménagement a effectivement néanmoins, les travaux ont un investissement, nous nous sommes engagés puisqu'il faut dire aussi que ce que nous ne pourrons pas faire cette année-ci et l'année prochaine c'est d'engager du personnel en plus dans la dotation telle qu'elle est prévue aujourd'hui, enfin le budget tel qu'il est prévu aujourd'hui, c'est d'avoir des outils de monitoring précis qui permettent de suivre la réalité de mois en mois de telle manière à ce que toutes les marges, tous les choix budgétaires soient faits de la manière la plus opportune et pour le cas échéant retrouver les marges qui pourront rencontrer un certain nombre de besoins, y compris en frais de personnel le cas échéant. Alors j'en viens sur la modernisation informatique : nous sommes, nous avons commencé en 2015 un audit informatique qui devrait se terminer en mi 2016. Nous avons déjà effectivement reçu un certain nombre de recommandations et permettant d'améliorer un certain nombre de processus. Il faut savoir quand même, contrairement à ce qu'on peut penser, qu'est prévu au Silver Building 700.000€ d'investissements informatiques, le budget 2015 a déjà permis d'en réaliser 500.000, 200.000€ sont encore prévus en 2016 et 200.000€ seront prévus en matière de frais de fonctionnements informatiques grâce au fait que finalement la participation financière des opérateurs Article 60 pourront effectivement nous amener des ressources qui permettront de moderniser au profit de tous notre administration. Le grand chantier informatique sera notamment la numérisation, une numérisation c'est important puisque ça permettra enfin de constituer le dossier social unique, ce qui permettra aux conseillers du centre d'avoir l'ensemble des dimensions de la situation de la personne, mais aussi à chaque travailleur social, quelle que soit son service, de voir l'état d'avancement du citoyen bénéficiaire dans son, enfin l'état d'avancement du parcours du citoyen bénéficiaire. Donc nous aurons aussi grâce à ça la possibilité d'automatiser un certain nombre de procédures très chronophages, donc je dis qui sont encore un peu presque manuelles encore. On peut imaginer que grâce à ça, toute une série de gestes professionnels seront épargnés et permettront de regagner du personnel pour renforcer les équipes qui en auront le plus besoin, donc c'est là aussi un équilibre de gestion. Voilà tout ça évidemment dans l'unique but d'améliorer à la fois le bien-être des travailleurs et la qualité des services offerts aux citoyens bénéficiaires. Rapidement, en 2016 il y aura aussi les premiers travaux concernant la construction d'une crèche de 60 places destinées aux citoyens bénéficiaires en formations professionnelles, mais aussi, aussi parce que nous sommes un CPAS et nous voyons que beaucoup de personnes qui s'adressent à nous vivent des situations psychologiques extrêmement difficiles. Il faut savoir que le taux de dépression chez les personnes précarisées est extrêmement élevé et nous voulons aussi que cette crèche puisse permettre aux familles en grandes difficultés et en grandes détresses, même psychologiques à un moment de leurs vies, de pouvoir bénéficier, enfin de permettre à leurs enfants de bénéficier d'un accueil pour permettre aux familles de souffler parce qu'il a été prouvé par mille manières que l'enfant en crèche, en bénéficiant d'un environnement sécurisé, permet aux parents de se reconstruire et par là même d'améliorer le lien parents/enfants et de ne pas le laisser se détériorer. Nous aurons aussi, nous avons commencé, 4 logements d'initiatives locales d'accueil : 2 logements d'urgence du CPAS et 2 logements de transit que nous gérons avec la commune et l'ASIS. Et puis l'augmentation du nombre de modules ateliers citoyens que nous allons renforcer nos modules

ateliers citoyens donc de citoyenneté qui marchent extrêmement bien et nous allons les étendre non pas seulement aux personnes qui viennent d'ailleurs, mais aussi comme beaucoup me l'ont suggéré, y compris parmi les participants, à toute personne même née en Belgique depuis 15 générations qui effectivement sont amenées à découvrir un certain nombre de choses dans notre pays qu'ils ont un peu perdu de vue en matière d'histoire de la solidarité, d'histoire de droits sociaux, histoire de certains nombres de choses. Tout cela évidemment, on peut dire le CPAS parle beaucoup de gestion, mais tout ça exclusivement bien-entendu au service de nos missions sociales qui donnent évidemment sens à tous nos efforts. Parce que les gens de bonne gestion sont, nous permettent effectivement de faire mieux du social, mais elles ne doivent pas occulter l'autre devoir tout aussi essentiel qui est de répondre au mieux à ce que la Loi et l'Etat nous demande de faire et nous savons combien ces missions dont nous sommes très fiers sont importantes. Vendredi encore, vendredi dernier, Le Soir faisait état d'une étude de chercheurs de l'UCL qui venaient encore une fois confirmer le lien entre revenu et espérance de vie. Avoir un emploi vaut 3 ans, c'est gagner 3 ans par rapport à l'espérance d'une personne sans emploi et cumulé aux autres facteurs dit ces chercheurs tel que le logement ou la formation, l'écart peut se creuser jusque 14 ans. Et selon les auteurs qui sont entrain d'intégrer l'effet de la crise post 2008, le fossé va continuer à se creuser si on n'y agit pas. Donc les CPAS évidemment sont les institutions par excellences qui réalisent le soutien financier et humain, la solidarité et l'accompagnement des personnes. Le parcours du citoyen bénéficiaire tel que nous l'avons créé dans notre CPAS vise à d'abord répondre aux besoins de base des personnes, parce que les besoins de base c'est se loger, se nourrir, se soigner, veiller à ce que ses enfants aient les moyens de grandir en sécurité. C'est essentiel et si on n'a pas répondu à ces questions-là, ils prennent la tête et on ne sait s'occuper de rien d'autres. Quand cela est fait, besoins de base actionné, il faut aider ces personnes à retrouver une estime suffisante d'elle-même parce qu'on se rend compte que les personnes en précarité ont une estime d'elles-mêmes complètement catastrophique. Cette estime est essentielle si c'est ce qui leur permet, cette estime suffisante, de se projeter dans un avenir et de faire un projet, de se lancer dans un projet et ça c'est la 3<sup>ème</sup> phase, c'est de leur permettre de prendre place dans la vie sociale, c'est-à-dire avec un travail, un engagement bénévole, une formation ou tout ce qui donne du sens à l'existence. Et je n'en doute pas un seul instant, ces nouvelles conditions de travail qui nous sont données à travers le déménagement et à travers tout ce que nous mettons en place aujourd'hui, nous permettra de rencontrer, de remplir nos missions de manière la plus satisfaisante possible, je vous remercie.

**M. Grimberghs** : avant le débat, je voudrais comme Echevin de tutelle dire un mot. Puisqu'on y a fait déjà allusion et c'est la transparence des documents, la lecture des PV des comités de concertations entre commune et CPAS montrent qu'en tous les cas débat il y a eu avant l'adoption de ce budget et du plan de gestion qui y est joint, on a beaucoup parlé du plan de gestion de la commune mais rappelons que ce plan de gestion de la commune est accompagné par un plan de gestion du CPAS et donc oui il y a eu un certain nombre de débats intenses en comité de concertations pour aboutir au projet qui est aujourd'hui arrêté par le Conseil de l'aide sociale et soumis au Conseil communal. Un des éléments importants par rapport à la responsabilité de la commune qui consiste d'abord à donner suffisamment de moyens au CPAS pour exercer ses missions c'est de fixer un cadre quant à l'évolution de la dotation du CPAS, mais en même temps de convenir que si il devait y avoir une évolution des charges liée à l'évolution de la pauvreté, et on a toujours prévu la chose depuis que la commune de Schaerbeek est sous plan d'assainissement, sous plan de redressement, sous plan de gestion, ça fait donc déjà bien longtemps, on a toujours prévu qu'il devait y avoir une soupape de sécurité en cas de dérapage de coût qui serait lié à la charge sociale du CPAS. Nous savons que c'est un risque et la commune, donc qui a toujours accepté de couvrir ce risque, est évidemment soucieuse de fixer les paramètres d'évolutions qui pourraient être amenés à un moment donné à prendre en considération cette évolution de la charge nette pour le CPAS des nouveaux coûts sociaux. Et donc nous devons finaliser d'ailleurs entre la commune et le CPAS un modèle qui permette de chiffrer l'évolution de la charge nette pour le CPAS et je répète ici que les montants qui ont été fixés de dotations le sont pour couvrir les besoins du CPAS, couvrir y compris d'ailleurs la circulaire budgétaire qui vaut pour la commune et le CPAS, c'est assez clair en cette matière, couvrir les indexations prévues des allocations sociales notamment, pas seulement les dépenses du personnel du CPAS mais surtout des allocataires sociaux. Il est bien prévu évidemment que ces montants sont susceptibles d'être couverts, d'être augmentés, mais nous avons aussi prévu de maintenir l'intervention du Fédéral au même niveau d'intervention qui était prévu dans le budget 2015. On n'a pas prévu d'augmentation, on aurait pu en disant on espère que le Fédéral va encore augmenter des interventions, on a été raisonnables, mais on a quand même dupliqué

les interventions de 2015. Il conviendra donc de vérifier qu'effectivement ces interventions du Fédéral pour couvrir les nouvelles charges qui ont été mises à charge des communes et des CPAS seront effectivement maintenues dans le budget 2016 et dans la perspective 17-18 dans le cadre du plan de gestion. J'en termine en disant qu'il y a donc bien-entendu une responsabilité, de la vigilance dans le chef des responsables du CPAS, de cette entité administrative qui a ses responsabilités et son fonctionnement propre, la commune veillera à ce que les engagements qui ont été pris soient respectés, soient respectés en ce qui concerne la maîtrise des coûts de fonctionnements, soient respectés en ce qui concerne les charges du personnel et nous insistons sur le fait qu'un des points, parce qu'on va beaucoup parler des charges de fonctionnements si j'ai bien compris et des perspectives en ce qui concernent les coûts du déménagement, moi j'insiste : un des points sur lequel la commune est très attentive, c'est qu'il y ait une maîtrise de la charge nette pour le CPAS des coûts de gestion de nos maisons de repos. Il y a là un travail qui est en cours, nous le surveillons parce que nous pensons qu'il y a sans doute là encore des gains de charges pour la commune, par un meilleur financement notamment par l'INAMI des dépenses en soins de santé dans nos maisons de repos et d'autres économies qui pourraient être opérées en cette matière, donc il y a là un point d'attention sur lequel nous sommes vigilants. Je tenais à le souligner parce que j'ai parfois l'impression qu'on a l'air de dire que la commune n'exerce pas avec suffisamment de vigueur la tutelle qui est la sienne sur la CPAS. D'une certaine façon ici la démonstration est faite puisque certains soulignent le caractère vif des débats qui ont eu lieu en comité de concertations commune/CPAS, qu'au contraire : oui, des débats ont lieu, ça a mis du temps pour trouver un accord, l'accord est aujourd'hui présenté devant le Conseil communal pour adoption et la commune veillera effectivement à ce que les engagements pris par le CPAS soient tenus.

**M. Sag** : les vagues provoquées par les dénonciations ont largement distribué des dos au cadre de cette institution et relayé par la presse ont submergé, noyé la polémique des voies et moyens dont disposera le CPAS en 2016 pour faire face à ses missions. Les questions soulevées par les dénonciations des deux au cadre révèlent, au moins pour partie, de réels dysfonctionnements, de vrais problèmes. On ne va pas les régler à coups de déclarations tapageuses, de slogans, de solutions simplistes. Ces problèmes doivent être réglés par les instances du CPAS. Ces problèmes doivent être réglés dans le respect des personnes, en ce compris des mandataires. L'enjeu, derrière les conflits interpersonnels, c'est la modernisation du fonctionnement du CPAS de Schaerbeek. Celui-ci pour une bonne part fonctionne encore sur des procédures, des mises en place dans les années 1990. Le CPAS est très largement passé à côté de la révolution numérique avec 2 conséquences : inefficacité et surcoût. Imaginez une agence bancaire du Crédit Communal des années 80 et vous avez à peu près une idée du fonctionnement du CPAS de Schaerbeek de 2016. Le CPAS doit impérativement moderniser son fonctionnement administratif et comptable, ce qui passe par un gros effort interne vers la numérisation partagée des données dans le respect de la vie privée. Le CPAS doit impérativement moderniser la gestion des RH pour passer d'une gestion à court terme dont le seul objectif est de parer au plus pressé, à une gestion anticipatrice avec des objectifs à moyen et long terme. Pensez l'organigramme du CPAS dans 5 et dans 10 ans, conserver les talents, former le personnel aux technologies d'aujourd'hui pour qu'ils puissent s'adapter aux changements futurs. Le CPAS doit impérativement, calmement et sereinement redéfinir le rapport entre le politique et l'administration, chacun à sa place, des règles claires de fonctionnements, un partage clair des niveaux de responsabilités. Et les moyens dans tout cela ? Le CPAS a-t-il les moyens d'être une organisation moderne au service des personnes qui ont besoin d'une aide ponctuelle ou plus structurelle. La réponse est oui. Une brève analyse des principes aussi près du budget 2016 le démontre. En dotation communale, un peu plus de 38.000€, soit 285€ par habitant. La dotation communale est en hausse constante depuis 10 ans. Il est prévu que la courbe de cette croissance diminue dans les prochaines années, ce qui est raisonnable. Raisonnable car il est convenu que la trajectoire de cette courbe puisse être revue s'il est démontré qu'une augmentation des obligations financières du CPAS à l'égard de la population met en péril l'équilibre financier. En personnel, l'augmentation des moyens financiers de 2.900.000€ par rapport au compte 2014, soit une augmentation de 7,5% alors qu'il n'y a pas eu d'indexation en 2015. En fonctionnements, augmentation d'1.234.783€ par rapport au compte 2014, soit 24,23%. A noter que l'augmentation est surtout notoire en 2015. En recettes de transferts, y compris la dotation communale, l'augmentation de 14.827.000 par rapport au compte 2014, soit une augmentation de 13% alors que dans le même temps il est prévu une augmentation des dépenses de distributions de 11 millions d'euros. En conclusion, l'augmentation du budget et des dépenses de distributions démontrent qu'une partie de nos concitoyens Schaerbeekois rencontrent des difficultés croissantes à nouer les 2 bouts, mais aussi que notre

commune continue d'être une destination privilégiée de personnes en situation de grande précarité. Il y aura, c'est certain, une augmentation de réfugiés politiques reconnus qui s'installeront seuls ou en familles dans notre commune. Rappelons le revenu d'intégration est pris en charge à 100% par le niveau Fédéral, l'impact étant pour le CPAS une augmentation de la charge de travail et des aides annexes : énergies, soins de santé, etc. Mais l'augmentation des recettes démontre aussi que le CPAS dispose de moyens suffisants pour faire face à ses missions pour autant que le niveau Fédéral maintienne son financement, en compris l'aide de 2015 pour faire face à l'augmentation des demandes d'aides provoquées par les modifications de la réglementation sur le chômage. Le CPAS ne pourra pas maintenir toutes ses dépenses actuelles et réussir son projet de modernisation. Il devra faire des choix, il devra réorienter certains budgets pour faire des nouvelles dépenses en investissements, en personnels et en fonctionnements. Il faudra donc changer les habitudes, accompagner le changement, c'est le challenge des 3 années qui viennent, merci.

**M. Goldstein** : ce qui fait de moi le 2<sup>ème</sup> parti de l'opposition à parler, intéressant vu le discours qui vient d'être tenu. Tu trouves qu'ils ont bon dos les conflits interpersonnels et je dis ça en préambule parce qu'il y a peut-être des choses dures à entendre ou difficiles qui vont être dites pendant ce débat et je voudrais, en tous cas pour le groupe PS, que les choses soient claires : nous n'avons strictement aucun reproche bien évidemment à faire ni à l'institution elle-même du CPAS ni à son personnel et donc je veux avant tout remercier, ils sont en face de moi maintenant, toutes celles et tous ceux qui au quotidien se dévouent à faire tourner cette institution malgré des dysfonctionnements à sa tête. Parce que c'est bien ça dont il s'agit fondamentalement. Et donc par rapport à ces dysfonctionnements à la tête, M. Sag utilise le mot de dénonciation, moi j'ai plutôt tendance à y lire des constats portés officiellement ou officieusement par de nombreux Conseillers de l'aide sociale depuis des années et des années, des alertes lancées ici au Conseil communal, au Conseil de l'aide sociale, de la majorité comme de l'opposition, jamais entendu dans un aveuglement de soutien politique alors que c'est une institution, ses travailleurs et les allocataires sociaux qui risquent in fine d'en payer le prix. M. Grimberghs, vous avez dit que débat il y a eu et nous pouvons effectivement lire l'ensemble des PV des commissions de concertations. Oui débat il y a eu entre le comité de concertations, entre l'Autorité communale et le CPAS, mais entre la première et la deuxième lecture au Conseil de l'aide sociale, 2 Conseils de l'aide sociale ont été annulés et donc il y a bien une instance qui n'a pas été associée démocratiquement à l'élaboration de ce budget 2016, c'est avant tout le Conseil de l'aide sociale. Et donc avant le mépris pour les hauts fonctionnaires et celles et ceux qui se dévouent, le premier mépris de la Présidente semble être celle des instances démocratiques du Conseil de l'aide sociale qui n'a pas pu suivre, comme cela avait été prévu par les agendas de réunions programmés, l'évolution des négociations entre l'autorité budgétaire, communale et les instances dirigeantes du CPAS. Et si le Conseil de l'aide sociale avait été impliqué, peut-être que le million qui existait dans le budget initial proposé par la Présidente et qui a dû revenir au Conseil de l'aide sociale avec 1 million en moins, aurait été mieux dispatché dans les économies à faire par le Conseil de l'aide sociale. Parce que vous parlez Mme la Présidente de Silver, vous parlez des chiffres, mais la réalité c'est que la coupe unilatérale des 300.000€ que vous faites met en péril pas simplement le déménagement, mais le fonctionnement optimal de l'ensemble de l'institution. Et je dois bien avouer puisque vous nous avez refusé nos interpellations M. le Bourgmestre, vous avez refusé un débat en comité secret donc il faut dire les choses quand même telles qu'elles sont, nous l'avons maintenant au débat public, oui et je parlerai pas ici parce que ce n'est pas le lieu et le débat des questions de management mais je pense que sur ces questions de management, si ce n'est pas le lieu d'en faire un débat public parce qu'il y aurait, il y aurait des questions interpersonnelles, je demande que ce soir encore nous ayons sur ces questions de management un débat en comité secret avec la Présidente du CPAS pour pouvoir vérifier ou non, entendre ou non les arguments par rapport à ce qui est écrit dans ces 2 courriers. Mais je reviens au budget. Parce que dans ces lettres, et j'enlève tout le côté que je demande de traiter ce soir, ce soir en comité secret, et je dirais même en comité secret avant même que nous puissions voter sur le budget du CPAS parce qu'à côté de ces questions

**M. le Bourgmestre** : nous avons un débat tout à l'heure, le Conseil a voté, n'a pas modifié l'ordre du jour, donc on doit respecter la démocratie.

**M. Goldstein** : je fais une demande supplémentaire au Conseil communal, il y a dans ces courriers des éléments qui pointent à quel point la faillite du management amène des problèmes d'ordre budgétaire. Quand unilatéralement, sans apparemment connaître les règles de fonctionnements, on diminue dans ce fameux million la contribution Feder, enfin la co-contribution de la part Feder au cofinancement de la crèche, on sait que pour tout euro il faut un euro et que

donc enlever la contribution de Schaerbeek et de son CPAS fera perdre de l'argent Européen. Et donc par des coupes non concertées, non travaillées démocratiquement au sein du Conseil de l'aide sociale où c'est le droit de l'ensemble des Conseillers de l'aide sociale, de la majorité comme de l'opposition, d'avoir une transparence la plus complète et d'ailleurs il était fort remarquable qu'à la commission réunie de lundi il n'y ait eu pendant une demi-heure que des questions de la majorité à la Présidente du CPAS par rapport à un certain nombre de chiffres et un certain nombre d'éléments de transparence. Et donc je voudrais évidemment des explications sur le processus qui a amené à des diminutions de crédits, la manière dont ça a été discuté avec les services, la manière dont ces décisions sont prises et la raison pour laquelle le Conseil de l'aide sociale n'a pas été associé plus en amont sur l'ensemble du processus de confection de ce budget. Les dysfonctionnements du CPAS sont et politique dans la manière dont le Conseil, et je le répétais tantôt je le redis, on parle d'un budget de 140 millions d'euros, il y en a pour moins de ça qui donne des leçons de bonne gouvernance à travers la planète, de 140 millions d'euros qui ferait du CPAS la 5<sup>ème</sup> commune de Bruxelles en terme de budget. Est-ce qu'on accepterait dans une commune qui a à gérer 140 millions de budget qu'à ce point les instances démocratiques et des problèmes de management soient mis de côté, balayés, présentés ici au Conseil comme si de rien n'était, discutés lundi comme si de rien n'était, comme si tout ça n'était qu'une petite, un petit problème de management et un petit problème interpersonnel dont on pense que le rassemblement à l'immeuble Silver allait régler un certain nombre de problèmes. M. le Bourgmestre, vous pouvez nier le problème ou le diminuer, ce qui se passe au CPAS semble grave. Et parce que ça semble grave et que vous devez prendre conscience de l'urgence, oui je redemande à ce Conseil, qui n'était pas dans les demandes formulées dans les motions d'ordre, je redemande à ce Conseil qu'avant que nous puissions adopter ce budget, nous puissions comprendre et puisqu'il y a des questions interpersonnelles que ça se passe en comité secret, nous irons et nous poserons des questions sur l'ensemble de la lettre ici en comité public à savoir comment nous en sommes arrivés là après, je ne pense pas que c'est depuis 2003 mais en tous cas depuis 2006, après 10 ans de Présidence de Mme Decoux.

**M. Verzin** : M. le Président, d'abord et avant tout je tiens à partager les propos d'Yves Goldstein concernant la protection nécessaire de l'institution et les remerciements qu'il a adressés à l'ensemble du personnel du CPAS, tant je pense que depuis des années ils font un travail difficile et d'autant difficile que le management de l'institution, et le mot est faible, n'est pas là pour les aider, pour les accompagner, pour les organiser. C'est donc presque de l'apostolat que nombre de personnes exécutent au jour le jour dans cette institution pour simplement faire en sorte que les plus démunis de notre société Schaerbeekoise puissent effectivement trouver une réponse, la moins mauvaise possible, aux problèmes sociaux et financiers qu'ils rencontrent. Ça fait 3 ans maintenant qu'à l'occasion de chaque budget le groupe MR, mais je pense l'ensemble de l'opposition et je pense aussi et j'entends les voix de la majorité, nous disons haut et fort qu'il y a un déficit de management dans le Chef de la Présidence de cette institution. Aujourd'hui encore, j'ai cru être complètement halluciné. Rien dans les propos de la Présidente au-delà des généralités et des objectifs sociaux que bien-sûr ici tout le monde partage, bien-sûr la pauvreté augmente, bien-sûr nous devons être là pour apporter les réponses, bien-sûr que nous partageons cela. Au-delà de ces, entre guillemets excusez-moi, lieux communs, je n'ai rien entendu. A part le b.a.-ba d'un déménagement qui comme par miracle allait tout arranger. Simplement parce qu'on a rassemblé des personnes qui sont dans des bureaux séparés dans un bureau centralisé, comme si le simple déménagement par un coup de baguette magique allait tout réorganiser comme par enchantement. Malheureusement, les 2 courriers, que l'ensemble des Conseillers de l'aide sociale ont reçus, apportent le témoignage le plus catégorique et ce ne sont pas 2 petits fonctionnaires qui râlent dans leur coin ou qui dénoncent ou qui règlent des comptes, ce sont des personnes qui ont été engagées, des personnes de haut vol, de grande qualité, qui ont été engagées pour occuper des fonctions techniques : l'une comme Secrétaire-adjointe, l'autre comme Directrice générale opérationnelle. Et ces 2 personnes qui disent : nous n'en pouvons plus. Et nous n'en pouvons plus de quoi ? De la rupture totale de confiance entre la haute administration et la Présidence de l'institution. Ce que nous devons aujourd'hui prendre conscience chers Collègues, c'est que si nous voulons préserver l'institution, il ne s'agit pas simplement d'approuver un budget, de dire que la dotation communale va être contrôlée, c'est de savoir comment le budget va être exécuté, quelles sont les méthodes de gestions, comment effectivement les plans de travail, les tableaux de bords seront exécutés, comment l'administration et le Cabinet peuvent travailler. Aujourd'hui vous le savez bien, le Cabinet travaille en permanence de manière totalement déconnectée M. Goldstein l'a dit, non seulement du Conseil de l'aide sociale, mais aussi de celles et ceux qui au sein de l'administration du CPAS sont

censés exécuter le travail d'accompagner et conduire et effectivement éclairer la Présidence sur ce qui se passe. Pire encore chers Collègues, dans les documents qui nous ont été transmis, et je parlerai pas des personnes, il apparaît clairement que les notes adressées par la Présidence aux Conseillers de l'aide sociale sont biaisées, trafiquées, expurgées d'un certain nombre d'éléments de faits qui empêchent les Conseillers d'avoir, de prendre une décision éclairée sur ce qui se passe. Ça n'est pas acceptable, ça n'est pas acceptable dans un monde démocratique, dans une société organisée, simplement dans un organe décisionnel public qui se doit de rendre des comptes non seulement à ses mandataires, mais aussi à la population Schaerbeekoise toute entière. Aujourd'hui chers Collègues, au-delà du débat sur le déménagement qui est l'illustration la plus parfaite de l'absence de réflexions, d'un déménagement qui va forcer la grande majorité des utilisateurs du CPAS à devoir partir des zones où ils habitent, traverser toute la commune pour arriver dans ce Silver Building dont on décrit tant les qualités. Non seulement ça va coûter 15 millions d'euros en 9 ans, mais en plus vous savez très bien que la décision qui a été prise à ce sujet a été prise en pléines vacances du mois de juillet, le 15 juillet, par 4 voix de Conseillers de la majorité présents sur 13 Conseillers de l'aide sociale et 5 abstentions. 4 voix suite à un rapport effectué par une société de consultance qui est apparue, qui est tombée du ciel. Qui est tombée du ciel à peu près puisque cette société n'existait pas en mars 2014 et en février 2015 elle reçoit le contrat de gérer la relation entre le bailleur et le futur nouveau locataire. Sans appel aux marchés publics, j'ai interrogé le secrétaire d'institution, plusieurs fois les chiffres et les montants qui ont été dépensés ont changé et aujourd'hui on me dit qu'on aurait consulté 3 autres, ou 2 autres entreprises. J'ai demandé les chiffres au secrétaire. Le secrétaire me répond : je suis désolé, je ne peux pas vous les fournir pour la bonne et simple raison que la personne qui a géré ce dossier est en congé de maternité. Est-ce que vous imaginez un seul instant qu'un dossier stratégique, important, ne soit pas consigné dans le sein de l'administration. Derrière cela qu'est-ce qu'il y a ? Il y a évidemment le fait que la société dont le tairai le nom ici qui a été désignée est une société dirigée par quelqu'un qui a été d'abord attaché de presse et ensuite Chef de Cabinet-adjoint d'un Ministre Ecolo Wallon. Et ça ça doit se savoir. Et donc quand Mme Durant tout à l'heure vient nous dire, le cœur sur la main, que nous allons politiser l'affaire. Qui politise ici ? Qui a des bonnes pratiques ? Qui a la transparence ? Qui a l'éthique ? Ce que je veux dire mes chers Collègues, c'est que ce dossier cristallise tous les dysfonctionnements du CPAS comme l'indiquent les 2 personnes qui nous ont adressé un courrier. Pas de cohésion dans la hiérarchie, dénis des réalités, des impératifs fonctionnels, interventionnisme autoritaire de la Présidence par le bas et pas systématique des niveaux hiérarchiques, turn over des postes-clefs par le déni de fonction des attaques personnelles. En fait, je pense qu'aujourd'hui, nous devons faire le constat chers Collègues de ce qu'il n'y a pas de plan stratégique ni opérationnel, pas de feuille de route, pas de contrat de gestion traduisant les intentions politiques nobles, bien sûr, en actions concrètes. Il n'y a pas de concertation préalable, M. Goldstein l'a dit, à la déclaration de politique générale, même avec le top management du CPAS. Les conséquences financières sur le budget M. Goldstein en a parlé : 300.000€ de moins pour le budget informatique alors que l'instauration des services est centrale, surtout dans le cadre d'un déménagement. Diminution de 5.000€ sur qui va évidemment plomber la faisabilité du projet. Bref, une gestion budgétaire opaque, centralisée dans les seules mains du Secrétaire dans un climat de défiance et de non-délégation, ça ne peut, chers Collègues, déboucher que sur une catastrophe. En conclusion chers Collègues, je pense qu'aujourd'hui nous devons tous faire le constat de la rupture totale de confiance entre la Présidence et son administration. Ça débouche non seulement sur un budget surréaliste, déconnecté des réalités, impossible à mettre en œuvre, qui devra en permanence M. Grimberghs être corrigé en cours d'année tant il ne correspond pas aux besoins des services et de la population desservies. Un cadre de travail désorganisé, instable, émouvant en fonction des humeurs ne peut que déboucher sur des prises de décisions incohérentes et sur des indicateurs managériaux qui sont aujourd'hui tous dans le rouge. Et j'en veux pour preuve les plaintes innombrables et je vous invite à les consulter, en tous cas les Conseillers de l'aide sociale, introduites auprès d'ARISTA. Il règne dans notre CPAS un climat de peur malsain tant qu'ensemble de la gestion est marqué par l'affectivité et la subjectivité de la Présidence au lieu d'être fonctionnelle, objective et systémique. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, M. le Président, chers Collègues, il n'y a pas lieu ici à avoir des affrontements politiques ou partisans entre majorité/opposition. Il s'agit ici et maintenant simplement de la survie d'un instrument essentiel pour la cohésion sociale dans notre commune. Je vous appelle donc chers Collègues à ne pas fermer les yeux par facilité ou par complaisance parce que si rien ne change rapidement, nous serons tous ici présents, nous-mêmes et les Conseillers de l'aide sociale, responsables d'une implosion malheureusement imminente. Je vous appelle donc M. le Bourgmestre à prendre, et M.

Goldstein l'a dit en sa conclusion, l'exacte mesure de ce qui est entrain de se passer, à reprendre d'urgence les rennes du CPAS, à procéder à l'audition des directions, à désigner un manager de crise pour restaurer la confiance du personnel, construite un budget crédible qui permettra un suivi réel des différents dossiers. M. le Bourgmestre, chers Collègues, il n'est pas encore trop tard, mais il est temps, plus que temps à présent de faire la preuve, nous-autres tous ensemble, que nous sommes encore à même de diriger cette commune dans tous ses aspects malgré les dérives d'une Présidente. Je vous remercie.

**Mme van Zuylen** : j'aimerais ne pas rentrer dans des considérations et des critiques et je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit depuis le début du Conseil. J'aimerais simplement rapidement rappeler la philosophie d'un CPAS, parce que je crois qu'on n'en a pas beaucoup parlé ce soir de la philosophie d'un CPAS. Qu'est-ce que c'est un CPAS ? Un centre public d'actions sociales, il y a quelques années on disait : centre public d'aides sociales, on a changé aide en action, ça veut dire action, aide et agir et aider. Le centre a d'abord une mission et un but : la mission c'est d'aider des personnes, des familles, soit de façon matérielle, financière en octroyant maintenant on parle de revenu d'intégration sociale, avant on parlait de minimex, minimex c'était un mot qui sonnait dur, c'était le minimum de moyens d'existences. Elle assure aussi une aide médicale et psychologique et le but est de permettre à toutes ces personnes de retrouver une vie conforme à la dignité humaine. Le CPAS c'est aussi une crèche, un home de services, de télévigilance, des repas à domicile, des logements sociaux. On en a parlé aussi ce soir, il est bien de rappeler que le CPAS est aussi une institution autonome qui possède une personnalité juridique distincte de celle de la commune, donc qui est seule responsable de son personnel, mais par contre je trouve que sans l'intervention de la commune dans son budget, elle ne pourrait survivre. Donc le CPAS envers les concitoyens et la commune a un droit moral et un devoir à gérer au mieux son administration et ses dépenses. Le CPAS n'est pas seulement un distributeur d'aides sociales et doit se mobiliser. Il doit mettre toutes ses forces et ses moyens pour sortir de la spirale de l'assistance des ayants-droits. L'insertion sociale et professionnelle est un levier d'actions important pour permettre aux bénéficiaires de retrouver leur autonomie. Il ne suffit pas de mettre de l'argent sur la table pour résoudre un problème aussi compliqué que la pauvreté. Il faut se retrousser les manches, trouver des solutions pour que tout un chacun ait droit à la dignité humaine. Schaerbeek est la 3<sup>ème</sup> commune de Belgique, non la 6<sup>ème</sup> commune de Belgique et la 3<sup>ème</sup> commune la plus pauvre. On a de la chance d'avoir un outil merveilleux qui est le CPAS dans cette commune. Alors après ce que tout ce que nous avons entendu ce soir, j'aimerais et je demande à Mme la Présidente et à ses Conseillers de mettre tout en œuvre pour que la gestion 2016 soit revue en profondeur afin d'assurer au mieux la mission du CPAS, je vous remercie.

**M. Bernard** : je suis un peu mal à l'aide dans ce débat, parce pour avoir longtemps discuté avec la Présidente Dominique Decoux, je dois dire que je partage énormément de sa vision politique des projets qu'il met en œuvre, les choix qu'il fait dans la direction du CPAS. Et je tiens à le répéter maintenant. Deuxièmement, je suis mal à l'aise parce que c'est vrai qu'il y a quand même une répétition de critiques qui sont formulées de la part de 2 personnes du top management, mais aussi par d'autres membres du personnel qui dénoncent oui une certaine désorganisation, un torn over important, parfois un manque de collégialité dans les prises de décisions et j'entends aussi que et ça m'inquiète quand même, que les organes démocratiques du CPAS sont en partie, d'après ce qu'on me dit, qu'on nous dit ici, mis en jeu quand des débats s'imposent et ça ça m'inquiète quand même. Il y a quand même eu beaucoup d'échos ces dernières années d'une certaine souffrance de membres du personnel qui nous sont venues à tous les niveaux, à tous les échelons du CPAS. Et je pense que ces critiques à un moment doivent être entendues, donner lieu à des solutions. J'ai bien entendu et je voudrais soutenir l'idée de regrouper tous les services en un seul lieu, ça me paraît, je suis assez d'accord avec l'augmentation que vous avez prise de dire il faut rassembler tout le monde dans un lieu, ça va résoudre beaucoup de choses, j'entends bien, mais comme les critiques qui sont plus liées à l'organisation, liées au management, qui je pense doivent être entendues. Sur le ton utilisé ici, moi je voudrais vraiment m'en détacher, le ton très agressif qui voudrait une rupture avec la politique menée par Mme Decoux, qui voudrait avoir sa peau, ça je voudrais m'en écarter totalement. Je pense qu'il y a moyen de trouver des solutions, j'espère qu'il y aura des solutions par rapport à des critiques réelles et des problèmes réels dans une grande sérénité, sans rupture avec les politiques menées et sans nécessairement déboulonner les personnes qui incarnent ces politiques. Dernier élément : ici on a beaucoup parlé de choses qui sont effectivement importantes, c'est l'organisation du travail et comment le vivent ceux qui font tourner la boutique, mais il y a un autre chiffre qui m'a fort, fort, fort touché dans les documents qui nous ont été transmis, c'est le chiffre 192 dossiers par assistant social. 192 dossiers par assistant social, c'est un chiffre impressionnant. A titre de comparaison, le CPAS

d'Ixelles c'est 80 à 90 dossiers par assistant social. Et je trouve ça peut-être même plus fondamental comme discussion. Comment va-t-on résoudre ce problème-là d'un manque de personnel, d'un manque d'assistants sociaux capables de répondre et de suivre les dossiers de manière un peu normale, dans des conditions normales. Et ça pose évidemment des questions de management mais aussi question de moyens au CPAS. Si on veut vraiment répondre à l'urgence qui s'installe pour l'instant dans notre commune, il faudra l'aborder aussi. Et j'ai l'impression que dans les interventions aussi bien du Collège que des autres partis de l'opposition, tout ce problème-là est aujourd'hui totalement sous-estimé et je voudrais aussi avoir ce débat-là, je vous remercie.

**M. de Beaufort** : M. le Président, chers Collègues, au-delà de l'absence notable de 2 Echevins de la majorité à ce débat, nous savons nombres de Conseillers de la majorité extrêmement inquiets. Nous comprenons et nous partageons vos doutes, en particulier lorsque des personnes de haute valeur, très haut placé, ont été ayés avec mesure de très sérieux fonctionnements. Des personnes qui en ce faisant ont pris le risque de perdre leur place ou peut-être pire d'être relayé à des fonds de tiroirs. Nous vous conjurons donc Mesdames, Messieurs les Conseillers de la majorité n'approuvez ce budget que si vous êtes certains quant aux conditions ayant présidés à son élaboration. N'approuvez ce budget, c'est-à-dire ne donnez un permis de fonctionnement aux organes de Direction que si vous êtes certains que ce fonctionnement se fera selon des principes de gestion sains et sereins. N'assumez votre responsabilité que si vous pouvez vous regarder dans un miroir en vous disant que rien d'inquiétant ne se produira que vous ne puissiez envisager aujourd'hui. Ne donnez votre vote de confiance que si vous pouvez être certains que le CPAS aura l'occasion de véritablement se déployer pour gérer des populations déjà fragiles méritant mieux. Assurez-vous que les éléments dénoncés ne se terminent pas simplement par un nième remaniement de la Direction, mais que de véritables actions soient entreprises et demandez-vous quelles dénonciations, quelles conditions, quelles catastrophes vous attendrez pour retirer votre soutien, je vous remercie.

**Mme Vriamont** : Ik ga niet meer veel zeggen. Ik denk dat er al heel veel gezegd is door de heer Golodstein en de heer Verzin. Ik kan dat alleen maar beamen. Ik ben twee jaar lang lid geweest van de ocmw raad. Een aantal van de beschreven dysfuncties heb ik zelf kunnen constateren ... On est tous d'accord sur les missions qui ont été décrites par Mme la Présidente et Mme van Zuylen, là-dessus il n'y a aucune question, ce n'est pas là le problème, mais c'est comment on met cette mission qui en théorie on la met dans l'opérationnel et c'est là où il y a plein de dysfonctions. Quand je suis rentrée au Conseil de l'action sociale, il y avait des priorités, des priorités comme le dossier unique, améliorer les flux des dossiers, Mme la Présidente a décrit les problèmes que ça posait, les dossiers perdus, les documents qui se perdent. Le fonctionnement des sous-comités, il y a plein de problèmes, le système informatique, il y a plein de problèmes et l'administration et le Conseil ont vraiment mis la volonté à changer, à s'investir pour améliorer, pour donner à ce CPAS les outils qu'il a besoin de fonctionner. C'est pour ça aussi que nous, en tant que groupe PS-Spa, on a défendu la masse, parce qu'elle est nécessaire. Mais qu'est-ce que je constate qu'au fait ... dit is een gemiste kans ... qu'est-ce qu'on fait les problèmes qu'il y a dans les fonctionnements des services pour l'instant vont être déménagés dans la nouvelle masse. Et c'est ce que M. Verzin vient de dire, ce n'est pas en mettant tous les services dans un bâtiment que tout va se résoudre. Non, il y a un manque d'outils, d'outils de fonctionnements. C'est là, sur cette échelle-là, qu'on pourrait faire des économies, sur le bon fonctionnement de cette institution, parce que pour l'instant elle n'a pas les outils pour le faire. Moi je suis assez étonnée que c'est justement sur les investissements dans ces outils qu'on fait maintenant l'économie pour ne pas faire des dépenses extras pour ce déménagement. Dans le parc informatique, sur la création d'un dossier unique, sur l'amélioration des flux, sur l'installation d'outils de monitoring, tout ça est besoin pour le bon fonctionnement et pour un bon management. Ça n'avance pas, c'est ça qui est critiqué par la Direction. Maintenant, je crois que ... ik kan mij alleen maar aansluiten bij de vraag van de heer Godstein dat de ocmw-raad eindelijk een gesprek kan hebben en zo haar management probleem zou kunnen oplossen, en dat er terug sereniteit komt binnen de top van het ocmw. Maar, ik zou ook, omdat de implicaties en de keuzes die gemaakt worden in dit budget zo een impact hebben door de dysfunctie van het management, voorstellen dat we eerst ... en comité secret en discutons, merci.

**Mme Durant** : alors la Présidence répondra aux questions précises qui ont été posées par les uns et les autres sur certains points budgétaires, sur le Feder, la crèche, ou des projets spécifiques et je lui fais confiance sur les réponses qu'elle donnera. Mais ce que je voulais dire, c'est que je pense que les problèmes qui ont été pointés, y compris les questions de management bien-entendu, on ne peut pas les ignorer, personne ne les ignore, et je vous rassure Mesdames,

Messieurs de l'opposition que oui la majorité en est tout-à-fait consciente et qu'elle souhaite travailler, que les engagements sont pris comme l'a dit le Bourgmestre, le bureau permanent auditionnera les personnes, il y aura un vrai travail sur ces questions de management. Ne croyez pas que nous mettons la tête dans le sable, personne ici, nous sommes tous en effet sur les valeurs que propose Mme Decoux qui sont celles de la majorité, mais nous sommes aussi conscients de la difficulté et on la traite, on la traite et on va la traiter. Je pense donc qu'on n'a pas très bien écouté ce qu'elle a dit : les outils de fonctionnements qui visent à garantir que le déménagement, qui ne va pas tout résoudre par miracle, j'ai d'ailleurs pas entendu la Présidente dire que le déménagement allait tout régler par miracle, ce sera un des éléments qui pourra contribuer à instaurer ou à remettre en route une dynamique plus cohérente entre les différents services. Donc moi en tous cas, ce que je voudrais dire là maintenant avant qu'elle ne réponde aux questions précises, c'est qu'on peut essayer de se glisser dans les interstices, essayer de pousser aujourd'hui profiter d'un débat avec grande solennité pour essayer de mettre un peu le feu aux poudres. Vous aurez du mal à y arriver, cette majorité est consciente des difficultés, on en parle, on y travaille, on va assurer y compris avec l'Echevin tutelle ce qui est nécessaire pour que ça fonctionne et je pense que la majorité est au rendez-vous, je la remercie d'ailleurs d'être solidaire dans ce travail et j'espère d'ailleurs que d'une certaine façon l'opposition pourrait aussi un petit peu nous rejoindre sur des choses qui sont importantes, autant pour l'institution elle-même que pour ses missions, pour les éléments que Mme van Zuylen a rappelés, que Mme Vriamont vient elle aussi de mettre en avant et je pense avec beaucoup de sincérité. Et donc je pense qu'ici un peu de sincérité nous aiderait pour essayer aussi de tenter de faire de ce CPAS ce qu'il est, ce qu'il doit être, ce qu'il doit mieux être et ce qu'il sera si nous y mettons un peu du nôtre. Donc moi je n'ai pas très envie de rentrer dans la polémique, je pense qu'ici le moment est à essayer de construire et les choses, les décisions sont entrain d'être prises, le sont pour que le management ne soit pas une façon, une manière de fragiliser une institution qui n'en a absolument pas besoin et qui a besoin de toutes ses forces pour répondre aux besoins des usagers bénéficiaires dont Mme Decoux a si bien parlé.

**Mme van Zuylen** : j'aimerais bien revenir sur ce qu'a dit M. de Beaufort, moi je partage son avis mais ici je ne partage pas tout-à-fait son avis, je trouve qu'il a fait un procès d'intentions en disant : qui est-ce qui peut se regarder dans la glace aujourd'hui en votant le budget du CPAS. Je crois que derrière le budget du CPAS, il y a beaucoup de démunis. Si on ne vote pas le budget du CPAS aujourd'hui, c'est les plus démunis qui seront vraiment dans un ennui, ils ne seront pas payés, ils ne pourront pas payer leur loyer, ils ne pourront pas manger, donc je trouve que le budget ce n'est pas là la cause aujourd'hui, la cause est la gestion peut-être. Oui Mme Durant l'a repris, c'est vrai qu'il y a un problème de gestions, on va essayer de le résoudre, mais le budget ce n'est pas le problème aujourd'hui et moi je trouve que je pourrais me regarder dans la glace même si je vote le budget aujourd'hui parce que je sais qu'il y a des démunis qui sont derrière.

**M. le Bourgmestre** : M. de Beaufort mais ensuite, ensuite je ne permettrai plus de donner la parole aux uns et aux autres pour s'invectiver ou se parler l'un à l'autre dans un débat au Conseil communal, on parle à la généralité des gens qui sont ici et on ne se parle pas l'un à l'autre en disant : je parle à un tel qui a dit ceci ou cela, on doit parler à la généralité pour enrichir le débat.

**M. de Beaufort** : juste pour être certain de bien clarifier le positionnement, je ne le croyais pas nécessaire mais j'aurais peut-être dû le faire de souligner encore une fois, comme l'avait souligné au démarrage de son intervention mon Chef de groupe Georges Verzin, il va de soi que les missions du CPAS ont l'utilité de fait que les plus démunis d'entre nous, et je l'ai dit dans on intervention, doivent être soutenus, doivent pouvoir bénéficier de l'aide, du filet de sécurité, et il va de soi que j'y souscris pleinement comme la totalité de mon groupe, c'est pas le sujet du débat, merci.

**Mme Özdemir** : je vous avoue M. le Bourgmestre que je suis un peu embêtée dans ce débat parce qu'autant je comprends les avis des uns et des autres et autant je suis aussi moi-même personnellement embêtée parce qu'il y a quelques années ce cela, nous avons eu un débat quasi similaire ici au sein de ce Conseil communal. Bon je ne faisais pas partie de la majorité, c'était à l'opposition et on s'était engagé à l'époque, Mme Decoux s'était engagée à faire toute une réforme en matière de management. Aujourd'hui, le fait de se retrouver avec ce même débat ici, ça me met mal à l'aise et combien même je comprends, évidemment aujourd'hui moi je voterai à titre personnel pour les démunis et parce que je n'ai pas pour habitude de voter contre un budget de CPAS, je voterai ce budget aujourd'hui. Mais en matière de gestions, je pense qu'il y a énormément à faire et on ne peut pas se permettre de gérer un département pendant 10 ans sans aller vers une réforme profonde et sans une remise en question. Moi je voudrais donner ici un exemple très concret : le Foyer Schaerbeekois est dirigé aujourd'hui par quelqu'un qui fait partie

de ce Conseil communal, et en un an et demi de temps il a été profondément restructuré et aujourd'hui il est en marche et je tiens vraiment à saluer le travail qui a été fait au Foyer Schaerbeekois. Je pense que personne ni à l'opposition ni dans la majorité pourra remettre en cause le travail qui a été fourni là-bas. Il ne l'a pas fait évidemment tout seul, mais il a été soutenu aussi par son Echevin, il l'a fait lui-même. Je ne fais pas partie du CDH, mais je tiens quand même à le dire ici qu'en un an et demi de temps, on peut faire des réformes et pas avec les mêmes moyens qu'au CPAS. Je veux dire ici qu'il est important de faire aussi une remise en question, on ne peut pas se permettre l'année prochaine de refaire le même débat ici. Alors aujourd'hui ça doit vraiment être l'année utile et donc je fais vraiment appel à vous M. l'Echevin de tutelle, M. le Bourgmestre, de faire aussi attention à toutes les critiques qui ont été émises ici aujourd'hui parce que personne ne remet en cause l'aide qui est nécessaire d'apporter aux plus démunis et on ne peut pas remettre en cause cette institution et le fait qu'aujourd'hui les critiques qui y sont apportées sont graves, elles ne sont pas le résultat d'un simple, je salue le travail des assistants sociaux mais ce n'est pas le cri des assistants sociaux, ce sont des top managers qui sont aujourd'hui à l'appel et donc voilà et je pense que voilà, toutes les critiques ici sont fondées et on ne va pas aller vers un, je n'aime pas les gens qui font la morale mais là il est nécessaire de remettre les choses au point. On peut faire des choses en peu de temps, on n'a pas besoin des années pour réformer un système, voilà.

**Mme Vriamont** : je crois que tout le monde est d'accord qu'on veut un CPAS qui fonctionne, qui fonctionne bien et que les bénéficiaires seront aidés, c'est la volonté de nous tous. Mais en ce moment, il faut savoir qu'il y a un délai de 6 mois pour être auditionné au CPAS : 6 mois. Est-ce que ça c'est une aide normale, je ne pense pas.

**M. le Bourgmestre** : chers amis, on a eu le débat sur le budget du CPAS et on a eu le débat sur le sujet dont vous parliez à l'entame du Conseil communal sur les courriers qu'ont reçus les Conseillers CPAS. Ces courriers qu'ont reçus les Conseillers CPAS, qui étaient adressés par des personnes plaignantes au Conseil CPAS ont fait l'objet d'un point hier soir lors du Conseil du CPAS, hier soir lors du Conseil du CPAS, il a été décidé d'organiser une audition de ces personnes par le bureau permanent du CPAS. Personne ne s'est hier soir au sein du Conseil opposé à cette démarche. Donc les Conseillers CPAS qui ont reçu ces courriers ont accepté la démarche de faire auditionner ces personnes par le bureau permanent. Vous savez, il y a au fronton de je ne sais plus qu'elle Maison communale : ' publicité sauvegarde du peuple ', Verviers, publicité sauvegarde du peuple. Parce que la publicité est essentielle à la démocratie. Et parfois, l'excès de publicité ou la publicité crée des énervements et des emballements et quand une chose est discutée dans le calme huis clos du Conseil de l'aide sociale, les Conseillers tous ensemble trouvent une voie pour répondre à une question difficile qui se pose et quand le débat a lieu ici avec la publicité, tout d'un coup tout le monde s'emballe et s'énervé. Alors je ne suis pas là pour dire que tout est rose au CPAS. Oui le CPAS est un bateau qui tangué un peu sur une mer agitée. Oui d'abord parce que la mer est agitée et que le contexte social est ce qu'il est, on vous l'a rappelé longtemps ce soir et que Schaerbeek, une des communes les plus pauvres, subit encore plus qu'ailleurs une gigantesque pression de la précarité qui s'exerce sur le dernier des services qui est là pour aider des gens en gigantesques difficultés et que ça est un élément du contexte, et que ça est un élément du contexte, est un élément du contexte dont il faut tenir compte. Que 2 : l'organisation du CPAS jusqu'à présent a fait qu'il a grandi de manière multi sites et que tout ça crée quelques désordres et qu'il y a aujourd'hui quelques désordres dans la manière dont il fonctionne. La Présidence vous en a fait part tout à l'heure dans son exposé. Qu'il y a encore semble-t-il d'autres désordres d'organisations et de problèmes, de relations entre les personnes, de clarifications des rôles des uns et des autres et la construction d'outils de gestions. Personne n'a nié ça. Et la résolution de ces conflits-là, de ces problèmes-là, la réponse à des enjeux d'organisations relève de la pleine autonomie du CPAS, mais il est important qu'ici vous ayez tous souhaité qu'une réponse soit trouvée par les 13 Conseillers de l'aide sociale à ces questions et ce n'est pas inutile que ça puisse être dit maintenant et que ça aille préparé le débat sur le budget de l'aide sociale parce qu'il est nécessaire qu'une série de questions qui sont posées trouvent des réponses. Je ne dis pas en disant ça que tout ce qui se trouve dans les courriers est à 100% vrai ou juste, c'est le témoignage et un témoignage est toujours vrai pour ce qu'il est, mais c'est le témoignage et la vérité vécue par 2 personnes. Il y en a d'autres dans cette pièce qui travaillent et qu'il faut entendre aussi, peut-être que leur version de certaines choses n'est pas tout-à-fait la même et donc il n'y a pas à encenser tel témoignage et ignorer tel autre témoignage. Et pour permettre que ça se décante de la meilleure manière, il faut le faire de manière sereine au sein du CPAS, en écoutant tout le monde et en créant les conditions d'un débat serein et pas d'un débat ici enflammé. D'autres l'ont dit avant moi, je crois que le CPAS qui est pour l'instant dans une

zone difficile de contextes, des problèmes d'organisations qu'il a parfois accumulés, son enjeu de déménagement qui n'est pas un enjeu facile et sur lequel on peut avoir oui des doutes, des craintes et c'est légitime et c'est normal, cet enjeu est là, il est devant le CPAS qui doit y faire face dans le contexte particulier dans lequel il travaille. Tout ça fait qu'aujourd'hui nous n'avons en tous cas pas besoin de le fragiliser plus encore. Nous n'avons pas besoin de le fragiliser plus encore et dans la question qui est posée ce soir au Conseil communal : dites-vous oui ou dites-vous non au montant de la dotation que la commune a inscrit au bénéfice du budget du CPAS pour couvrir ses moyens de fonctionnements, je pense qu'il faut dire oui, qu'il ne faut pas le mettre plus en péril dans sa capacité à répondre aux défis sociaux qu'il assume. Je pense qu'aujourd'hui il faut voter oui. Je pense qu'aujourd'hui il faut demander, chacun pour ce qui nous concerne, aux Conseillers du CPAS que nous y avons envoyés, d'être plus exigeants, de répondre aux enjeux et aux questions que vous posez, c'est ça qu'il faut mettre en œuvre aujourd'hui. Il faut voter ce budget, voter cette dotation et avoir une attitude confiante, critique, mais de soutien à l'égard des enjeux auxquels le CPAS fait face et je crois que c'est comme ça que nous devons poursuivre ce débat. Madame la Présidente, vous voulez répondre à une série de questions.

**Mme Decoux** : simplement avant de répondre aux questions particulières, je vais quand même répondre de manière un peu générale à quelque chose qui a émané de l'ensemble de beaucoup de groupes. Un petit rappel, je l'ai dit tout à l'heure, quand je suis arrivée en octobre 2003 : 2.700 revenus d'intégration, 6.700 aujourd'hui, je rappelle pour ceux qui s'en souviennent des comptes qui n'étaient plus produits depuis 8 ans, un budget en octobre qui n'était pas encore passé au Conseil communal et l'administration qui n'était quand même pas dans un état extraordinairement dynamique. Le CPAS a beaucoup travaillé avec le secrétaire et les cadres de l'époque on a effectivement pris en charge toute une série de défis et on a trouvé quand même un certain nombre de réponses importantes, puisque même s'il y a du retard dans certaines réponses données à des usagers, et nous le déplorons, ces difficultés que nous éprouvons elles sont éprouvées par l'ensemble des CPAS de même taille que nous complètement. Je pense que, je suis étonnée qu'on reproche un manque de visions dans la mesure où on a pu faire quand même face à cette augmentation massive et très rapide et créant toute une série de nouveaux services qui faisaient, qui répondaient à des nouvelles missions qui nous ont été imparties ces toutes dernières années : énergie, médiation de dettes, l'importance croissante de l'ISP, j'en passe, logement, précisément parce que notre centre a grandi terriblement et qu'un Secrétaire général tout seul ne peut pas faire face à l'ensemble des défis de son administration. J'ai été de celle qui a demandé le renforcement de l'organigramme par la création de 2 postes : 1 de Secrétaire-adjoint au Secrétaire et 1 de Directeur Général opérationnel. Le Conseil m'a suivi sur ces points, ces personnes ont été engagées il y a 3 ans. On a mis aussi un comité stratégique qui effectivement rassemble le comité directeur et moi-même autour d'enjeux qui ont été reciblés après une mise au vert que nous avons eu en 2013 où effectivement depuis 2013 nous travaillons sur l'articulation politique/administration. Et je dirai encore une chose et je ne dirai que ça parce que je n'ai pas envie d'entrer dans la polémique, j'ai trop de respect quand même, quoi qu'elles en pensent, pour les personnes qui ont écrit ces lettres, je pense qu'elles sont en grande souffrance et je dois vous dire que je ne me reconnais absolument pas dans le portrait qui est fait de moi dans ces lettres et que je ne valide pas un certain nombre de faits qui y sont mentionnés. Je n'en dirai pas plus. Vous pouvez dire que c'est du dédit mais je vais dire dans n'importe quelle relation entre des personnes, il peut y avoir des ponts de vue différents. La question n'est pas là, la question est que nous devons résoudre effectivement une crise du top management qui est pour moi une crise de croissance. C'est la crise de croissance du CPAS. Effectivement, nous avons remplacé en 4 ans presque la totalité du top management : la Directrice des Ressources Humaines est nouvelle depuis 4 ans, le Receveur est arrivé il y a 1 an, la Secrétaire-adjointe à la Directrice Générale opérationnelle depuis 3 ans. Les 2 seuls qui sont encore du top management aujourd'hui c'est le Secrétaire et moi. Le fait que nous ayons plus des nouvelles personnes, ces nouvelles fonctions à la Direction Générale, c'est vrai, on demande une articulation particulière puisqu'elle n'existait pas avant et ce n'est pas évident de savoir, de créer une dynamique qui fait que : qu'est-ce que le Secrétaire fait encore, qu'est-ce que la Présidente fait encore, sachant que nous faisons à peu près tout avant leurs arrivées et que donc il faut redéfinir des territoires et des zones de responsabilités collectives. Il faut savoir que je ne suis pas, je ne découvre pas ce problème du top management, j'en ai parlé l'année passée, il y a plus d'un an et demi, avec la Secrétaire-adjointe qui était venue me voir dans mon bureau pour me dire la difficulté qu'elle avait dans cette configuration-là à trouver sa place. Je lui ai proposé, et j'ai proposé au Secrétaire parce que je suis allé lui en parler après, que nous fassions un travail collectif et structurel sur le top management pour que chacun puisse exprimer ses besoins, ses difficultés, redéfinir son rôle et

que les rôles puissent être articulés les uns avec les autres. Cette demande-là n'a pas été rencontrée malgré qu'elle a été renouvelée à plusieurs reprises y compris par écrit. Cette année-ci, j'ai renouvelé, renouvelé un peu fermement cette demande de retravailler structurellement sur le top management pour que tout le monde se sente bien dans ce top management. Vous ne pouvez pas M. le Conseiller me reprocher à la fois d'être autoritaire et d'imposer à l'administration et me demander d'imposer, je pense qu'il y a, effectivement proposé à l'administration, j'ai demandé fermement à l'administration de faire ce travail et en comité stratégique nous avons convenu, avec l'ensemble des cadres, que c'était nécessaire. Aujourd'hui, des consultants ont déjà été approchés pour nous aider à faire ce travail. Je pense qu'il est de l'intérêt de tout le monde que nous en sortions par le haut ensemble parce que ce travail doit être fait et il va être fait. Ça c'est un peu pour le contexte global qui je pense explique en grande partie les difficultés que nous sommes, je ne vais pas rentrer dans des relations interpersonnelles qui de mon point de vue ne correspondent pas aux problèmes structurels qui aujourd'hui traversent le CPAS. Alors maintenant je vais essayer de répondre à chaque intervention. M. Sag effectivement, révolution numérique indispensable, modernisation des données, c'est vrai. Il faut savoir que l'ensemble des CPAS n'est pas servi dans son informatisation dans la mesure où nous avons tous, tous les 19, nous avons rencontré cette année-ci le seul et unique opérateur informatique qui existe encore en Région Bruxelloise et qui sert le CPAS, pour lui demander de nous fournir les outils nécessaires à notre fonctionnement. Nous sommes, l'ensemble des CPAS, dans une grande difficulté de pouvoir moderniser la manière dont nous récoltons les données, dont nous sommes les rapports sociaux, etc. Donc chacun finalement se débrouille à l'interne faute de solution structurelle offerte par les opérateurs. Mais bien-entendu comme je l'ai dit, notre service informatique vit ça et le développement que nous allons opérer le seront en interne puisque de manière régionale nous n'y parvenons pas et nous l'avons espéré pendant des années tous ensembles. Modernisation RH, je pense qu'effectivement nous nous y employons au service des Ressources Humaines, mais nous avons, je l'ai dit tout à l'heure, le CPAS n'a pas des moyens même en personnel extraordinairement, donc les Ressources Humaines elles-mêmes sont dans ces chantiers multiples qu'elle doit gérer de manière frontale. Donc je pense qu'il y a bien une modernisation, elle se fait plus lentement par exemple, pour vous donner un exemple : nous visons en 2016 un processus d'évaluations générales du personnel. L'ensemble de toutes les procédures, donc l'ensemble des descriptions de fonctions, la formation des différents cadres a été réalisée pour permettre cette évaluation, elle doit démarrer prochainement. Le recrutement, la manière de recruter au CPAS de Schaerbeek est citée en exemple même par la commune je pense, en disant nous avons un recrutement du personnel extrêmement professionnel et absolument pas influencé par d'autres considérations que les compétences. Il y a du travail en Ressources humaines important, ce n'est pas fini, il faut continuer, notamment via l'élaboration d'un plan de formations et que sais-je, mais le travail est important. M. Goldstein, le disfonctionnement à la tête je viens de vous donner mon point de vue à ce propos. Je ne pense pas que les alertes n'aient jamais été entendues parce que globalement je suis une Présidente et c'est un peu reconnu je pense comme telle qui donne largement la parole aux Conseillers. Les projets de budget, et je me souviens il y a quelques années d'avoir imposé au Capri qui voulait effectivement que je présente au Capri le budget avant de le présenter au Conseil et j'ai toujours voulu présenter l'avant-projet de budget d'abord au Conseil avant de l'amener au Capri. Je l'ai encore fait cette année-ci, même en sachant que l'année était particulièrement compliquée compte-tenu de toute une série de paramètres, j'ai quand même joué le jeu du Conseil en amenant l'avant-projet de budget et en ramenant en 2<sup>ème</sup> lecture l'avant de projet de budget amendé par le résultat des concertations. Si je n'avais pas joué ce jeu-là, je pouvais simplement amener après la concertation un budget qui n'aurait à priori fait apparaître pas grand-chose de dissensions entre ou des débats entre la commune et moi. Les 2 Conseils annulés dont vous parlez, ils ont simplement été reportés pour permettre l'exercice budgétaire, ils n'ont pas été annulés, ils ont été reportés et c'était le Conseil qui permettait la 2<sup>ème</sup> lecture du budget. 300.000€ M. Goldstein, d'autres l'ont dit, nous devons effectivement faire un certain nombre d'économies compte-tenu du contexte communal et des efforts qui nous étaient demandés par la commune. Nous avons avec le Secrétaire regardé le projet de budget initial, nous avons, notamment par rapport aux comptes, pu opérer un certain nombre de dépenses en calant ce qui avait été prévu dans le budget 2016 avant-projet au compte 2014. Compte-tenu de l'investissement informatique, il y avait 1 million d'investissements informatiques prévus, 500.000 je l'ai dit avaient déjà été réalisés en 2015. Nous nous sommes demandés, le Secrétaire et moi, si les 500.000€ étaient bien nécessaires avant de couper dans le budget d'investissements, 300.000€, nous sommes allés voir le responsable informatique, pourquoi le responsable informatique ? Parce que nous étions en pleins travaux et que la

Secrétaire-adjointe était elle-même complètement au travail, au taquet sur le déménagement et qu'elle travaille énormément et que nous ne voulions pas l'encombrer avec cette question, étant donné qu'on sait qu'elle fait confiance à son responsable informatique, responsable informatique qui nous a répondu qu'il n'y avait pas de problèmes, qu'à son estime avec 200.000€ ça devait largement suffire pour ce qui restait à faire en matière d'investissements informatiques. La crèche M. Goldstein, on n'a, pourquoi le montant a diminué, parce que simplement nous nous sommes calqués sur l'estimation du coût par place utilisée par la commune pour ses propres crèches. L'estimation faite par le CPAS était largement supérieure aux chiffres utilisés par le Collège et c'est le Collège qui m'a suggéré de prendre le chiffre que lui-même prenait quand il faisait, quand il élaborait son projet pour les crèches. Vous dites : on perd un budget Feder peut-être de 100.000€, mais ça fait économiser en investissements à la commune 400.000€, donc c'est vrai qu'on a un peu moins de subsides mais on a aussi beaucoup moins d'investissements à faire à l'initial. M. Verzin, effectivement l'administration fait un travail remarquable qui peut ressembler à de l'apostolat, compte-tenu du fait qu'on travaille beaucoup au CPAS avec des moyens certes existants mais qui sont évidemment considérés par nous tous comme toujours insuffisants, qui donnent beaucoup d'eux-mêmes et donc vous avez bien raison de les remercier et de les féliciter. Je n'ai jamais dit effectivement, comme disait Mme Durant, que le déménagement allait tout arranger, mais le déménagement sera un facteur comme vous le demandez tous de modernisation importante et c'est en cela que pour nous il est très important et non seulement c'est un facteur de modernisation, mais encore plus important à ce jour, il va permettre aux travailleurs de travailler dans de bonnes conditions. Rupture de confiance entre les hauts fonctionnaires et les politiques : oui pour les 2 fonctionnaires qui nous ont écrits, ou qui ont écrits aux Conseillers plus exactement. Je n'ai pas l'impression d'avoir autour de moi un corps de hauts fonctionnaires qui ne me fait pas confiance, c'est le sentiment que j'ai et donc me permettez d'en rester, de nuancer quelque peu votre propos. Le Cabinet travaille de manière complètement déconnectée, je ne vois pas sur quelle base ou qui vous permet de dire une chose pareille, c'est absolument faux et ça je m'inscris absolument, je peux vous l'affirmer avec une réelle énergie. Le Chef de Cabinet est en contact permanent avec l'administration et d'une disponibilité sans failles avec les hauts responsables et est d'une disponibilité sans failles à toutes les questions que l'administration se pose. Moi-même je suis dans un rôle de Présidente qui m'est d'ailleurs demandé. Je ne suis pas en 1<sup>ère</sup> ligne sur tout parce que je fais confiance à l'administration et qu'ils viennent me voir quand effectivement ils estiment devoir venir discuter avec moi de problèmes de types stratégiques ou de problèmes pour lesquels ils veulent avoir mon avis. Les notes expurgées, ça franchement, je peux aussi vous dire que ça ne correspond absolument pas à la réalité. On peut effectivement parler comme ça de grandes généralités, j'aimerais qu'on m'amène effectivement un certain nombre d'exemples concrets. La localisation du Silver M. Verzin précisément a été choisie parce qu'elle est au centre d'un nœud de communications extrêmement important. Certes elle peut paraître un peu décentrée par rapport à la place Colignon et ce qu'on appelle le centre de Schaerbeek si on considère que le centre est ici, mais à peu près tout l'ensemble des transports en commun, le métro, les bus, les trams arrivent à proximité du Silver Building. Il y a déjà un métro à Diamant que je sache. Vous dites que j'ai eu 4 pour, 4 Conseillers de la majorité qui ont voté pour et 5 abstentions, précisément c'est les vacances, 2 Conseillers de la majorité étaient en congé, ce qui explique que nous étions 4 et je pense que les membres de l'opposition, convaincus de l'importance de Silver, se sont abstenus et n'ont pas voté contre. Et je pense qu'une partie d'ailleurs de l'opposition s'est abstenue non pas parce qu'ils étaient contre le projet de déménagement et l'importance d'une recentralisation, mais parce qu'ils étaient déçus du fait que le 1<sup>er</sup> projet d'acquisition à la rue Jaurès d'un bâtiment pour le CPAS n'avait pas abouti et donc s'abstenaient en refusant de considérer qu'on avait choisi cette solution-là plutôt que l'autre. Pour ce qui concerne soit disant marchés bizarrement conclus, vous avez eu M. Verzin si vous voulez être de bon compte l'ensemble des PV des Conseils qui montrent que tout s'est fait avec l'aval du Conseil dans la plus grande transparence et pour informer correctement le Conseil communal, il faut savoir que la personne qui a réalisé ce travail a effectivement à peu près pour une quinzaine de milliers d'euros nous a permis de faire à peu près 3 millions d'économies et qu'il n'y avait même pas de pourcentages comme c'est souvent le cas dans d'autres villes proches de chez nous, qu'il n'y avait pas de pourcentages aux montants d'économies réalisées, donc il n'y a pas de commissions au pourcentage réalisé par cette personne. Pour elle aussi M. Verzin, je dirai que c'était de l'apostolat compte-tenu du nombre d'heures de travail qu'elle a passées à défendre les intérêts du centre. Pour ce qui concerne Mme van Zuylen, bien-entendu Mme van Zuylen je l'ai dit, nous sommes entrés, nous avons commencé, nous avons déjà eu des réunions d'ailleurs en comité stratégique dans un pilotage

monitoré et je pense que grâce à la venue depuis 1 an du nouveau Receveur et depuis quelques semaines, depuis 15 jours je pense Marianne Ruytiens pardon qui est notre nouvelle Directrice Financière, donc le pilotage financier du centre est en bonnes mains et va pouvoir avancer dans le bon sens. M. Bernard : il y a effectivement encore une certaine désorganisation et je vous l'ai dit que, mais il y a aussi une certaine organisation, il y a une part de désorganisation que nous prenons à bras le corps et qui est liée comme je l'ai dit aussi à une crise de croissance, à une série de personnes nouvelles, à des nouveaux services qui sont nés, à des réalités du centre qui changent tout le temps, finalement une décharge du Fédéral qui nous oblige à chaque fois à absorber un flux qui désorganise des matières de travailler qui venaient d'être mises au point, finalement un peu comme Trotski on pourrait dire que le CPAS est en révolution permanente si je peux me permettre. La souffrance des membres du personnel, il y en a bien-entendu, parce que vous l'avez dit il y a énormément de travail, il y a à certains niveaux de l'administration des difficultés d'articulations entre des responsables et leurs équipes et tout ça est travaillé aujourd'hui, on en a encore parlé aujourd'hui en CPTT et en COCOBA. Sachez aussi que l'enjeu plus fondamentalement et peut-être au niveau si on prend un peu de distance, je crois que l'enjeu de demain pour nos administrations et pas seulement pour celles de Schaerbeek, c'est de penser de passer d'une organisation de type ancienne, c'est-à-dire pyramidale où il y avait un certain nombre de personnes à la tête avec des N + 1, enfin des N + 3, + 1, des personnes, etc., avec des systèmes qui sont assez lourds, des territoires assez délimités, avec des gens qui sont parfois broyés par les niveaux de pouvoirs qui effectivement ne comprennent pas toujours, je pense que notre déficit c'est d'arriver à faire comme l'ont fait, je l'ai dit dans notre politique générale, je le redis aux vœux du CPAS, je pense que notre principal déficit et ça ne se fera pas d'un coup de baguette magique, il faudra du temps et de l'adhésion, mais nous sommes prêts à nous engager là-dedans notamment à la faveur du déménagement, nous devons passer, comme le SPF Mobilité au SPF Sécurité Sociale, à une administration qui soit basée non plus sur le contrôle des travailleurs mais sur leurs responsabilités et la liberté de ces travailleurs qui permettent à aboutir à plus d'efficacité et plus de bien-être au travail, ça je pense que globalement nos administrations, les Collèges, les Conseils des CPAS, les top des administrations doivent penser à la manière dont demain nous allons organiser les rapports entre le management, mais qui soit aussi le management de l'administration, pas seulement le management politique, mais le mangement de l'administration et l'ensemble des travailleurs, ça pour moi c'est le déficit de demain, le déficit le plus important de demain et c'est cela qui apportera le plus de sens et de bien-être à tous.

**M. Goldstein** : je vous avoue que je suis assez surpris par le ton assez surréaliste que prend la discussion. Je vais prendre au hasard Mobilité et Transports, pour prendre un SPF que Mme Durant connaît bien, écriraient des lettres pour dénoncer des choses, que je connais dans cette salle qui seraient les premiers à demander des démissions des grands responsables. Mais ici, là maintenant encore pendant 20 minutes, comme s'il s'agissait de questions techniques, vous nous expliquez ceci, ceci, cela en nous disant bien au début de votre intervention Mme la Présidente que sous le contexte général vous n'avez pas d'autres commentaires à faire. Et puis vous nous expliquez, parfois M. le Bourgmestre se mêle à vous, mais vous nous expliquez que tout est dû à des difficultés extérieures. Mais si tout était dû à des difficultés extérieures, les 18 autres CPAS de la Région Bruxelloises auraient des courriers de leurs top dirigeants pour dire que tout va mal parce que la mer vogue, parce que la mer est difficile, parce que le Fédéral est méchant, parce que la Région est très méchante et que la COCCOM fait pas ce qu'elle fait. Or il n'y a qu'au CPAS de Schaerbeek qu'il y a à ce point des disfonctionnements dénoncés par le top management et ici en Conseil communal, lorsque passe l'acte politique le plus important, à savoir le budget et je dis à cet égard que les choses soient claires, ce n'est pas la question de la contribution de la commune au CPAS, c'est le budget en tant qu'acte politique qui représente une vision, une manière de piloter ce CPAS. Et c'est ça que nous condamnons, pas évidemment le soutien aux allocataires sociaux, pas évidemment les politiques sociales menées par le CPAS et essentielles, je voudrais d'ailleurs développer encore plus, et ce que Mme Vriamont a dit sur les 6 mois d'attente avant d'être auditionné est une honte, une honte. Et donc c'est bien cela auquel mon groupe s'opposera, c'est parce que nous nous refusons, après des débats il y a 10 ans, après des débats il y a 4 ans, après des débats il y a 6 ans, après des débats il y a 7 ans, que 10 ans plus tard on nous dise : on est conscient qu'il y a un problème de management, il y a un coach par ci, il y a un bazar par là. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas acceptable et aujourd'hui votre aveuglement individuel pour la Présidente et collectif pour la majorité est à la mesure des disfonctionnements du CPAS et ça ne va pas du tout. Et donc puisque ce que vous avez dit M. le Bourgmestre n'est pas vrai, hier le Conseil du CPAS n'avait pas à son ordre du jour les questions

et le Conseil du CPAS n'a jamais accepté du voté ou du quoi que ce soit sur une procédure, au contraire la Présidente, comme toujours, l'impose en-dehors des débats du CPAS et donc le Conseil n'a pas eu à dire, n'a pas eu à trancher, n'a pas eu à se positionner, ça a été décidé unilatéralement, dictatorialement et le bureau fera ce qu'il considère être bon à faire, alors que on efface, vu les récriminations qui sont faites, vu les constats qui sont faits, un problème de base qui devrait le jour même presque de la réception de ce type de courriers soumis au Conseil de l'aide sociale. Mais non, on a une litanie d'éléments techniques, d'éléments d'excuses, d'éléments expliquant, etc., etc., sans jamais venir en profondeur sur le dossier. En tous cas en ce qui nous concerne, tant ici qu'au Conseil de l'aide sociale que nous demanderons de convoquer le temps de fois qu'il faut, chaque jour s'il le faut, pour que dans les meilleurs délais cet organe démocratique, le seul reconnu par la Loi, puisse débattre réellement de la situation du CPAS et qu'une fois de plus, on ne fasse pas comme depuis 10 ans, 9 ans, 8 ans, 7 ans, 6 ans, 5 ans, 4 ans, 3 ans et 2 ans dire que c'est la dernière fois qu'on a pris conscience que tout va changer.

**M. Verzin** : M. le Président, je viens d'entendre le plaidoyer de la Présidente du CPAS défendant non pas sa vision de l'institution et de son fonctionnement, mais tout simplement sa survie personnelle. Je pense que cela relève non plus de la politique, ça relève de la psychologie individuelle. M. Bouhjar il ne faut pas rire, M. Goldstein a parlé de dictature, je pense que Mme Decoux très sincèrement dit et pense un certain nombre de choses. Seulement, elle ne pose aucun acte et quand elle en pose, elle fait le contraire. Le problème il est là. Le problème est que ce qu'elle a dit maintenant, on lui a dit l'année passée, on lui a dit il y a 2 ans et chaque fois elle allait prendre des dispositions pour informatiser, pour faire le dossier social, un certain nombre de choses. Et aujourd'hui qu'est-ce qu'on voit ? Que bien-sûr maintenant qu'il y a eu 2 lettres on va certainement s'y mettre et vous allez voir ce que vous allez voir. Je prends rendez-vous, si Mme Decoux reste encore en fonction l'année prochaine, je prends rendez-vous pour voir ce qui aura été fait. Et donc aujourd'hui, ce n'est plus Mme Decoux qui est la seule responsable puisque le Conseil de l'aide sociale a été complètement déresponsabilisé, puisque M. le Bourgmestre vous refusez à ce Conseil d'apporter sa contribution à une réflexion, ce qui à ceux qui sont responsables aujourd'hui, ce sont ceux qui exercent la tutelle sur le CPAS, c'est-à-dire l'Echevin en prise en charge et l'ensemble du Collège. M. le Bourgmestre, vous avez devant notre Conseil ce soir pris la responsabilité de maintenir le couvercle sur la casserole. Nous vous disons ici, en-dehors de tout clivage, la casserole est entrain de bouillir, elle n'est pas prête de s'éteindre. Au contraire, le déménagement qui est annoncé va être la circonstance dans laquelle tout va exploser, tout simplement parce rien n'est prévu et les organes qui sont chargés d'organiser le déménagement ne sont pas en responsabilité de le faire et ne sont pas en mesure d'avoir les moyens de le faire et le budget qui y correspond n'est pas adapté à ce que vous allez faire. Et donc ce qui va se passer M. le Bourgmestre, e qui va se passer, c'est que dans un mois, dans 2 mois, dans 6 mois nous allons nous trouver ici avec un immense problème sur le dos et je vous assure, à ce moment-là, il sera vraiment indispensable que vous interveniez, même si vous le niez aujourd'hui, j'ai dit.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté ==- Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, modifié par la loi du 29 décembre 1988, par la loi du 5 août 1992 et modifié par l'article 29 de l'ordonnance du 3 juin 2003 relative à la tutelle administrative et aux règles financières, budgétaires et comptables des CPAS;

Vu l'Arrêté du Collège réuni de la COCOM de la Région de Bruxelles - Capitale du 26 octobre 1995 portant règlement de la nouvelle comptabilité des CPAS de la région;

Vu la décision d'approbation du Comité de concertation commune/CPAS portant sur le budget 2016 du CPAS

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 16 décembre 2015 arrêtant le budget de l'exercice 2016 du CPAS;

Vu la décision du Collège du 5 janvier 2016 approuvant le budget 2016 et le plan de redressement 2016/2018 du CPAS

DECIDE :

1. D'approuver le budget de l'exercice 2016 du CPAS - Administration centrale - arrêté par son Conseil le 16 décembre 2015 à la somme de 139.293.490,00 €.
2. De fixer à 35.452.000 € le montant de l'intervention communale 2016 pour couvrir le manque de ressources du CPAS
3. De fixer à 2.608.432 € le montant de la dotation de la commune 2016 résultant de la restructuration des hôpitaux

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 88 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn gewijzigd door de wet van 29 december 1988 en de wet van 5 augustus 1992, en door artikel 29 van de ordonnantie van 3 juni 2003 betreffende het administratief toezicht en financiële, budgettaire en boekhoudkundige voorschriften betreffende de OCMW's;

Gelet op het besluit van het College van de GEMGECOM van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest van 26 oktober 1995 houdende vaststelling van het Nieuwe Boekhoudingsreglement voor de OCMW's;

Gezien de beslissing van het overlegcomité gemeente/CPAS van 16 december 2015 tot goedkeuring over de begroting 2016 van OCMW

Gelet op de beraadslaging van 16 december 2015 waarbij de Raad voor Maatschappelijk Welzijn de begroting voor het dienstjaar 2016 vastlegt;

Gelet op de beslissing van het College van 5 januari 2016 die de begroting 2016 en de meerjarenplan 2016/2018 van het OCMW vastlegt;

BESLUIT :

1. De begroting van het dienstjaar 2016 van het OCMW - Centrale Administratie - vastgesteld door zijn Raad op 16 december 2015 goed te keuren op 139.293.490,00 €.
2. Het bedrag van de gemeentelijke tussenkomst voor het begrotingstekort van het OCMW voor 2016 op 35.452.000 € vast te stellen;
3. Het bedrag van de gemeentelijke tussenkomst voortvloeiend uit de herstructurering van ziekenhuizen voor 2016 op 2.608.432 € vast te stellen

### **Ordre du jour n°8 ==- Agenda nr 8**

#### **Budget de l'exercice 2016 - Dotation à la Zone de Police - Approbation**

#### **Begroting voor het dienstjaar 2016 - Dotatie aan de politiezone - Goedkeuring**

Point débattu lors de l'exposé du point 5

#### **DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Décidé, par 31 voix contre 9 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté ==- Besloten, met 31 stem(men) tegen 9 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 31 voix contre 9 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté*

Vu l'article 247 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'article 241 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'article 71 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

d'établir le montant de la dotation à la zone de police pour l'année 2016, à 37.435.430 €.

27.01.2016

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 31 stem(men) tegen 9 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd*

Gelet op artikel 247 van de Nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op artikel 241 van de Nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op artikel 71 van de wet van 7 december 1998 die een geïntegreerde politiedienst organiseert, gestructureerd op twee niveau's;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,  
BESLUIT :  
het bedrag van de dotatie aan de politiezone voor het jaar 2016, op 37.435.430 € vast te stellen.

**Ordre du jour n°9 ==- Agenda nr 9**

**Budget de l'exercice 2016 - Service Ordinaire et extraordinaire - Approbation**

**Begroting voor het dienstjaar 2016 - Gewone- en Buitengewone dienst - Goedkeuring**

Point débattu lors de l'exposé du point 5

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté ==- Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 27 voix contre 13 et 0 abstention(s). Un membre n'a pas voté*

Vu l'article 247 de la Nouvelle loi communale;  
Vu l'article 241 de la Nouvelle loi communale;  
Vu l'article 40 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;  
Sur proposition du Collège es Bourgmestre et Echevins,  
DECIDE :

1. d'approuver le budget 2016 de la commune
2. de fixer le montant de la dotation à la zone de police pour l'année 2016, à 37.435.430 €.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 27 stem(men) tegen 13 en 0 onthouding(en). Een lid heeft niet gestemd*

Gelet op artikel 247 van de Nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op artikel 241 van de Nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op artikel 40 van de wet van 7 december 1998 die een geïntegreerde politiedienst organiseert, gestructureerd op twee niveau's;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen,  
BESLUIT :  
1. de begroting 2016 van de gemeente goed te keuren  
2. het bedrag van de dotatie aan de politiezone voor het jaar 2016, vast te stellen op 37.435.430 €.

\* \* \*

**Madame Güles entre en séance. ==- Mevrouw Güles treedt ter vergadering.**

\* \* \*

**Contrôle et stratégie ==- Controle en strategie**  
**Ordre du jour n°10 ==- Agenda nr 10**

**Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2016 - Aviser favorablement**

**Kerkfabriek Sint Theresia van Avila – Begroting 2016 - Gunstig adviseren**

**DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu le budget de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila, arrêté par le Conseil de Fabrique;

Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

<b><u>Budget 2016</u></b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
- ordinaires	15.224,74€	7.505,00€
- extraordinaires	63.834,00€	65.223,74€
- arrêtées par l'Evêque		6.330,00€
<b>TOTAL</b>	<b>79.058,74€</b>	<b>79.058,74€</b>

Considérant qu'une intervention communale de 48.444€ au budget extraordinaire et 8.024,74€ au budget ordinaire est sollicitée par cette administration fabricienne pour pouvoir couvrir ses dépenses,  
DECIDE

D'avis favorablement le budget de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise Saint Thérèse d'Avila tel qu'il a été dressé par le Conseil de Fabrique.

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2016 van de Kerkfabriek Sint Theresia van Avila, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek;

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

<b><u>Begroting 2016</u></b>	<b>Ontvangsten</b>	<b>Uitgaven</b>
- gewone	15.224,74€	7.505,00€
- buitengewone	63.834,00€	65.223,74€
- door de bisschop vastgesteld		6.330,00€
<b>TOTAL</b>	<b>79.058,74€</b>	<b>79.058,74€</b>

27.01.2016

Overwegende dat een gemeentelijke tussenkomst van 48.444€ op het buitengewone begroting en 8.024,74€ op het gewone begroting door de Kerkfabriek gevraagd wordt om de uitgaven te kunnen dekken;

**BESLUIT**

Een gunstig advies te verlenen aan de begroting van het dienstjaar 2016 van de Kerkfabriek Sint Theresia zoals het werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek.

**Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11**

**ASBL Harmonisation Sociale de Schaerbeek - Convention - Approbation**

**VZW Harmonisation Sociale de Schaerbeek - Overeenkomst – Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2014 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 05 janvier 2016 ;

DECIDE :

d'approuver la convention liant la Commune et l'ASBL "Harmonisation Sociale de Schaerbeek"

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 05 januari 2016;

BESLIST :

de overeenkomst tussen de gemeente en de VZW "Harmonisation Sociale de Schaerbeek" goed te keuren

**Ordre du jour n°12 -- Agenda nr 12**

**ASBL Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Comptes 2014 - Prise d'acte**

**VZW Gemeenschapscentrum De Kriekelaar - Rekeningen 2014 - Akte nemen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

27.01.2016

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2014 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL «Gemeenschapscentrum De Kriekelaar» affichent un résultat négatif de -1.490,15€ et des fonds propres s'élevant à 182.854,85€ pour l'exercice 2014.

Vu la décision du 05 janvier 2016 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -1.490,15€ et des fonds propres s'élevant à 182.854,85€ pour l'exercice 2014.

PREND ACTE

Des comptes 2014 de l'ASBL «Gemeenschapscentrum De Kriekelaar», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -1.490,15€ et des fonds propres s'élevant à 182.854,85€.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 et 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 novembre 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW «Gemeenschapscentrum De Kriekelaar» een négatif saldo van -1.490,15€ en eigen vermogen ter waarde van 182.854,85€ pour het dienstjaar 2014 vertonen.

Gelet op de beslissing van 05 januari 2016 waar het College acte neemt van het négatif saldo van -1.490,15€ et eigen vermogen van 182.854,85€ pour het dienstjaar 2014

NEEMT KATE

van de rekeningen 2014 van de VZW «Gemeenschapscentrum De Kriekelaar», bij het dossier gehecht, die een négatif saldo van -1.490,15€ et eigen vermogen van 182.854,85€ vertonen.

### **Ordre du jour n°13 == Agenda nr 13**

#### **SCRL " Intercommunale d'Inhumation " - Comptes 2014 - Prise d'acte**

#### **CVBA " Intercommunale d'Inhumation " - Rekeningen 2014 - Akte nemen**

#### **DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2014 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2014 de la SCRL «Intercommunale d'Inhumation» affichent un résultat positif de 22.931€ et des fonds propres s'établissant à 545.646€ pour l'exercice 2014

Vu la décision du 22 décembre 2015 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 22.931€ et des fonds propres s'élevant à 545.646€ pour l'exercice 2014.

PREND ACTE

Des comptes 2014 de la SCRL «Intercommunale d'Inhumation», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 22.931,00€ et des fonds propres s'élevant à 545.646€.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 et 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de CVBA "Intercommunale d'Inhumation" een positief saldo van 22.931€ en eigen vermogen ter waarde van 545.646€ voor het dienstjaar 2014 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 december 2015 waar het College akte neemt van het positief saldo van 22.931€ en eigen vermogen van 545.646€ voor het dienstjaar 2014

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2014 van de CVBA "Intercommunale d'Inhumation", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 22.931,00€ en eigen vermogen van 545.646€ vertonen.

#### **Ordre du jour n°14 == Agenda nr 14**

##### **CPAS - Convention entre la commune et la Région relative à l'octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale - Approbation**

##### **OMCW - Overeenkomst tussen de Gemeente en het Gewest betreffende de toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het kader van bijzondere subsidies - Goedkeuring**

#### **DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 juin 2014 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Vu l'ordonnance du 13 février 2003 portant octroi de subventions spéciales aux communes de la Région de Bruxelles Capitale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12 janvier 2016 ;

DECIDE :

d'approuver la convention liant la Commune et la Région de Bruxelles Capitale relative à l'octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale

#### **DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 25 juni 2014 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Gelet op de ordonnantie van 13 februari 2003 houdende toekenning van bijzondere subsidies aan de gemeente van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 12 januari 2016;

BESLIST :

de overeenkomst tussen de gemeente en het Brusselse Gewest in betrekking met de toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het context van bijzondere subsidies goed te keuren

27.01.2016

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -== STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING  
Programme de prévention urbaine -== Programma voor stadspreventie  
Ordre du jour n°15 -== Agenda nr 15

**Plan Bruxellois de prévention et de proximité 2015 - Projet de convention - Approbation**

**Brusselse preventie- en buurtbeleidsplan voor het jaar 2015 - Overeenkomst - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -== BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -== Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis - à- vis des pouvoirs subsidiaires;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 20 novembre 2015 relatif au subside accordé aux communes bruxelloises dans le cadre de la politique bruxelloise de prévention et de proximité, déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière des villes et communes bénéficiaires.

Sur proposition au Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2016;

DECIDE

D'approuver le projet de convention relatif au Plan Bruxellois de prévention et de proximité 2015

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 20 november 2015 tot bepaling van de toekenning van een subsidie aan de Brusselse gemeenten, aanwending- en controlevoorwaarden van de financiële toelage van de steden en gemeente die begunstigden zijn van een strategische veiligheid- en preventieplannen voor 2015.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 19/01/2016;

BESLUIT

Het voorstel van overeenkomst aan het Brusselse preventie -en buurtbeleid voor het jaar 2015, goed te keuren.

PPU -Educateurs de rue -== PSP - Straathoekwerkers

Ordre du jour n°16 -== Agenda nr 16

**Convention avec Esperanto asbl - Signature de la convention - Approbation**

**Overeenkomst met Esperanto vzw - Ondertekening van de overeenkomst - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -== BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -== Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les articles 117 et 123,

27.01.2016

Considérant que le Service éducateurs de rue organise des projets collectifs à l'attention du public jeunesse de Schaerbeek.  
Considérant que dans le cadre de ces projets collectifs le service est amené à travailler avec le réseau de partenaires locaux.  
Considérant qu'il est nécessaire de définir les limites et ressources de chacune des parties dans le cadre de cette collaboration.  
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 décembre 2015;  
DECIDE:  
D'approuver la convention avec Esperanto asbl

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gezien de nieuwe gemeentewet,  
Gezien de artikelen 117 en 123,  
Overwegende dat de dienst Straathoekwerkers gemeenschapsprojecten organiseert ter attentie van de jongeren uit Schaarbeek.  
Overwegende dat, in het kader van hun gemeenschapsprojecten, de dienst genoodzaakt is om met partners uit het lokale netwerk samen te werken.  
Overwegende dat het noodzakelijk is om in het kader van deze samenwerking de grenzen en de beschikbare middelen van iedere partij te definiëren.  
Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepen van 15 december 2015,  
BESLIST  
om de overeenkomst met Esperanto vzw, goed te keuren.

SERVICES GÉNÉRAUX -- ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique -- Technisch vastgoedbeheer

Ordre du jour n°17 -- Agenda nr 17

**Maison des Femmes - Convention d'occupation avec l'ASBL Ciproc pour des cours de zumba - Avenant - Approbation**

**Huis van de Vrouwen - Bezettingsovereenkomst met de vzw Ciproc voor zumbalessen - Aanhangsel - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale  
Vu sa délibération du 25 janvier 2006 évoquant le projet dans le cadre du Contrat de Quartier « Lehon-Kessels »  
Vu des délibérations du 27 juin et 17 octobre 2007 approuvant le projet de construction de la Maison des Femmes et l'appel d'offres pour l'architecte  
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 24.11.2009 approuvant le principe d'organisation de la Maison des Femmes  
Vu le rapport intermédiaire sur la Maison des Femmes de Schaerbeek de novembre 2009  
Vu sa délibération du 03.03.2010 approuvant le règlement d'ordre intérieur relatif à la Maison des Femmes située rue Josaphat, 253  
Vu sa délibération du 23.09.2015 adoptant la convention d'occupation avec l'asbl Ciproc  
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 13.10.2015 approuvant l'occupation par l'ASBL Ciproc pour un autre jour

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision

DECIDE :

1. De marquer son accord sur l'occupation à titre précaire et révocable d'un local situé à la Maison des Femmes – rue Josaphat, 253 à 1030 Bruxelles par l'ASBL Ciproc (Avenue du Suffrage Universel 39 – 1030 Bruxelles) tous les jeudis de 12h30 à 13h30 pour des cours zumba pour un loyer mensuel de 40 euros (charges comprises)
2. D'adopter l'avenant à la convention d'occupation à titre précaire et révocable déposé au dossier

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op haar beraadslaging dd. 25 januari 2006 betreffende het project in het raam van het Wijkcontract "Lehon-Kessels"

Gelet op de beraadslagingen dd. 27 juni en 17 oktober 2007 goedkeurend het bouwproject van het Huis van de Vrouwen en de offerteaanvraag voor de architect;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 24.11.2009 goedkeurend het organisatieprincipe van het Huis van de Vrouwen

Gelet op het tussentijds verslag over het Huis van de Vrouwen van Schaarbeek van november 2009

Gelet op haar beraadslaging dd. 03.03.2010 goedkeurend het huishoudelijk reglement betreffende het Huis van de Vrouwen gelegen Josafatstraat, 253

Gelet op haar beraadslaging dd. 23.09.2015 goedkeurend de bezettingsovereenkomst ten tijdelijken en herroepelijken titel

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 13.10.2015 goedkeurend de bezetting door de vzw Ciproc voor een andere dag

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT :

1. akkoord te gaan met de tijdelijke en herroepelijke bezetting van een lokaal van het Huis van de Vrouwen – Josafatstraat, 253 te 1030 Brussel door de VZW Ciproc (Algemeen Stemrechtlaan 39 – 1030 Brussel) alle donderrdagen vanaf 12u30 tot 13u30 voor zumbalessen voor een maandelijkse huur van 40 euro (lasten inbegrepen).
2. de aanhangsel aan de bezettingsovereenkomst ten tijdelijken en herroepelijken titel, neergelegd in het dossier, aan te nemen

INFRASTRUCTURES == INFRASTRUCTUUR

Architecture et Bâtiments == Architectuur en gebouwen

Ordre du jour n°18 == Agenda nr 18

**Immeuble communal de patrimoine privé sis Rue des Palais 195 (3ème étage) - Remplacement de la chaudière individuelle au gaz - Mode de passation et conditions du marché - Pour information**

**Gemeentegedebouw behorende tot het privépatrimonium, gelegen Paleizenstraat 195 (3de verdieping) - Vervanging van de individuele gasstookketel - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1°a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27 - modifiant la nouvelle loi communale;  
Considérant que la chaudière individuelle au gaz du troisième étage de l'immeuble communal de patrimoine privé sis Rue des Palais 195 est défectueuse depuis peu;

Considérant que les locataires de cet étage n'ont donc plus d'eau chaude ni de chauffage;

Considérant qu'il convient de remplacer au plus vite cette chaudière par une entreprise spécialisée;

Considérant que plusieurs firmes spécialisées ont été consultées par le fonctionnaire en charge de ce bâtiment;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 15 décembre 2015 de:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour les travaux susmentionnés;
2. D'arrêter le mode de passation et fixer les conditions du marché: procédure négociée sans publicité sur facture acceptée, après consultation de plusieurs firmes spécialisées et d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse économiquement, pour le prix de 2642,58 € TVA incluse;
3. D'engager la dépense à l'article 124/724-60/-/51 du budget extraordinaire 2015.
4. Financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins du 15 décembre 2015.

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, § 1, 1°a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten - klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat de individuele gasstookketel op de derde verdieping van het gemeentegebouw behorende tot het privépatrimonium, gelegen Paleizenstraat 195, sinds kort defect is;

Overwegende dat de huurders van deze verdieping bijgevolg momenteel noch over warm water noch over verwarming beschikken;

Overwegende dat het zou passen deze stookketel zo snel mogelijk te laten vervangen door een gespecialiseerde onderneming;

Overwegende dat meerdere gespecialiseerde firma's werden geraadpleegd door de ambtenaar belast met dit gebouw;

Gelet op het collegebesluit van 15 december 2015 houdende :

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde werken;
2. vaststelling van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aangenomen factuur, na raadpleging van meerdere gespecialiseerde firma's, en toewijzing van de opdracht aan de onderneming die de economisch meest voordelige offerte indiende, voor de prijs van 2.642,58 € BTW inbegrepen;

3. vastlegging van de uitgave op artikel 124/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2015.

4. financiering van de kosten met een lening

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 15 december 2015.

**Ordre du jour n°19 -- Agenda nr 19**

**Ecole 16 - Travaux de désamiantage - Enlèvement de plaques de Glasal - Mode de passation et conditions du marché - Pour information**

**School 16 - Asbestverwijderingswerken - Verwijdering van Glasalplaten - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1°a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27 - modifiant la nouvelle loi communale;  
Vu les travaux de rénovation des classes ayant actuellement lieu à l'Ecole 16, sise Boulevard Léopold III,

Considérant que ces classes sont par conséquent vides;

Considérant que des plaques de glasal contenant de l'amiante sont situées derrière les radiateurs de ces classes;

Considérant qu'il conviendrait de profiter des travaux en cours pour faire retirer ces plaques de glasal par une entreprise spécialisée dans le désamiantage;

Considérant que trois entreprises spécialisées ont été consultées par l'architecte communale en charge de l'Ecole 16;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2015:

1. D'approuver l'appel à la concurrence pour les travaux susmentionnés;
2. D'arrêter le mode de passation et fixer les conditions du marché: procédure négociée sans publicité sur facture acceptée, après consultation de plusieurs firmes spécialisées et d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse économiquement, pour le prix de 3.368,94€ TVA incluse;
3. D'engager la dépense à l'article 722/724-60/-/51 du budget extraordinaire 2015;
4. Financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2015.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, § 1, 1<sup>o</sup>a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en zijn latere wijzigingen;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;  
Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de momenteel in uitvoering zijnde renovatiewerken van de klassen van School 16, gelegen Leopold III-laan;  
Overwegende dat deze klassen bijgevolg leeg zijn;  
Overwegende dat zich achter de radiatoren van deze klassen glasalplaten bevinden die asbest bevatten;  
Overwegende dat het zou passen om van de lopende werkzaamheden gebruik te maken om deze glazalplaten te laten wegnemen door een in asbestverwijdering gespecialiseerde onderneming;  
Overwegende dat drie gespecialiseerde ondernemingen werden geraadpleegd door de gemeentearchitecte die belast is met de werken aan School 16;  
Gelet op het collegebesluit van 22 december 2015 houdende:

1. goedkeuring van de oproep tot mededinging voor bovenvermelde werken;
2. vaststelling van de gunningswijze en voorwaarden van de opdracht : onderhandelingsprocedure op aanvaarde factuur, na raadpleging van verschillende gespecialiseerde ondernemingen, en toewijzing van de opdracht aan de onderneming die de economisch meest voordelige offerte indiende, voor de prijs van 3.368,94 €, BTW inbegrepen;
3. vastlegging van de uitgave op artikel 722/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2015;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE  
bovenvermeld collegebesluit van 22 december 2015.

**Ordre du jour n°20 -=- Agenda nr 20**

**Hôtel communal - Placement de panneaux d'isolation acoustique dans la salle de réunion du 1er étage (local 1.11) ainsi que dans le réfectoire (local -1.01) - Mode de passation et conditions du marché de travaux - Pour information**

**Gemeentehuis - Plaatsing van akoestische isolatiepanelen in de vergaderzaal op de 1ste verdieping (lokaal 1.11) en in de refter (lokaal -1.01) – Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht – Ter informatie**

**DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;  
Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;  
Considérant qu'il s'avère nécessaire de placer des panneaux d'isolation acoustique dans la salle de réunion du 1er étage (local 1.11) ainsi que dans le réfectoire (local -1.01) de l'hôtel communal.  
Considérant que trois entreprises ont été consultées;  
Vu les deux offres reçues;  
Vu le devis 15-124-3 du 15 décembre 2015, pour le prix de 9.196 €, de l'entreprise ayant remis l'offre techniquement conforme et la plus intéressante;  
Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2015 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché de travaux selon l'offre reçue la plus intéressante
2. engager la dépense de 9.196 € TVAC à l'article 104/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2015
3. financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2015.

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1<sup>o</sup>a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;  
Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Overwegende dat het noodzakelijk blijkt om akoestische isolatiepanelen te plaatsen in de vergaderzaal op de 1ste verdieping (lokaal 1.11) en in de refter (lokaal -1.01) van het gemeentehuis;  
Overwegende dat drie firma's werden geraadpleegd;  
Gelet op de twee ontvangen offertes;  
Gelet op het bestek 15-124-3 van 15 december 2015, voor de prijs van 9.196 €, van de firma die een technisch conforme en de economisch voordeligste offerte indiende;  
Gelet op het collegebesluit van 22 december 2015 houdende :

1. goedkeuring van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de meest interessante, ontvangen offerte;
2. vastlegging van de uitgave van 9.196 €, BTW inclusief, op artikel 104/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2015
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 22 december 2015.

#### **Ordre du jour n°21 == Agenda nr 21**

**Ecole La Vallée - Placement d'un système de parlophonie - Mode de passation et conditions du marché de travaux - Pour information**

**School 'La Vallée' - Plaatsing van een parlofoniesysteem – Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht – Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de placer un système de parlophonie à l'entrée de l'école La Vallée;

Considérant que six entreprises ont été consultées;

Vu les trois offres reçues;

Vu les devis 2015000044 et 2015000045 du 9 décembre 2015, pour le prix de 4.985,35 €, de l'entreprise ayant remis l'offre techniquement conforme et économiquement la plus avantageuse;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2015 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché de travaux selon la meilleure offre reçue, techniquement conforme et économiquement la plus avantageuse
2. engager la dépense de 4.985,35 € TVAC à l'article 751/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2015
3. financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 22 décembre 2015.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1<sup>o</sup>a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat het noodzakelijk blijkt om een parlofoniesysteem te plaatsen aan de ingang van school 'La Vallée';

Overwegende dat zes firma's werden geraadpleegd;

Gelet op de drie ontvangen offertes.

Gelet op de bestekken 2015000044 en 2015000045 van 9 december 2015, voor de prijs van 4.985,35 €, van de firma die een technisch conforme en de economisch voordeligste offerte indiende.

Gelet op het collegebesluit van 22 december 2015 houdende :

1. goedkeuring van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de beste ontvangen offerte, die technisch conform is en economisch de voordeligste;
2. vastlegging van de uitgave van 4.985,35 €, BTW inclusief, op artikel 751/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2015
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 22 december 2015.

### **Ordre du jour n°22 -- Agenda nr 22**

**Institut Frans Fischer Eenens - Travaux de sécurisation du hall d'entrée - Mode de passation et conditions du marché - Pour information**

**Frans Fischer Instituut Eenens - Beveiligingswerken van de toegangshal - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 234 relatif aux compétences du conseil communal et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1<sup>o</sup>a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu le projet de sécurisation du hall d'entrée de l'Institut Frans Fischer, section Eenens, inscrit au budget extraordinaire 2015;

Vu le descriptif technique muni de références légales Scha/Infra/2015/046;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 12.000 € TVAC;

Considérant qu'il s'agit d'un marché de travaux à lots:

Lot 1 – Installation d'un système de contrôle d'accès au bâtiment;

Lot 2 – Extension du système de vidéosurveillance existant;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité après consultation de quatre sociétés ;

Vu la décision du collège du 27 octobre 2015 par laquelle il décide de:

1. Arrêter le mode de passation du marché de travaux (à lots) selon la procédure négociée sans publicité après consultation de quatre sociétés
2. Fixer les conditions du marché selon le descriptif technique Scha/Infra/2015/046
3. Imputer la dépense estimée à 12.000 € à l'article 735/724-60/-/51 du budget extraordinaire 2015
4. Financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION  
la décision du collège du 27 octobre 2015

DE GEMEENTERAAD  
*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet van 24 juni 1988, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 234, betreffende de bevoegdheden van de gemeenteraad;  
Gelet op de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motiveringsplicht van bestuurshandelingen, en latere wijzigingen;  
Gelet op de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 26, § 1, 1° a (limiet van 85.000,00 € excl. btw niet bereikt);  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 105;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, en latere wijzigingen;  
Gelet op het beveiligingsproject van de toegangshal van het Frans Fischer Instituut, afdeling Eenens, ingeschreven op de buitengewone begroting over 2015;  
Gelet op de technische beschrijving voorzien van de wettelijke referenties Scha/Infra/2015/046;  
Overwegende dat het geraamde totaalbedrag van deze opdracht 12.000 € BTWI belooft;  
Overwegende dat het gaat om een opdracht van werken in percelen:  
Perceel 1 - Plaatsing van een systeem voor toegangscontrole tot het gebouw  
Perceel 2 - Uitbreiding van het bestaande videobewakingsstelsel;  
Overwegende dat voorgesteld wordt de opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking na raadpleging van vier firma's;  
Gelet op het collegebesluit van 27 oktober 2015 houdende :

1. goedkeuring van de gunningswijze van de opdracht van werken (in percelen), namelijk de onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, na raadpleging van vier ondernemingen
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht volgens de technische beschrijving Scha/Infra/2015/046;
3. aanrekening van de uitgave geraamd op 12.000 € op artikel 735/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2015;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE  
het collegebesluit van 27 oktober 015

**Ordre du jour n°23 -- Agenda nr 23**

**Salle de sports rue Royale Sainte-Marie 92-94 - Adaptation de la grille latérale - Mode de passation, conditions du marché de travaux - Pour information**

**Sportzaal Koninklijke Sint-Mariastraat 92-94 - Aanpassing van het zijdelingse toegangshek - Gunningwijze, voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL  
*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;  
Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;  
Considérant qu'il s'avère nécessaire de remettre en état la porte oscillante latérale de la salle de sports sise 92-94 rue Royale Sainte-Marie;  
Considérant que ces travaux consistent en l'installation d'un nouveau profil ouvrant, d'un système de verrouillage par électro-aimants, d'un ferme-porte intégré, d'un parlophone et de commandes d'ouverture intérieure et extérieure;  
Considérant que trois entreprises ont été consultées;  
Vu la seule offre reçue par mail en date du 16 octobre 2015;  
Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 29 décembre 2015 dans lequel celui-ci décide de :

1. arrêter le mode de passation (procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée) et fixer les conditions du marché de travaux selon la seule offre reçue techniquement conforme
2. engager la dépense de 4.322,12 € TVAC à l'article 764/724-60/-/51 du budget extraordinaire de 2015
3. financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 29 décembre 2015.

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1<sup>o</sup>a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;  
Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Overwegende dat het noodzakelijk blijkt om de zijdelingse draaideur van de sportzaal gelegen 92-94, Koninklijke Sint-Mariastraat, te herstellen;  
Overwegende dat deze werken bestaan uit de plaatsing van een nieuw openend profiel, een sluitingssysteem met elektro-magneet, een geïntegreerde deursluis, een parlofoon en een openingsbediening van binnen- en buitenaf;  
Overwegende dat drie ondernemingen werden geraadpleegd;  
Gelet op de enige op datum van 16 oktober 2015 per mail ontvangen offerte;  
Gelet op het collegebesluit van 29 december 2015 houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze (onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op aanvaarde factuur) en van de voorwaarden van de opdracht van werken volgens de enige ontvangen offerte, die technisch conform is;
2. vastlegging van de uitgave van 4.322,12 €, BTW inclusief, op artikel 764/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2015
3. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

bovenvermeld collegebesluit van 29 december 2015.

**Ordre du jour n°24 ==- Agenda nr 24**

**Rue Gallait 94 - Construction de fondations pour serre didactique - Mode de passation et conditions du marché - Pour information**

**Gallaitstraat 94 - Bouw van funderingen voor een didactische serre - Gunningswijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 234 relatif aux compétences du conseil communal et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1°a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;  
Vu le terrain communal situé au n°94 de la rue Gallait, acquis dans le cadre du contrat de quartier "Navez -Portaels";  
Considérant qu'il a été décidé par le collège des bourgmestre et échevins que ce terrain serve à l'Institut Frans Fischer dans le cadre de sa section horticole;  
Vu le projet de créer un jardin et un potager collectif en coeur d'îlot;  
Vu le projet d'implantation d'une serre didactique;  
Considérant qu'il est nécessaire de construire des fondations pour cette serre;  
Vu les photos et plans communaux servant de descriptifs techniques nécessaire à l'exécution des travaux;  
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité après consultation de quatre sociétés;  
Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 12.000 € TVAC;  
Vu la décision du collège du 29 décembre 2015 par laquelle il décide de:

1. Arrêter le mode de passation du marché de travaux selon la procédure négociée sans publicité après consultation de quatre sociétés
2. Fixer les conditions du marché selon plans et photos en guise de descriptif technique
3. Imputer la dépense à l'article 735/724-60/-/51 (2015)
4. Financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION  
la décision du collège du 29 décembre 2015

27.01.2016

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet van 24 juni 1988, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 234, betreffende de bevoegdheden van de gemeenteraad;  
Gelet op de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motiveringsplicht van bestuurshandelingen, en latere wijzigingen;  
Gelet op de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 26, § 1, 1° a (limiet van 85.000,00 € excl. btw niet bereikt);  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 105;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, en latere wijzigingen;  
Gelet op het gemeenteterrein gelegen nr. 94, Gallaitstraat, aangekocht in het kader van het wijkcontract "Navez-Portaels";  
Overwegende dat door het college van burgemeester en schepenen beslist werd dat dit terrein moet dienen voor het Frans Fischer Instituut, in het kader van haar tuinbouwafdeling;  
Gelet op het project om op dit binnenterrein een tuin en een collectieve moestuin te voorzien;  
Gelet op het inplantingsproject van een didactische serre;  
Overwegende dat het noodzakelijk is om funderingen voor deze serre te bouwen;  
Gelet op de foto's en gemeentelijke plannen, die dienen als technische beschrijving noodzakelijk voor de uitvoering van deze werken;  
Overwegende dat voorgesteld wordt de opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, na raadpleging van vier ondernemingen;  
Overwegende dat het geraamde bedrag van deze opdracht 12.000 € BTW inbegrepen, beloopt;  
Gelet op het collegebesluit van 29 december 2015 houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze van de opdracht van werken, namelijk de onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, na raadpleging van vier ondernemingen
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht volgens de plannen en foto's die dienen als technische beschrijving;
3. aanrekening van de uitgave op artikel 735/724-60/-/51 (2015);
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

het collegebesluit van 29 december 2015

**Ordre du jour n°25 -- Agenda nr 25**

**Divers bâtiments communaux - Travaux de mise en conformité des ascenseurs - Mode de passation et conditions du marché - Pour information**

**Verschillende gemeentegebouwen - Werken voor de inconformiteitstelling van de liften - Gunningwijze en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment l'article 234 relatif aux compétences du conseil communal et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

27.01.2016

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1<sup>o</sup>a (montant du marché HTVA n'atteint pas le seuil de 85.000,00 €) ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;  
Vu l'arrêté royal du 9 mars 2003 sur la sécurité des ascenseurs, modifié par les arrêtés royaux des 17 mars et 15 mai 2005, ainsi que par l'arrêté royal du 10 décembre 2012 ;  
Vu la nécessité de procéder à la mise en conformité de dix ascenseurs, soit huit impérativement cette année et deux autres en option si le budget le permet, afin de lever les dernières remarques de l'organisme indépendant de contrôle périodique de sécurité ;  
Vu le cahier spécial des charges Scha/Infra/2015/050 ;  
Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 100.000 € TVAC ;  
Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité après consultation de quatre sociétés ;  
Vu la décision du collège du 17 novembre 2015 par laquelle il décide de :

1. Arrêter le mode de passation du marché de travaux selon la procédure négociée sans publicité après consultation de quatre sociétés
2. Fixer les conditions du marché selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2015/050
3. Imputer la dépense estimée à 100.000 € à l'article 104/724-60/-/51
4. Financer la dépense par emprunt

PREND POUR INFORMATION

la décision du collège du 17 novembre 2015

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet van 24 juni 1988, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 234, betreffende de bevoegdheden van de gemeenteraad ;  
Gelet op de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motiveringsplicht van bestuurshandelingen, en latere wijzigingen ;  
Gelet op de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur ;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 26, § 1, 1<sup>o</sup> a (limiet van 85.000,00 € excl. btw niet bereikt) ;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, en latere wijzigingen, inzonderheid artikel 105 ;  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, en latere wijzigingen ;  
Gelet op het koninklijk besluit van 9 maart 2003 betreffende de beveiliging van liften, gewijzigd door de koninklijke besluiten van 17 maart en van 15 mei 2005, alsook door het koninklijk besluit van 10 december 2012 ;  
Gelet op de noodzaak om over te gaan tot het in conformiteit stellen van tien liften, waarvan acht verplicht dit jaar en twee andere optioneel indien het budget het toelaat ; dit om de laatste opmerkingen van het onafhankelijk controleorganisme op te heffen ;  
Gelet op het bijzonder bestek Scha/Infra/2015/050 ;  
Overwegende dat het geraamde totaalbedrag van deze opdracht 100.000 € BTWI belooft ;  
Overwegende dat voorgesteld wordt de opdracht te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking na raadpleging van vier firma's ;

Gelet op het collegebesluit van 17 november 2015 houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze van de opdracht van werken, namelijk de onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, na raadpleging van vier ondernemingen
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht volgens het bijzonder bestek Scha/Infra/2015/050;
3. aanrekening van de uitgave geraamd op 100.000 € op artikel 104/724-60/-/51;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE

het collegebesluit van 17 november 2015

### **Ordre du jour n°26 -- Agenda nr 26**

**Lycée Emile Max, Section Haecht, chaussée d'Haecht 229-231 - Travaux d'extension - Mode de passation et conditions du marché - Approbation**

**Emile Max Lyceum, Afdeling Haacht, Haachtsesteenweg 229-231 - Uitbreidingswerken - Gunningwijze en voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring**

#### DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier les articles 23 et 24 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 -en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Vu le Plan d'extension des capacités scolaires francophones du pouvoir organisateur communal approuvé par le conseil communal du 29 mai 2013, et sa modification approuvée par le conseil communal du 20 novembre 2013;

Considérant que ce plan prévoit l'aménagement des combles du Lycée Emile Max Haecht afin d'y créer des classes (projet n°18);

Considérant qu'en séance du Collège des Bourgmestre et Echevins du 26 août 2014, un bureau d'architectes a été désigné en vue de concevoir et d'assurer le suivi des travaux visant à l'extension du Lycée Emile Max, section Haecht;

Considérant que le présent projet consiste en la rénovation des deux niveaux supérieurs du 229 et le niveau supérieur du 231 de la chaussée de Haecht;

Considérant que ce projet concerne également la construction d'un préau en intérieur d'îlot dans le jardin du 229 ainsi que l'aménagement de sanitaires dans un abri existant et la rénovation d'un local à la cave pour les ouvriers;

Considérant que ces travaux de rénovation et d'extension permettront d'augmenter la capacité d'accueil de 130 places;

Considérant que le bureau d'études a établi le dossier d'exécution en vue de désigner un entrepreneur en charge des travaux;

Vu le cahier spécial des charges Scha/Infra/2016/001 régissant le marché;

Considérant que les travaux sont estimés à 1.195.680€ TVAC;

Vu le crédit de 1.200.000€ inscrit à l'article 731/724-60/51 du budget extraordinaire de 2016;

Considérant que ces travaux pourraient être subsidiés à 60% par la FWB;

Vu le projet d'avis de marché joint en annexe;  
Considérant que le marché de travaux serait passé par adjudication ouverte;  
Vu la décision du collège des bourgmestres et échevins du 19 janvier 2016;

DECIDE

1. D'approuver le projet visant à l'extension du Lycée Emile Max, section Haecht;
2. D'arrêter le mode de passation: adjudication ouverte;
3. De fixer les conditions du marché selon le CSC Scha/Infra/2016/001;
4. D'approuver le texte de l'avis de marché à publier au niveau national;
5. D'imputer la dépense, estimée à 1.200.000€ TVAC, à l'article 731/724-60/-/51 du budget extraordinaire 2016;
6. De financer la dépense à 60% par le subsidie de la FWB et le solde restant par l'emprunt;
7. De solliciter une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du fonds classique (Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné).

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder de artikelen 23 en 24 - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;  
Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren, zoals het tot op heden werd gewijzigd.  
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;  
Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 – in het bijzonder artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op het Capaciteitsuitbreidingsplan van het Franstalig onderwijs van de gemeentelijke inrichtende macht, goedgekeurd door de gemeenteraad van 29 mei 2013, en zijn wijziging goedgekeurd door de gemeenteraad van 20 november 2013;  
Overwegende dat dit plan voorziet in de inrichting van klassen op de zolderverdiepingen van het Lyceum E. Max – Haacht (project nr. 18);  
Overwegende dat in zitting van het College van Burgemeester en Schepenen van 26 augustus 2014, een architectenbureau werd aangeduid dat zou instaan voor het ontwerpen en verzekeren van de opvolging van de werken betreffende de uitbreiding van het Emile Max Lyceum, afdeling Haacht;  
Overwegende dat dit project bestaat uit de renovatie van de twee bovenste verdiepingen van nr. 229 en de bovenste verdieping van nr. 231 van de Haachtsesteenweg;  
Overwegende dat dit project eveneens de bouw betreft van een overdekte speelplaats binnenin het huizenblok, in de tuin van het nr. 229, alsook de inrichting van sanitair in een bestaand bijgebouw en de renovatie van een lokaal in de kelder voor de arbeiders;  
Overwegende dat deze renovatie- en uitbreidingswerken zullen toelaten de onthaalcapaciteit te verhogen met 130 plaatsen;  
Overwegende dat het studiebureau het uitvoeringsdossier heeft opgemaakt met het oog op de aanduiding van een aannemer, belast met de werken;  
Gelet op het bijzonder bestek Scha/Infra/2016/001 dat de opdracht regelt;  
Overwegende dat de werken werden geraamd op 1.195.680 € BTW inbegrepen;  
Gelet op het krediet van 1.200.000 € ingeschreven op artikel 731/724-60/51 van de buitengewone begroting over 2016;  
Overwegende dat deze werken voor 60 % zouden kunnen worden betoelaagd door de FWB;  
Gelet op het ontwerp van het bericht van opdracht in bijlage;  
Overwegende dat de opdracht van werken bij open aanbesteding zou worden gegund;  
Gelet op het collegebesluit van 19 januari 2016;

BESLUIT

1. het project goed te keuren betreffende de uitbreiding van het Emile Max Lyceum, afdeling Haacht;
2. de gunningswijze vast te stellen : open aanbesteding;
3. de voorwaarden van de opdracht vast te stellen volgens het BB Scha/Infra/2016/001;
4. de tekst van het op nationaal niveau te publiceren bericht van opdracht goed te keuren;
5. de uitgave, geraamd op 1.200.000 € BTW inbegrepen, aan te rekenen op artikel 731/724-60/-/51 van de buitengewone begroting over 2016;
6. de uitgave voor 60 % te financieren met de toelage van de FWB en het saldo met een lening;
7. om de financiële interventie van de Wallonië-Brussel Federatie (Fonds voor Schoolgebouwen van het Gesubsidieerd Officieel Onderwijs) aan te vragen.

**Voirie ==- Wegen**

**Ordre du jour n°27 ==- Agenda nr 27**

**Ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie - Procédure concernant la surveillance des chantiers en voirie - Pour information**

**Ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg - Procedure betreffende het toezicht op de bouwplaatsen op de openbare weg - Ter informatie**

**DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 & 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu les articles 8 & 85 de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie ;

Considérant que l'ordonnance relative aux chantiers en voirie du 3 juillet 2008 (*MB6* août 2008) et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale relatif à l'exécution des chantiers en voirie du 11 juillet 2013 (*MB6* septembre 2013) ont entériné une procédure structurée en ce qui concerne la surveillance des chantiers, la recherche et la constatation des infractions et l'application de sanctions définies ;

Considérant qu'en vertu de cette législation, la surveillance des chantiers se subdivise entre :

- d'une part les « contrôleurs » qui doivent avoir la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) et qui sont désignés par le Collège ; ils s'occupent de la surveillance des chantiers et constatent les infractions (article 83 ordonnance) ;
- et d'autre part, le délégué qui inflige les amendes administratives du chef des infractions constatées et qui est désigné par le Conseil communal (article 85 ordonnance) ;

Considérant qu'à ce jour aucun agent communal ne possède les qualités juridiques requises à l'article 85 de l'ordonnance, ce qui rend impossible l'application des procédures et sanctions prévues dans l'ordonnance ; soit la gestion et le contrôle des chantiers se déroulant sur l'espace public.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19 janvier 2016, par laquelle :

- il prend acte de la procédure concernant la surveillance des chantiers, dans le cadre de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie ;
- il prend acte de la procédure de prestation de serment comme officier de police judiciaire devant les Tribunaux francophone et néerlandophone de 1ère instance de Bruxelles;
- conformément à l'article 83 de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie, de désigner les agents communaux suivants qui seront officiers de police judiciaire (OPJ) et prêteront serment devant le Tribunal francophone de 1ère Instance de Bruxelles;
- il accorde aux agents proposés aux différents rôles (délégué et OPJ) une délégation générale concernant la signature électronique des documents sur Osiris (article 8 ordonnance)

Considérant que conformément à l'article 85 de l'ordonnance le Collège des Bourgmestre et Echevins propose la désignation comme délégué de Monsieur Bernard Royen, Directeur ;

DECIDE :

1. de prendre acte de la procédure concernant la surveillance des chantiers, dans le cadre de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie ;
2. de désigner Monsieur Bernard Royen, Directeur du département Infrastructures, en qualité de délégué, conformément à l'article 85 de l'ordonnance du 3 juillet 2008 relative aux chantiers en voirie.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op de artikelen 117 & 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de artikelen 8 & 85 van de ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg;

Overwegende dat met de ordonnantie van 3 juli 2008 (BS 6 augustus 2008) betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg en het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 11 juli 2013 (BS 6 september 2013) betreffende de uitvoering van bouwplaatsen op de openbare weg, een gestructureerde procedure werd goedgekeurd betreffende het toezicht op de bouwplaatsen, de opsporing en vaststelling van overtredingen en de toepassing van welbepaalde sancties;

Overwegende dat op grond van deze wetgeving de uitoefening van het toezicht op de bouwplaatsen wordt verdeeld tussen:

- enerzijds de « controleurs » die de bevoegdheid van agent of van officier van de gerechtelijke politie (OGP) moeten hebben en die door het College worden aangeduid; zij houden toezicht op de bouwplaatsen en stellen overtredingen vast (artikel 83 ordonnantie);
- en anderzijds, de afgevaardigde die, uit hoofde van de vastgestelde overtredingen, de administratieve boetes oplegt en die door de Gemeenteraad wordt aangeduid (artikel 85 ordonnantie);

Overwegende dat tot op vandaag geen enkele gemeentelijke beambte over de in artikel 83 vereiste juridische kwaliteiten beschikt, wat de toepassing van de in de ordonnantie voorziene procedures en sancties onmogelijk maakt, namelijk het beheer van en de controle op de bouwplaatsen die plaatsvinden in de openbare ruimte.

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 19 januari 2016, waarbij:

- het akte neemt van de procedure betreffende het toezicht op de bouwplaatsen, in het kader van de ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg ;
- het akte neemt van de procedure voor eedaflegging als officier van de gerechtelijke politie voor de Franstalige en Nederlandstalige Rechtbanken van 1ste aanleg van Brussel;
- in overeenstemming met artikel 83 van de ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg, de volgende gemeentelijke beambten aangeduid worden als officier van gerechtelijke politie (OGP) en zij voor de Franstalige Rechtbank van 1<sup>ste</sup> aanleg van Brussel hiertoe de eed zullen afleggen;
- het aan de beambten, die voor de verschillende functies werden voorgesteld (afgevaardigde en OGP), een algemene volmacht toekent voor de elektronische ondertekening van de documenten in Osiris (artikel 8 ordonnantie)

Overwegende dat in overeenstemming met artikel 85 van de ordonnantie het College van Burgemeester en Schepenen de aanduiding voorstelt van de heer Bernard Royen, Directeur, als afgevaardigde;

BESLUIT :

1. akte te nemen van de procedure betreffende het toezicht op de bouwplaatsen, in het kader van de ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg ;
2. de heer Bernard Royen, Directeur van het departement Infrastructuur, aan te duiden als afgevaardigde, overeenkomstig artikel 85 van de ordonnantie van 3 juli 2008 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg.

**Rénovation urbaine - Cellule logements ==- Stedenbouwkundige renovatie - Woongelegenheden**  
**Ordre du jour n°28 ==- Agenda nr 28**

**Nouveau contrat de quartier durable à Schaerbeek - Mission d'étude préalable - Mode de passation et condition du marché - Pour information**

**Nieuw duurzaam wijkcontract in Schaarbeek - Voorafgaande studieopdracht - Wijze van gunnen en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie**

**M. Goldstein** : simplement me réjouir au nom du groupe PS, groupe qui a d'ailleurs dans le cadre qui reste du lobby Schaerbeekois travaillé en cette faveur, à savoir l'octroi à Schaerbeek d'un nouveau contrat de quartier, le contrat de quartier Pogge, on en a parlé en commissions réunies lundi et donc je veux saluer cette volonté de la commune et de la Région de poursuivre ce grand travail de rénovation urbaine sur le territoire communal à travers le contrat de quartier Pogge et dire simplement que c'est le signe que quand il y a de la bonne volonté de toutes les parties, les belles choses peuvent être réalisées entre la Région et la commune.

**M. le Bourgmestre** : je vous remercie puisque vous saisissez l'occasion, je me permets de compléter votre intervention en disant que Schaerbeek est évidemment très heureuse d'avoir été retenue pour mener son 10<sup>ème</sup> contrat de quartier dans le quartier de la place Pogge, 11<sup>ème</sup>, une zone encore à préciser mais sur lequel on a identifié une série d'opportunités d'opérations. On avait introduit une demande la fois précédente, on avait passé notre tour, cette fois-ci on est heureux de pouvoir le mettre en œuvre, on remercie tous ceux qui ont contribué à faire que la candidature introduite par Schaerbeek a été retenue, à la fois ceux qui l'ont élaborée ici à la commune et ceux qui l'ont appréciée au niveau de la Région et croyez bien que nous mettrons en œuvre les mêmes compétences professionnelles que celles que nos équipes ont mises en œuvre par le passé pour réussir ce contrat de quartier. La 1<sup>ère</sup> réunion publique a lieu encore déjà très prochainement et en fait le bureau d'études a été désigné hier par le Collège, donc il va entamer ses travaux au plus vite.

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

- Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu l'Ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine ;  
Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 2010, portant exécution de cette Ordonnance ;  
Considérant que la candidature de Schaerbeek a été retenue par la Région pour l'obtention d'un contrat de quartier durable pour le périmètre POGGE ;  
Considérant qu'un contrat de quartier durable doit faire l'objet d'une étude préalable, prévue par l'Ordonnance du 28 janvier 2010 ;  
Considérant qu'il convient de confier l'entièreté de cette étude à un bureau d'études ;  
Considérant que la dépense de 100.000€ TVA comprise, sera entièrement subsidiée ;  
Considérant que l'ordonnance du 28 janvier 2010 prévoit que les communes disposent d'un délai de dix mois à compter de la notification de la Région pour transmettre leur programme au Gouvernement ;  
Vu la décision du 22 décembre 2015 par laquelle le Collège des Bourgmestre et Echevins décide
1. d'approuver le principe de lancer un nouveau contrat de quartier sur le quartier POGGE ;
  2. de confier au secteur privé la mission d'auteur de projet de l'entièreté de l'étude préalable à la réalisation de ce contrat de quartier ;

3. d'approuver le mode de passation du marché de services par procédure négociée sans publicité après consultation de 5 bureaux ;
4. d'arrêter les termes du projet de cahier spécial des charges CQD POGGE/01 et du projet de convention « Commune - auteur du projet », joints au dossier, pour la réalisation de cette étude;
5. d'imputer la dépense de 100.000 € TVA comprise pour frais d'études, subsidiée à 100 % à l'article 922/733 - 60/10 - 57 du budget extraordinaire de 2016 sous réserve de son approbation;

PREND POUR INFORMATION

Lé décision du Collège des Bourgmestre et Echevins ci-dessus

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1<sup>a</sup>- ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de ordonnantie van 28 januari 2010 houdende organisatie van de stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 27 mei 2010 tot uitvoering van deze ordonnantie;

Overwegende dat de kandidatuur van Schaarbeek voor het bekomen van een duurzaam wijkcontract voor de perimeter "POGGE" door het Gewest werd weerhouden;

Overwegende dat een wijkcontract het voorwerp van een voorafgaandelijke studie moet uitmaken, voorzien door de ordonnantie van 28 januari 2010;

Overwegende dat het aangewezen is deze studie aan een studiebureau toe te vertrouwen;

Overwegende dat de uitgave, begrensd tot 100.000 € BTW inbegrepen, volledig zal worden betaald;

Overwegende dat de ordonnantie van 28 januari 2010 voorziet dat de gemeenten over een termijn van tien maanden beschikken te rekenen vanaf de kennisgeving van het besluit van de Regio om hun programma aan de Regering te bezorgen;

Overwegende dat gelet op de zeer korte termijn, het aangewezen is om nu al de gunningswijze en de voorwaarden van de studieopdracht te bepalen;

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2015 houdende:

1. goedkeuring van het principe van de opstart van een nieuw wijkcontract op Pogge goed te keuren;
2. de opdracht van ontwerp van de realisatie van dit wijkcontract en de totale uitwerking en voorafgaandelijke studie toe te vertrouwen aan de privé-sector;
3. goedkeuring van de gunningswijze van de opdracht van de studieopdracht bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking na raadpleging van 5 bureau's;
4. de tekst van de bij het dossier gevoegde ontwerpen van bijzonder lastenboek nr. CQD POGGE/01 en van overeenkomst Gemeente – ontwerper voor de uitvoering van deze studie vast te leggen;
5. de studiekosten, voor 100 % betaald en begrensd tot 100.000€ BTW inbegrepen, in te schrijven op artikel 922/733 - 60/ 10 - 57 van de begroting 2016, onder voorbehoud van haar goedkeuring;

NEEMT TER INFORMATIE

Het hierboven vermeld Collegebesluit

**Equipement == Uitrusting**  
**Ordre du jour n°29 == Agenda nr 29**

**Informatique - Commande de travaux de câblage auprès du CIRB - Pour information**

**Informatica - Bestelling van kablring bij de CIBG - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 234 al 1 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment son article 15 stipulant que « Un pouvoir adjudicateur qui recourt à une Centrale d'achat ou de marchés telle que définie à l'article 2,4° est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation » - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la commande de travaux de câblage auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunt ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

**PREND POUR INFORMATION :**

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de commander des travaux de câblage auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;
2. La dépense de 24.927,21€ TVAC sera imputée à l'article 104/733-60/51 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 234 al 1 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - meerbepaald artikel 15 dat stipuleert : "Een aanbestedende overheid die een beroep doet op een aankoop- of opdrachtcentrale als bedoeld in artikel 2, 4°, is vrijgesteld van de verplichting om zelf een gunningsprocedure te organiseren"- betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van kablring bij de CIBG in het kader van de gezamenlijke opdrachten gesloten door de CIBG op basis van een gemeentelijk mandaat goedkeurt ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

**NEEMT TER INFORMATIE**

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om kablering te bestellen bij de CIBG via gezamenlijke opdrachten gesloten door de CIBG op basis van een gemeentelijk mandaat ;
2. De uitgave van 24.927,21€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 104/733-60/51 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

### **Ordre du jour n°30 -- Agenda nr 30**

#### **Maîtrise des processus - Commande de matériel informatique auprès du CIRB - Pour information**

#### **Beheersing van de processen - Aankoop van informatica materiaal bij de CIBG - Ter informatie**

#### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 15 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la commande de matériel informatique auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunt ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

**PREND POUR INFORMATION :**

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 décembre 2015 de commander du matériel informatique auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;
2. La dépense de 40.576,30 € soit 49.097,32€ TVAC sera imputée à l'article 139/742-53/26 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.

#### **DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van 15 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van informatica materiaal bij de CIBG in het kader van de gezamenlijke opdrachten gesloten met de CIBG op basis van een gemeentelijke mandaat goedkeurt ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
**NEEMT TER INFORMATIE**

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 15 december 2015 om informatica materiaal bij de CIBG via gezamenlijke opdrachten gesloten door de CIBG op basis van een gemeentelijk mandaat te bestellen ;
2. De uitgave van 40.576,30 € of 49.097,32€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 139/742-53/26 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

### **Ordre du jour n°31 ==- Agenda nr 31**

#### **Bibliothèque néerlandophone & enseignement néerlandophone - Achat de matériel informatique auprès du CIRB - Pour information**

#### **Nederlandstalige bibliotheek & Nederlandstalig Onderwijs - Aankoop van informatica materiaal bij de CIBG - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117et 234 al 1 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment son article 15 stipulant que « Un pouvoir adjudicateur qui recourt à une Centrale d'achat ou de marchés telle que définie à l'article 2,4° est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation » - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la commande de 5 ordinateurs pour la bibliothèque néerlandophone ainsi que 7 ordinateurs pour l'enseignement néerlandophone auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;  
Considérant que les dépenses seront financées par emprunt ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;  
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 29 décembre 2015 de commander 5 ordinateurs pour la bibliothèque néerlandophone ainsi que 7 ordinateurs pour l'enseignement néerlandophone auprès du CIRB dans le cadre des marchés conjoints conclus par le CIRB sur base d'un mandat communal ;
2. La dépense de 4.965,23 € TVAC (bibliothèque néerlandophone) sera imputée à l'article 767/742-53/14 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.
3. La dépense de 6.776,- € TVAC (enseignement néerlandophone) sera imputée à l'article 722/744-51/14 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 234 al 1 van de nieuwe gemeentewet ;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - meerbepaald artikel 15 dat stipuleert : "Een aanbestedende overheid die een beroep doet op een aankoop- of opdrachtcentrale als bedoeld in artikel 2, 4°, is vrijgesteld van de verplichting om zelf een gunningsprocedure te organiseren"- betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de bestelling van 5 computers voor de Nederlandstalige bibliotheek en 7 computers voor het Nederlandstalig onderwijs bij de CIBG in het kader van de gezamenlijke opdrachten gesloten door de CIBG op basis van een gemeentelijke mandaat goedkeurt ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om 5 computers voor de Nederlandstalige bibliotheek en 7 computers voor het Nederlandstalig onderwijs te bestellen bij de CIBG via gezamenlijke opdrachten gesloten door de CIBG op basis van een gemeentelijk mandaat ;
2. De uitgave van 4.965,23 € BTW inbegrepen (Nederlandstalige bibliotheek), zal geboekt worden op artikel 767/742-53/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.
3. De uitgave van 6.776,- € BTW inbegrepen (Nederlandstalig onderwijs), zal geboekt worden op artikel 722/744-51/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen

**Ordre du jour n°32 == Agenda nr 32**

**Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours et passation de marchés par procédure négociée sans publicité constatée par une simple facture acceptée - Pour information.**

**Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten en plaatsing van opdrachten bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Infrastructure - Bâtiments et Techniques Spéciales - Acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours et attribution de marchés par procédure négociée sans publicité constatée par une simple facture acceptée »;

Considérant que la dépense sera financée par emprunts;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 approuvant l'acquisition de fournitures auprès des adjudicataires dans le cadre des marchés stocks en cours au fur et à mesure des besoins de l'administration pour les dépenses budgétisées suivantes à financer par emprunts Sur 137/744-51/14 : 35.000€ et sur 722/744-51/14 : 10.000€
2. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet « fourniture de plaques RF 60 de type Promatect 100 » pour un montant de **9.917,16 € TVAC** imputé à l'article 722/744-51/14 du budget extraordinaire 2015 et financé par emprunts.
3. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet « Remplacement des portes d'entrée des WC de l'école 4&8 par des portes en en Aluminium » pour un montant de **5.469,34€ TVAC** imputé à l'article 722/744-51/14 du budget extraordinaire 2015 et financé par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Infrastructuur - Gebouwen en Speciale Technieken - Aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten en Gunning van opdrachten bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur » ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

**NEEMT TER INFORMATIE**

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 tot goedkeuring van de aankoop van leveringen bij de aannemers in het kader van de lopende bestelbonopdrachten naargelang de behoeften van het bestuur voor volgende begrote uitgaven te financieren door leningen Op 137/744-51/14 : 35.000€ en op 722/744-51/14 : 10.000€
2. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp « levering van RF platen 60 van het type Promatect 100 » voor een bedrag van **9.917,16€**BTWI, geboekt op artikel 722/744-51/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd door leningen.
3. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp « Vervangen van de toegangsdeuren van de WCs van de school 4&8 door aluminium deuren » voor een bedrag van **5.469,34€**BTWI, geboekt op artikel 722/744-51/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd door leningen.

### **Ordre du jour n°33 -- Agenda nr 33**

**Enseignement Communal - Achat de matériel pour l'installation d'une nouvelle salle des fêtes « Berré » pour l'Athénée Fernand Blum Renan - Pour information**

**Gemeentelijk Onderwijs - Aankoop van materiaal voor de installatie van een nieuwe feestzaal "Berré" voor het Atheneum Fernand Blum Renan - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011, notamment 105§14<sup>o</sup>, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Enseignement Communal - Achat de matériel pour l'installation d'une nouvelle salle « Berré » de l'Athénée Fernand Blum Renan » ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunt ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 29 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet « Enseignement Communal - Achat de matériel pour l'installation d'une nouvelle salle « Berré » de l'Athénée Fernand Blum Renan »;
2. La dépense de 9.949,83€ TVAC sera imputée à l'article 700/741-98/14 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1°a- ;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 meerbepaald artikel 105§14°;  
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Gemeentelijk onderwijs - Aankoop van materiaal voor de installatie van een nieuwe feestzaal "Berré" voor het Atheneum Fernand Blum Renan » ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp « Gemeentelijk onderwijs - Aankoop van materiaal voor de installatie van een nieuwe feestzaal "Berré" voor het Atheneum Fernand Blum Renan »;
2. De uitgave van 9.949,83€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 700/741-98/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

**Ordre du jour n°34 ==- Agenda nr 34**

**Maîtrise des processus - Développement d'un message d'alerte dans Saphir - Pour information**

**Beheer van processen - Ontwikkeling van een waarschuwing in Saphir - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 notamment en son article 26 §1 1°a relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 notamment en son article 105 §1 4° relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Considérant qu'aucune mise en concurrence n'est possible pour le présent marché;  
Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Maîtrise des processus-Achat de la plateforme d'e-guichet avec intégration complète du back-office dans Saphir pour le service Population/Etat civil » et attribué à la SA Civadis ;  
Considérant que la dépense sera financée par emprunt ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;  
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet "Maîtrise des processus-Développement d'un message d'alerte dans Saphir» et attribué auprès de la SA Civadis .
2. La dépense, estimée à 968,97€ TVA comprise, sera imputée à l'article 139/742-53/26 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1°a - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011- in het bijzonder artikel 105 §1 4° plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Overwegende dat geen oproep tot mededinging mogelijk is voor deze opdracht;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Beheer van processen-Ontwikkeling van een waarschuwing in Saphir » en gegund aan de nv Civadis ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door toelagen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, met als voorwerp «Beheer van processen-Ontwikkeling van een waarschuwing in Saphir» en gegund aan de NV Civadis .
2. De uitgave , geschat op 968,97 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op het artikel 139/742-53/26 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door toelagen.

**Ordre du jour n°35 ==- Agenda nr 35**

**Maîtrise des processus - Achat de la plateforme d'e-guichet avec intégration complète du back-office dans Saphir pour le service Population/Etat civil - Pour information**

**Beheer van processen - Aankoop van het e-office platform met volledige integratie van back-office voor de dienst in Sapphire Bevolking / Burgerlijke dienst - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 notamment en son article 26 §1 1°a relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'aucune mise en concurrence n'est possible pour le présent marché;

Vu la décision du 22 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Maîtrise des processus-Achat de la plateforme d'e-guichet avec intégration complète du back-office dans Saphir pour le service Population/Etat civil » et attribué à la SA Civadis ;

Considérant que la dépense sera financée par emprunt subside ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015; Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

**PREND POUR INFORMATION :**

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet «Achat de la plateforme d'e-guichet avec intégration complète du back-office dans Saphir pour le service Population/Etat civil » et attribué auprès de la SA Civadis .
2. La dépense pour l'achat des modules , estimée à 41.075,43€ TVA comprise, sera imputée à l'article 139/742-53/26 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts et subsides.

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1°a - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Overwegende dat geen oproep tot mededinging mogelijk is voor deze opdracht;

Gelet op de beslissing van 22 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Beheer van processen-Aankoop van het e-office platform met volledige integratie van back-office voor de dienst in Sapphire Bevolking / Burgerlijke dienst » en gegund aan de nv Civadis ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door toelagen en leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, met als voorwerp «Beheer van processen-Aankoop van het e-office platform met volledige integratie van back-office voor de dienst in Sapphire Bevolking / Burgerlijke dienst » en gegund aan de NV Civadis .
2. De uitgave voor de aankoop van de software, geschat op 41.075,43 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op het artikel 139/742-53/26 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door toelagen en leningen.

### **Ordre du jour n°36 --- Agenda nr 36**

**Service Maîtrise des Processus - Acquisition d'une solution de dématérialisation et circuit de validation (I.R.I.S. Solutions & Experts) pour le service Population - Via la centrale de marché du GIAL - Pour information**

**Dienst Beheer van Processen - Aankoop van een oplossing voor de dematerialisatie en het valideringscircuit (I.R.I.S. Solutions & Experts) voor de dienst Bevolking - Via de opdrachtcentrale GIAL - Ter informatie**

#### DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

#### LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 15 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la délibération du conseil communal du 19 septembre 2012 d'adhérer à la centrale d'achat GIAL ;

Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant l'achat de matériel dans le cadre de la centrale d'achat GIAL ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunt ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 d'acheter du matériel dans le cadre de la centrale d'achat GIAL ;
2. La dépense de 135.019 € TVAC sera imputée à l'article 139/742-53/26 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunt

27.01.2016

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 15- ;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van de gemeenteraad van 19 september 2012 tot aansluiting bij de aankoopcentrale GIAL ;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen waarbij de bestelling van materiaal bij de aankoopcentrale GIAL wordt goedgekeurd ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om materiaal bij de aankoopcentrale GIAL te bestellen;
2. De uitgave van 135.019 € BTWI inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 139/742-53/26 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

**Ordre du jour n°37 -- Agenda nr 37**

**Services du Secrétaire communal - Equipement des bureaux du Secrétaire communal - Pour information**

**Dienst Gemeentesecretaris - Uitrusting van de kantoren van de Gemeentesecretaris - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 234 al 1 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché pour la conception et la réalisation d'un bureau pour le secrétaire communal;

27.01.2016

Considérant que la dépense sera financée par emprunt ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;  
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché (procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée) pour l'équipement des bureaux du Secrétaire communal;
2. La dépense de 2.649,90 € TVAC sera imputée à l'article 104/744-51-14 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 234 al 1 van de nieuwe gemeentewet ;  
Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 15 juli 2011 plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die gunningswijze en de voorwaarden van een opdracht voor het ontwerp en de realisatie van een bureau goedkeurt ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 ter goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht (onderhandelinsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur) voor de uitrusting van de kantoren van de Gemeentesecretaris ;
2. De uitgave van 2.649,90 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 104/744-51-14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

### **Ordre du jour n°38 -- Agenda nr 38**

**Schaerbeek Propreté et Espaces Verts - Achat de matériel de surveillance - Pour information**

**Schaerbeek Netheid & Groene Ruimtes - Aankoop van bewakingsapparatuur - Ter informatie**

### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.  
6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011, notamment 105§14°, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Schaerbeek Propreté et Espaces Verts - Achat de matériel de surveillance » ;  
Considérant que les dépenses seront financées par emprunts et subsides ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;  
PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet « Schaerbeek Propreté et Espaces Verts - Achat de matériel de surveillance » ;
2. La dépense de 9.331,13€ TVAC sera imputée a ratio de 5.000 € à l'article 875/742/53-53 du budget extraordinaire 2015 et financée par subsides ainsi que a ratio de 4.331,13 € à l'article 139/742-53/26 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunts.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1°a- ;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 meerbepaald artikel 105§14°;  
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Schaarbeek Netheid & Groene Ruimtes - Aankoop van bewakingsapparatuur » ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen en toelagen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;  
NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp « Schaarbeek Netheid & Groene Ruimtes - Aankoop van bewakingsapparatuur » ;
2. De uitgave van 9.331,13€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden a ratio van 5.000 € op artikel 875/742/53-53 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door toelagen en a ratio van 4.331,13 € op artikel 139/742-53/26 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

**Ordre du jour n°39 ==- Agenda nr 39**

**PPU - Achat d'un logiciel "iMindMap Ultimate" - Pour information**

**SPP - Aankoop van een software "iMindMap Ultimate" - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1°a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011, notamment 105§14°, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la décision du 29 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « PPU - Achat d'un logiciel "iMindMap Ultimate" » ;  
Considérant que les dépenses seront financées par subsides ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet « PPU - Achat d'un logiciel "iMindMap Ultimate" » ;
2. La dépense de 190€ TVAC sera imputée à l'article 300/744-51/21 du budget extraordinaire 2015 et financée par subsides.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1°a- ;  
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;  
Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 meerbepaald artikel 105§14°;  
Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;  
Gelet op de beslissing van 29 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « SPP - Aankoop van een software "iMindMap Ultimate" » ;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door toelagen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp « SPP - Aankoop van een software "iMindMap Ultimate" » ;

2. De uitgave van 190€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 300/744-51/21 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door toelagen.

**Ordre du jour n°40 -- Agenda nr 40**

**Fourniture d'articles de bureau - Marché par le biais d'une centrale de marchés par l'intermédiaire de l'Institut Bruxellois pour la gestion de l'Environnement (I.B.G.E.) - Fournitures complémentaires - Mode de passation et fixation des conditions pour les services complémentaires au marché - Pour information**

**Levering van milieuvriendelijke kantoorbenodigdheden - Opdracht door middel van het Brussels Instituut voor milieubeheer (BIM) - Aanvullende leveringen - Gunningswijze en vastlegging van de voorwaarden voor de aanvullende leveringen van de opdracht – Ter informatie**

**DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

**LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117 et 234 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement son article 26 §1 3°c ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;  
Vu la décision du Collège du 12 mai 2015 d'adhérer à la centrale de marchés de fournitures écologiques de bureau et de papier lancée par l'intermédiaire de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE - Gulledele 100 à 1200 Bruxelles) par la voie d'une adjudication ouverte européenne et attribuée pour les lots 2, 3 et 4 à la **SA Lyreco Belgium**, Rue du Fond des Fourches 20 à 4041 Vottem, et pour le lot 1 à la **SPRL Staples Belgium**, Ringlaan 39, 1853 Strombeek-Bever, pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois (couvrant les années 2015 et potentiellement 2016, 2017 et 2018) ;  
Vu la nécessité des fournitures complémentaires ne figurant pas dans le marché initial ;  
Considérant que la dépense sera financée par emprunts ;  
Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015 ;  
Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

**PREND POUR INFORMATION**

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 29 décembre 2015 de passer le marché pour les fournitures complémentaires par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1 3°c de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services aux conditions centrale de marchés de fournitures écologiques de bureau et de papier lancée par l'intermédiaire de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.
2. La dépense, dont le montant est de 596.40€ TVA I sera imputée à l'article 104/744-51/14 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunt.

**DE GEMEENTERAAD**

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117 en 234 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten – in het bijzonder zijn artikel 26 §1 3° c ;  
Gelet op het Koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en de concessies voor openbare werken;  
Gelet op het Koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;  
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;  
Gelet op de beslissing van het college van 12 mei 2015 tot aansluiting bij de opdrachtcentrale voor milieuvriendelijke kantoorbepodigheden oproep van het Brussels Instituut voor milieubeheer (BIM-Gulledelle 100 à 1200 Brussels) bij een Europese pen Aanbesteding gegund voor percelen 2, 3 en 4 aan de NVLyreco Belgium, Rue du Fond des Fourches 20 à 4041 Vottem en voor het perceel 1 aan de BVBA Staples Belgium, Ringlaan 39, 1853 Strombeek-Bever, een initiële periode van 12 maanden et tot 3x toe hernieuwbaar (voor de jaren 2015, en mogelijks 2016, 2017 en 2018) ;  
Gelet op de noodzakelijkheid van aanvullende leveringen niet voorzien in de oorspronkelijke opdracht;  
Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen ;  
Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen ;  
NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 29 december 2015 tot goedkeuring van de opdracht voor aanvullende leveringen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking overeenkomstig artikel 26 §1 3° c van de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten overeenkomstig de voorwaarden van de opdrachtcentrale voor milieuvriendelijke kantoorbepodigheden oproep van het Brussels Instituut voor milieubeheer.
2. De uitgave van 596.40€ BTWI zal worden geboekt op artikel 104/744-51/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

#### **Ordre du jour n°41 -- Agenda nr 41**

**Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un niveau laser et d'un niveau alu magnétique - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information**

**Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een niveau laser en van een magnetische waterpas alu - Gunningswijze en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie**

#### **DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 - notamment en son article 26 §1 1°a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation , à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011, notamment 105§14°, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 15 décembre 2015 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet « Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un niveau laser et d'un niveau alu magnétique - Mode de passation et fixation des conditions du marché » ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunt ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 décembre 2015 de passer un marché par procédure négociée sans publicité sur base d'une facture acceptée, ayant pour objet «Département Infrastructure - Service des Bâtiments - Achat d'un niveau laser et d'un niveau alu magnétique - Mode de passation et fixation des conditions du marché » ;
2. La dépense de 936,27 € TVA comprise sera imputée à l'article 137/744-51/14 du budget extraordinaire 2015 et financée par emprunt .

#### DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten van 15 juni 2006 - in het bijzonder artikel 26 §1 1°a- ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten ;

Gelet op het Koninklijk Besluit plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 15 juli 2011 meerbepaald artikel 105§14°;

Gelet op het Koninklijk Besluit tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken van 14 januari 2013 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 15 december 2015 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp «Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een niveau laser en van een magnetische waterpas alu - Gunningwijze en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden » ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 15 december 2015 om een opdracht te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op grond van een aanvaarde factuur, met als voorwerp «Departement Infrastructuur - Dienst gebouwen - Aankoop van een niveau laser en van een magnetische waterpas alu » ;
2. De uitgave van 936,27 € BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 137/744-51/14 van de buitengewone begroting 2015 en gefinancierd worden door leningen.

SERVICES ORDINAIRES À LA POPULATION ==- GEWONE DIENSTEN VOOR DE BEVOLKING

Etat civil - Cimetière ==- Burgerlijke Stand – Begraafplaats

Ordre du jour n°42 ==- Agenda nr 42

**Délégation au Collège des Bourgmestre et Echevins pour les années 2016,2017,2018, du pouvoir d'octroyer des concessions de terrain pour sépultures dans le cimetière communal - Approbation**

27.01.2016

**De bevoegdheid tot het verlenen van grondvergunningen voor begravingen op de gemeentelijke begraafplaats over te dragen aan het College van Burgemeester en Schepenen voor de jaren 2016,2017,2018 - Goedkuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale par lequel le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal;

Vu la loi du 20 juillet 1971 modifié par la loi du 20 septembre 1998 sur les funérailles et sépultures, plus particulièrement en ses articles 32 (abrogation du décret 23 prairial an XII) et 6 (délégation de pouvoirs au Collège des Bourgmestre et Echevins);

Vu le règlement communal du 28 mars 2006 sur l'octroi des concessions modifié en dernier lieu le 24 avril 2013 ;

Considérant que l'octroi d'une concession de terrain au cimetière communal est un acte de gestion journalière qui ne constitue pas une aliénation, ni une vente;

Considérant que le titre de concession ne confère au titulaire aucun droit de propriété, mais uniquement un droit de jouissance et d'usage avec affectation conditionnelle spéciale;

Considérant que par sa délibération du 26 juin 1984, le Conseil communal a délégué au Collège des Bourgmestre et Echevins pour 1984 et 1985 le pouvoir d'octroyer des concessions de terrain pour sépultures dans le cimetière communal; que cette délégation a été prolongée dans les séances du Conseil communal du 12 septembre 1985, du 6 octobre 1987, du 16 octobre 1989, du 12 septembre 1991, du 9 novembre 1994, du 25 juin 1997, du 28 juin 2000 et du 30 avril 2003, du 5 septembre 2006, du 20 avril 2010, du 24 octobre 2012 et que cette dernière délégation est arrivée à échéance le 31 décembre 2015;

Vu le rapport de l'Echevin de l'état civil-population;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

de déléguer au Collège des Bourgmestre et Echevins pour les années 2016, 2017, 2018, le pouvoir d'octroyer des concessions de terrain pour sépultures dans le cimetière communal.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet waarbij de Raad alles regelt wat van gemeentelijke belang is;

Gelet op de wet van 20 juli 1971 gewijzigd door de wet van 20 september 1998 op de begraafplaatsen en de lijkbezorging, voornamelijk in zijn artikelen 32 (opheffing van het decreet van 23 prairial jaar XII) en 6 (overdracht van bevoegdheden aan het College van Burgemeester en Schepenen);

Gelet op het gemeentelijk reglement op het verlenen van concessies van 28 maart 2006 en zijn laatste wijziging op 24 april 2013;

Overwegend dat de toekenning van een grondvergunning op de gemeentelijke begraafplaats een daad van dagelijks beheer is die geen vervreemding noch een verkoop uitmaakt;

Overwegend dat de concessietitel aan de houder ervan geen enkel eigendomsrecht toekent, maar enkel een genots- en gebruiksrecht met voorwaardelijke bijzondere bestemming;

Overwegend dat door het raadsbesluit van 26 juni 1984 de Gemeenteraad aan het College van Burgemeester en Schepenen de bevoegdheid overgedragen heeft tot het verlenen van grondvergunningen voor begravingen op de gemeentelijke begraafplaats voor de jaren 1984 en 1985, dat deze overdracht hernieuwd werd bij de Gemeenteraden van 12 september 1985, van 6 oktober 1987, van 16 oktober 1989, van 12 september 1991, van 9 november 1994, van 25 juni 1997, van 28 juni 2000, van 30 april 2003, van 5 september 2006, van 20 april 2010, en van 24 oktober 2012 dat deze overdracht een einde heeft genomen op 31 december 2015;

Gelet op het verslag van de Schepenen van de burgerlijke stand-bevolking;

27.01.2016

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

de bevoegdheid tot het verlenen van grondvergunningen voor begravingen op de gemeentelijke begraafplaats over te dragen aan het College van Burgemeester en Schepenen voor de jaren 2016, 2017 en 2018.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL -==- GEMEENTELIJK ONDERWIJS

**Service du personnel enseignant -==- Onderwijzend personeelsdienst**

**Ordre du jour n°43 -==- Agenda nr 43**

**Commission Paritaire Locale Enseignement - Réactualisation de la délégation du pouvoir organisateur - Approbation**

**Plaatselijke Paritaire Commissie voor het Onderwijs - Nieuwe samenstelling van afvaardiging van de inrichtende macht - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté -==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité. 6 membres n'ont pas voté*

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant des membres du personnel subsidié de l'enseignement subventionné et spécialement ses articles 93 à 96:

Vu sa délibération du 28 juin 1995 adoptant le règlement d'ordre intérieur de la COPALOC de l'enseignement communal;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 15 décembre 2015;

DECIDE

d'approuver la nouvelle composition de la délégation du Pouvoir organisateur:

Membres effectifs:

Monsieur Michel DE HERDE, Echevin de l'Enseignement Communal

Monsieur Philippe MARTIN, Inspecteur Pédagogique

Monsieur Richard BUYDTS, Directeur du département de l'enseignement communal

Madame Mireille PIETTE, Directrice de l'école 3

Madame Anne DUHEM, Préfète de l'Athénée Fernand Blum

Madame Anouchka DOBCHIES, Directrice de l'école 13

Madame Jacqueline GERMEN, Directrice de l'école de la Vallée

Madame Véronique HERSENS, Directrice de l'école 17 maternelle

Madame Sabine MASSON, Chef du personnel

Suppléants :

M. Jean-Louis BRISMEE, Directeur de l'Enseignement de promotion sociale

M. Philippe Louis SCHOONJANS, Directeur de l'Académie de Musique

M. Badr Eddine OUARTAN, Directeur de l'école n°10

M. Léon LOCHET, Coordinateur pédagogique

M. Nicolas GIAPRAKIS, Sous-directeur à l'Institut Frans Fischer

M. Didier MAZAIRAC, Proviseur à l'Athénée Fernand Blum

M. Fatos YURTSEVER, Proviseur au Lycée Emile Max

M. Alain MARCHAL, Directeur de l'Institut Frans Fischer

Mme. Patricia BOSTOEN, Préfète du Lycée Emile Max

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen. 6 leden hebben niet gestemd*

Gelet op het Decreet van 6 juni 1994 waarbij de statuten van de gesubsidieerde personeelsleden van het gesubsidieerd onderwijs vastgesteld worden en in het bijzonder haar artikelen 93 tot 96;

Gelet op haar besluit van 28 juni 1995 waarbij het huishoudelijk reglement van de PPCO van het gemeentelijk onderwijs vastgelegd wordt;

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikel 117;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 15 december 2015;

BESLUIT

Om de nieuwe samenstelling van de afvaardiging van de inrichtende macht als volgt goed te keuren:

Werkende leden:

De h. Michel DE HERDE, Schepen van Gemeentelijk onderwijs

De h. Philippe MARTIN, Pedagogische Inspecteur

De h. Richard BUYDTS, Directeur van Gemeenteonderwijs

Mevr. Mireille PIETTE, Directrice van het lagere school 3

Mevr. Anne DUHEM, Prefecte van Atheneum Fernand Blum

Mevr. Patricia BOSTOEN, prefecte van het Lyceum Emile Max

Mevr. Jacqueline GERMEN, Directrice van de school « La Vallée »

Mevr. Véronique HERSSENS, Directrice van Kleuterschool 17

Mevr Sabine MASSON, Bestuursecretaresse – Verantwoordelijke dienst onderwijspersoneel

Vervangende leden:

De h. Jean-Louis BRISMEE, Directeur van het Onderwijs voor Sociale Promotie

De h. Louis SCHOONJANS, Directeur van het Muziek Academie

De h. Badr Eddine OUARTAN, Directeur van het lagere school 10

De h. Léon LOCHET, Pedagogische coordinator

De. Nicolas GIAPRAKIS, Onder-directeur van Instituut Frans Fischer

De. Didier MAZAIRAC, Rector van het Atheneum Fernand Blum

De. Fatos YURTSEVER, Rector van het lyceum Emile Max

De h. Alain MARCHAL, Directeur van het Instituut Frans Fischer

Mevr. Patricia BOSTOEN, Prefecte van het lyceum Emile Max

\* \* \*

**Madame Güles, Monsieur Noël, Monsieur Köse, Monsieur de Beaufort, Monsieur Reghif et Monsieur Bernard quittent la séance. -- Mevrouw Güles, de heer Noël, de heer Köse, de heer de Beaufort, de heer Reghif en de heer Bernard verlaten de vergadering.**

\* \* \*

\* \* \* \* \*

**Après le point 43 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 43 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen :** M.-h. Bernard Clerfayt; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs; M.-h. Frederic Nimal; MM.-hh. Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Georges Verzin, Mmes-mevr. Cécile Jodogne, Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mme-mevr. Mahinur Ozdemir, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Echouel, Yves Goldstein, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Döne Sönmez, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mme-mevr. Joëlle van Zuylen, M.-h. Quentin van den Hove, Mme-mevr. Barbara Trachte, M.-h. Bram Gilles, Mme-mevr. Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, M.-h. Eric Platteau.

\* \* \* \* \*

27.01.2016

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME BESTEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	2-4, 10-43	5-7, 9	8
BERNARD GUILLAUME	O	O	O
ETIENNE NOEL	—	O	O
GEORGES VERZIN	O	N	O
MICHEL DE HERDE	O	O	O
JEAN-PIERRE VAN GORP	—	—	—
DENIS GRIMBERGHS	O	O	O
CÉCILE JODOGNE	O	O	O
EMIN OZKARA	—	—	—
SAÏT KÖSE	—	O	O
LAURETTE ONKELINX	O	N	N
ISABELLE DURANT	O	O	O
HALIS KÖKTEN	—	—	—
SADIK KÖKSAL	O	O	O
IBRAHIM DÖNMEZ	O	N	N
DERYA ALIC	—	—	—
MAHINUR OZDEMIR	O	O	O
FREDERIC NIMAL	O	O	O
FILIZ GÜLES	—	—	—
ABOBAKRE BOUHJAR	O	N	N
MOHAMED EL ARNOUKI	O	O	O
YVAN DE BEAUFFORT	—	N	O
ANGELINA CHAN	O	N	O
MOHAMED REGHIF	—	O	O
MOHAMED ECHOUEL	O	O	O
VINCENT VANHALEWYN	O	O	O
YVES GOLDSTEIN	O	N	N
HASAN KOYUNCU	O	N	N
DÖNE SÖNMEZ	O	N	N
ADELHEID BYTTEBIER	O	O	O
JAMILA SANHAYI	—	—	—
SOPHIE QUERTON	O	O	O
DEBORA LORENZINO	O	O	O
BURIM DEMIRI	O	O	O
AXEL BERNARD	—	N	N
SEYDI SAG	O	O	O
LORRAINE DE FIERLANT	O	O	O
ABDALLAH KANFAOUI	O	N	O
JOËLLE VAN ZUYLEN	O	O	O
QUENTIN VAN DEN HOVE	O	O	O
BARBARA TRACHTE	O	O	O
BERRIN SAGLAM	—	—	—
BRAM GILLES	O	O	O
ASMA METTIOUI	O	O	O
THOMAS ERALY	O	O	O
BERNADETTE VRIAMONT	O	N	N
ERIC PLATTEAU	O	N	N
BERNARD CLERFAYT	O	O	O
OUI-JA	35	27	31
NON-NEEN	0	13	9
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	0	0

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n°62 -- Agenda nr 62

**Le réaménagement de la Rampe du Lion (Question de Madame Deborah LORENZINO)**

**De herinrichting van de Leeuwenhelling (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)**

Ce point est reporté à la séance du 24 février 2016 -- Dit punt wordt overgedragen naar de vergadering van 24 februari 2016

Ordre du jour n°63 -- Agenda nr 63

**L'aménagement et la destination de l'ancienne tribune nord du stade du Crossing (Question de Madame Deborah LORENZINO)**

**De inrichting en de bestemming van de oude tribune aan de Noorder zijde van het Crossing Stadion (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)**

Ce point est reporté à la séance du 24 février 2016 -- Dit punt wordt overgedragen naar de vergadering van 24 februari 2016

Ordre du jour n°64 -- Agenda nr 64

**L'application Mobile "1030 Schaerbeek" (Question de Monsieur Seydi SAG)**

**De Mobiele App "1030 Schaarbeek" (Vraag van de heer Seydi SAG)**

Ce point est reporté à la séance du 24 février 2016 -- Dit punt wordt overgedragen naar de vergadering van 24 februari 2016

**La séance publique est levée à 23 heures et 30 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 23.30 uur.**

**COMITE SECRET - BESLOTEN VERGADERING**

**Absents -- Afwezig** : Monsieur Noël, Monsieur Köse, Monsieur Özkara, Monsieur Kökten, Madame Ozdemir, Madame Güles, Madame Sanhayi, Monsieur Bernard, Madame Saglam, Monsieur Sag, Madame Alic et Monsieur Van Gorp.

**SERVICES GENERAUX -- ALGEMENE ZAKEN**

Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre acte de l'arrêté de fermeture de l'établissement "Extravaganz" situé rue des Palais 69 à 22 hrs pour une durée d'un mois -- De raad beslist, met eenparigheid van stemmen om akte te nemen van het besluit tot sluiting om 22 u van de drankgelegenheid "Extravaganz" gelegen Paleizenstraat 69 voor de duur van één maand.

### **Affaires juridiques == Juridische Zaken**

Le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Échevins à intervenir volontairement dans la cause opposant Kortenberg à la société intercommunale Vivaqua, ainsi que dans toutes causes à venir intentées contre Vivaqua et ayant des objets similaires à ceux des causes visées dans les motifs == De raad beslist, met eenparigheid van stemmen het College van Burgemeester en Schepenen te machtigen om vrijwillig tussen te komen in de zaak tussen de gemeente Kortenberg en de intercommunale Vivaqua, evenals in alle zaken die tegen Vivaqua aanhangig gemaakt zouden worden en die dezelfde doelstellingen hebben als de zaken die in de motivering bedoeld worden.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins, à interjeter appel du jugement rendu le 9 décembre 2015 par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Bruxelles - 32<sup>ème</sup> Chambre dans l'affaire c/ Monsieur P. B.-.-.- relative à la taxe sur les immeubles inachevés ou laissés à l'abandon, Exercice 2010 == De raad beslist, met eenparigheid van stemmen, om het College van Burgemeester en Schepenen toe te laten om in machte op te treden in het geding t/ de Heer P. B.-.-.- betreffende de gemeentebelasting op de onafgewerkte en verwaarloosde gebouwen, dienstjaar 2010.

### **Gestion immobilière technique == Technisch vastgoedbeheer**

Le conseil décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur l'installation de deux ruches par Monsieur A. D.-.-.- (apiculteur) en collaboration avec la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs dans l'enceinte de la propriété communale sise Chaussée de Haecht, 147 (Maison des Arts) et d'adopter la convention d'occupation à titre précaire == De raad beslist, met eenparigheid van stemmen, om akkoord te gaan met het oprichten van twee bijenkorven door de heer A. D.-.-.- (imker), in samenwerking met de Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs in het gemeente-eigendom gelegen Haechtsesteenweg, 147 (Huis der Kunsten) en om de bezettingsovereenkomst ten tijdelijken titel, aan te nemen

### **RESSOURCES HUMAINES == HUMAN RESOURCES**

#### **Service du Personnel == Personeelsdienst**

De raad beslist, met eenparigheid van stemmen, om mevrouw Karen STEVENS, bestuurssecretaris op proef, aan te duiden voor de uitoefening van hogere functies van adjunct-directeur voor de Dienst Uitrusting, voor een periode van 6 maanden met ingang van 1 januari 2016.

Le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler de la désignation de Monsieur Bernard ROYEN, coordinateur des service techniques à titre définitif, pour l'exercice des fonctions supérieures de directeur du Département Infrastructure, pour une nouvelle période de 6 mois, prenant cours le 1er février 2016.

### **Traitements – Pensions == Wedde – Pensioenen**

Le conseil décide, à l'unanimité, de fixer la pension de retraite de Monsieur PHILIPPON Charles, adjoint technique chef

Il décide, à l'unanimité, de fixer la pension de retraite de Madame STERCKX Marie-Madeleine, adjointe administrative et de répartir le montant avec le CPAS de Schaerbeek et l'Administration communale de Watermael-Boitsfort (tous deux faisant partie du Pool ONSSAPL - Fonds de pension solidarisé).

Il décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Monsieur VANDEWALLE Guy, à la date du 01/01/2017.

Il décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Madame VANHAMME Marcelle, à la date du 01/01/2017.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL -- GEMEENTELIJK ONDERWIJS

**Service du personnel enseignant -- Onderwijzend personeelsdienst**

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de ses fonctions de chef d'école fondamentale à titre définitif dans l'enseignement ordinaire de Madame Thérèse DELABY, chef d'école fondamentale définitive, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015 sous réserve de l'obtention d'une pension à charge du Trésor public.

Il décide, au scrutin secret, à l'unanimité, d'accorder à la date du 1<sup>er</sup> mars 2016, une disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite - type I - à Madame Nadine SCHMIT, directrice d'école primaire à titre définitif dans l'enseignement ordinaire.

Il décide, au scrutin secret, d'accorder à Madame Suad AGNEESSENS, institutrice primaire à titre définitif, une disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Il décide, à l'unanimité, d'acter le fait que Monsieur GOOVAERTS Benoît, professeur à titre définitif dans l'enseignement artistique, en perte partielle de charge pour 1/24ème de cours de Basson, renonce à la subvention-traitement d'attente pour 1/24ème de cours de Basson, pour l'année scolaire 2015-2016.

Il décide, à l'unanimité, d'acter le fait que Monsieur René ROMBAUX professeur à titre définitif dans l'enseignement artistique en perte partielle de charge pour 2/24èmes de cours d'Ensemble instrumental, est réaffecté dans 2/24èmes de cours d'Ecriture musicale – analyse à l'Académie de Musique d'Anderlecht, sur proposition de la Commission zonale de gestion des emplois, pour l'année scolaire 2015-2016.

Il décide, à l'unanimité, de réaffecter temporairement Monsieur Thierry CORSYN, professeur à titre définitif dans l'enseignement artistique, en perte partielle de charge pour 1/24ème de cours d'Instruments classiques - Trompette, pour l'année scolaire 2015-2016.

Il décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de ratifier la désignation temporaire, avec effet du 01.09.15 au 30.06.16, de Monsieur Alexandre PAPAZOGLAKIS.

Il décide, au scrutin secret, à l'unanimité, de ratifier les désignations temporaires de Monsieur Thomas DE MEY et de Madame Fabienne GHEYSENS.